

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** L'enregistrement des transactions internationales et l'établissement de la balance des paiements de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise en 1947 — Législation économique — Statistiques.

## L'ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS INTERNATIONALES ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE EN 1947

### INTRODUCTION

Depuis la première guerre mondiale surtout, les recherches théoriques et statistiques relatives aux comptes des transactions internationales ont fait des progrès lents, mais certains.

La balance des comptes est destinée à montrer comment et sous l'influence de quels facteurs les créances et les engagements extérieurs du pays ont évolué au cours d'une période. Dans la pratique, les relevés statistiques reflétant cette évolution sont généralement appelés balance des paiements, alors que l'expression balance des comptes serait, le plus souvent, plus exacte (1).

Suivant les cas, ces statistiques furent mises au point par des institutions officielles ou par des personnalités privées.

En Belgique, les insuffisances du matériel statistique ont retardé jusqu'après la seconde guerre mondiale l'établissement, par des institutions officielles, de statistiques donnant un aperçu plus ou moins satisfaisant de la balance des comptes du pays. Entre les deux guerres, on dispose, pour certaines années, d'évaluations dues au professeur F. Baudhuin (2).

Aujourd'hui, la plupart des pays ayant quelque

importance dans l'économie mondiale relèvent, de manière plus ou moins approchée, les mouvements de leurs comptes avec l'étranger ou tout au moins des principaux éléments de ceux-ci.

Le mécanisme des contrôles de change, en organisant, à des fins réglementaires, le recensement des opérations en devises, a facilité la tâche des statisticiens dans les pays où semblable réglementation était introduite.

Dès avant la guerre de 1914 cependant, les institutions internationales s'étaient efforcées non seulement de promouvoir la confection de ces relevés à l'échelle nationale, mais aussi d'harmoniser les méthodes statistiques à la base de leur établissement. Car, pour que l'analyse des balances de comptes de divers pays permit de dégager d'utiles enseignements, il importait que ces documents fussent comparables.

L'Institut International de Statistique aborda l'examen de cette question dès 1905 et discuta d'un schéma dont l'adoption pût être recommandée. Cette tentative ne semble pas avoir abouti à des résultats pratiques.

C'est à l'Organisation Economique et Financière de la Société des Nations que revient le mérite de l'apport le plus important dans le développement des statistiques des balances de comptes et de leur présentation sur une base uniforme.

En 1920, la Conférence Financière Internationale, convoquée à Bruxelles par le Conseil de la Société des Nations, avait procédé à un premier examen du mouvement international des marchandises et des capitaux : il n'était pas encore question de l'étude du

(1) Cfr. J. SRIBER, « La balance des comptes et l'équilibre économique international », *Revue d'Economie politique*, avril-juin 1946.

(2) Cfr. « Le capital de la Belgique » — « La Belgique après le Centenaire » — « La structure économique de la Belgique », *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, année 1928, vol. I, n° 4 — année 1930, vol. II, n° 4 — année 1937, vol. I, n° 8. — *Bulletin de l'Institut des Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain*, février 1940 et août 1948.

problème des comptes internationaux dans leur ensemble.

Mais, en septembre 1922, la troisième Assemblée de la Société des Nations, émue par l'aggravation de l'instabilité monétaire, adopta la résolution suivante : « L'Assemblée espère que l'étude des questions relatives à la stabilisation des monnaies, et en particulier celle de la balance commerciale et de la balance des paiements des Etats, qui est un des éléments essentiels du sujet, sera poursuivie activement afin d'arriver à la publication de rapports qui porteront la lumière sur ce problème d'une si urgente gravité. »

En vue de l'exécution de cette décision, l'Organisation Economique et Financière s'efforça d'obtenir des gouvernements des pays membres de la Société des Nations la communication des évaluations dont ils disposaient relativement à leurs comptes internationaux, ou l'établissement de ces comptes en vue de leur publication par ses soins.

Les premiers résultats de cette enquête, publiés en 1924 (1), portaient sur les balances de treize pays ; celles-ci, reproduites telles qu'elles avaient été reçues, étaient encore présentées sous des formes très diverses.

A partir de ce moment, le Secrétariat de la Société des Nations publia chaque année un Mémoire sur les balances de paiements. A l'initiative de l'institution internationale, de nombreux pays développèrent leur documentation statistique à ce sujet. Grâce à l'action coordinatrice d'un organisme centralisateur, les modes d'expression statistique des balances évoluèrent vers plus d'uniformité. En effet, dans le courant de l'année 1924, un modèle de relevé fut communiqué par la Société des Nations aux gouvernements des pays membres.

L'expérience acquise amena l'Organisation Economique à retoucher à plusieurs reprises ce schéma-type. Les modifications les plus importantes furent apportées en 1928 (2).

La documentation statistique sur laquelle ce schéma fondait l'établissement des balances, et notamment, pour la balance commerciale, l'usage des statistiques douanières, conférait aux tableaux ainsi dressés le caractère d'une balance des comptes. Dans diverses éditions ultérieures de ces mémoires, les auteurs admettaient d'ailleurs que « des relevés établis d'après ces principes — qui sont admis par la plupart des auteurs indépendants — représentent le plus exactement la balance des opérations internationales comptabilisées. Il y a lieu évidemment de se demander s'il convient vraiment de les intituler relevés de la balance des paiements. Toutefois, on a employé ce terme dans le présent volume en l'absence d'une

expression généralement admise indiquant la nature réelle des comptes en question. » (1)

Le premier schéma de la Société des Nations regroupait les transactions internationales enregistrées sous cinq titres principaux :

- Marchandises,
- Lingots, espèces et billets,
- Mouvement des capitaux,
- Intérêts et dividendes,
- Divers.

Cette dernière rubrique couvrait en ordre principal les échanges de services divers (transports, commissions, tourisme), les déplacements de fonds de migrants ainsi que les dons en espèces de l'étranger.

Au titre du mouvement des capitaux n'étaient recensées que les variations du capital à long terme. Il en résultait que le déséquilibre positif ou négatif des balances de paiements ainsi calculées était dû — en dehors d'erreurs d'évaluation — à des changements survenus dans la situation des crédits ou débits flottants du pays.

Lors du remaniement du schéma, en 1928, l'enquête fut étendue également aux variations de ces avoirs flottants et les opérations financières à court terme furent, dès lors, incorporées sous un poste particulier de la balance sous la rubrique « Mouvements des capitaux ». La division du schéma en cinq grands titres disparaissait pour faire place à une distinction nouvelle et assez généralement admise depuis lors : « Articles courants » et « Mouvements des capitaux ».

La définition de la balance des « articles courants » correspondait — à l'exception des mouvements d'or — à cette partie importante des transactions internationales que certains économistes désignaient, plus opportunément, semble-t-il, par le concept : « Balance des revenus » (2). Il n'y a là, bien entendu, qu'une question de termes. Mais néanmoins l'expression « Opérations courantes » soulève des discussions autour de la question de ce qu'il faut considérer comme transactions entrant dans cette catégorie : l'amortissement contractuel de la dette extérieure ou l'envoi de capitaux nécessaires au financement du fonds de roulement d'agences à l'étranger d'entreprises nationales, sont-ce là des opérations moins « courantes » que l'exportation de marchandises ?

Les rédacteurs du mémoire admettaient volontiers d'ailleurs que « la classification des articles est toujours arbitraire dans une certaine mesure ».

Lors de la publication du Mémoire de 1932, l'Organisation Economique et Financière de la Société des Nations abandonna d'ailleurs l'intitulé « Articles courants » auquel fut substituée l'expression « Mar-

(1) Mémoire sur les balances des paiements et sur les balances du commerce extérieur 1910-1923.

(2) On trouvera les caractéristiques de ces plans statistiques successifs, accompagnés de notes explicatives, dans les ouvrages annuels de cette série de publications de la Société des Nations.

(1) Pour nous conformer aux publications auxquelles nous nous référons ici, nous emploierons dans la suite de cet exposé l'expression consacrée de « Balance des paiements ».

(2) Cfr. BARBEY (« Les principaux aspects du problème de la balance des comptes dans l'économie générale »). Cependant, Striber, en s'appuyant sur la définition du capital d'Irving Fisher, n'adopte pas cette notion d'échange de revenus (cfr. Striber, article cité).

chandises, services et or », étant donné qu'il ne convenait pas d'indiquer les mouvements de l'or comme article courant; pour mieux souligner l'importance spéciale de ces mouvements, on plaça l'or à la fin du compte (au lieu de le placer entre les rubriques « Marchandises » et « Intérêts ») et on répartit la balance du compte entre : a) marchandises et services, et b) or (1).

Les balances de paiements des trente à quarante pays qui faisaient parvenir à la Société des Nations semblables relevés, furent régulièrement publiées avant-guerre sous cette dernière forme jusqu'en 1938. Cette année, le Comité des Experts-Statisticiens de la Société des Nations entreprit l'étude de la classification des comptes internationaux en vue de fixer un nouveau modèle de formulaire-type.

La guerre interrompit cette étude, qui fut reprise en 1945 et aboutit à un projet de classification. Plusieurs des suggestions proposées dans ce projet ont été adoptées dans le *Manuel des balances de paiement* préparé par les services du Fonds Monétaire International.

#### **ANALYSE DE LA METHODE RECOMMANDEE PAR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL EN VUE DE L'ELABORATION ET DE LA PRESENTATION DES BALANCES DES PAIEMENTS DES ETATS MEMBRES**

L'article VIII, section 5, des Statuts du Fonds Monétaire International stipule que les Etats membres pourront être requis de fournir au Fonds les informations nécessaires à la conduite de ses opérations. Parmi les informations à communiquer par chaque Etat figurent [art. VIII, section 5 (vi)] les données relatives à sa balance des paiements internationaux.

En raison même de la nature des renseignements qui lui sont nécessaires pour remplir sa mission, le Fonds Monétaire est donc destiné à devenir, tout au moins en ce qui concerne les Etats qui en sont membres, le centre naturel d'élaboration d'une documentation systématique et uniforme sur les balances des paiements.

Le Fonds s'est attaché à l'organisation de cet aspect de ses activités et, au début de 1948, il transmet aux Etats membres un guide relatif à la réunion et à la présentation des données statistiques à inclure dans les balances des paiements. Ce *Manuel de la balance des paiements* a été préparé par les Services du Fonds, avec la collaboration des spécialistes des Nations Unies. En septembre 1947, il fut soumis sous forme de projet à une conférence d'experts réunie à Washington.

(1) *Les balances de paiement* (1932), p. 6.

Dans son schéma, le Fonds Monétaire International a apporté plus de précision encore à l'enregistrement des mouvements d'or (voir plus loin).

On notera encore que, à partir de 1946, le schéma de la balance des paiements des U.S.A. élimine la rubrique « Current transactions ». (Cfr. *I.M.F. Research Department*. « Sources and Methods used in estimating the Balance of Payments of the U.S.A. ».)

Le texte final (1) énonce un certain nombre de principes généraux; il contient en outre un schéma-type de balance des paiements.

Le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique, chargé d'établir le relevé des transactions internationales de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, a suivi, dans la mesure où la documentation disponible le permettait, les directives formulées dans le *Manuel de la balance des paiements*. Avant de préciser les points sur lesquels il fut impossible, en raison des lacunes de l'information statistique, de respecter les recommandations du *Manuel*, il est donc utile d'indiquer ici l'essentiel du contenu de ce document.

\* \* \*

#### **A — PRINCIPES GENERAUX**

La *balance des paiements* d'un pays est définie par le *Manuel* comme le recensement systématique de toutes les transactions économiques entre les résidents de ce pays et les résidents des autres pays.

Dans cette conception, la balance des paiements ne se confond point avec le relevé des transferts monétaires effectués entre résidents et non-résidents par l'intermédiaire du système bancaire national. Elle s'en différencie quant au contenu, aux méthodes d'évaluation et au *timing*.

1. La balance des paiements englobe les transactions extérieures qui ne donnent lieu à aucun transfert monétaire (Ex. : Troc de marchandises; donations en nature) et celles dont le paiement s'effectue sans l'intervention du système bancaire national (Ex. : Exportations dont le produit n'est pas rapatrié; importations payées à l'aide d'avoirs privés en devises, revenus extérieurs réinvestis directement à l'étranger, etc.).

2. La balance des paiements enregistre les exportations et les importations sur une base uniforme (F.O.B. frontière du pays exportateur). Ce procédé permet d'isoler avec netteté les rentrées et les sorties provenant du transport et de l'assurance des marchandises faisant l'objet du commerce international. Au contraire, un relevé des transferts monétaires effectués entre résidents et non-résidents par l'intermédiaire du système bancaire national englobe bien souvent les frais de transport et d'assurance dans les entrées et les sorties classées comme exportations ou importations.

3. La balance des paiements enregistre les transactions extérieures au moment où elles se produisent; si le paiement s'effectue à crédit, la prestation économique et le crédit qui l'accompagne sont inscrits immédiatement à la balance, le crédit s'annulant ultérieurement, au moment du règlement final.

Au contraire, un relevé des transferts monétaires effectués entre résidents et non-résidents n'enregistre les transactions internationales que lorsqu'elles ont été

(1) *International Monetary Fund*. « Balance of payments Manual ». January 1948.

payées et que leur produit a été rapatrié par l'intermédiaire du système bancaire national. Les crédits octroyés à l'occasion de ces transactions ne sont donc pas recensés.

La balance des paiements décrite dans le *Manuel* du Fonds constitue donc en réalité, selon la terminologie généralement admise en Europe, une balance des comptes.

\* \* \*

Le *Manuel de la balance des paiements* s'étend assez longuement sur les critères de nature à faire conférer à une personne physique ou morale le statut de *résident*.

Doivent être considérés comme résidents d'un pays déterminé :

a) Le gouvernement central et les gouvernements locaux; les personnes morales poursuivant un but lucratif ou non, établies dans ce pays, et leurs agences (mais non leurs sièges ou filiales) à l'étranger;

b) Les citoyens de ce pays qui y vivent d'une manière permanente, ou qui séjournent à l'étranger, soit en qualité de membre du corps diplomatique ou des forces armées, soit pour s'y adonner à l'étude ou y subir un traitement médical (1).

Les *institutions internationales* situées dans un pays déterminé ne doivent pas être considérées comme résidents de ce pays; elles constituent en fait des zones extra-territoriales dont les transactions avec un pays considéré font partie de la balance des paiements de ce pays.

\* \* \*

(1) Un citoyen vivant à l'étranger pour d'autres motifs pourra cesser d'être considéré comme résident s'il apparaît que son « centre d'intérêt » a été déplacé vers l'extérieur. La durée du séjour à l'étranger, la concentration en terre étrangère des activités productrices et du patrimoine fourniront les principaux éléments permettant d'apprécier si le centre d'intérêt a été déplacé. L'application des mêmes critères pourra aboutir à conférer la qualité de résident à un étranger séjournant dans le pays.

Le *Manuel* fait observer qu'une définition complète et uniforme de la notion de « personne physique résidente » ne pourra être formulée que lorsque des informations plus complètes auront été reçues sur les pratiques suivies dans les différents pays. Dans l'intervalle, et dans la mesure où le *Manuel* ne fournit pas de directive précise, le Fonds acceptera, en ce qui concerne le statut à conférer aux non-citoyens établis dans le pays ou aux citoyens établis à l'étranger, les critères proposés par chaque Etat membre.

Les transactions économiques entre résidents et non-résidents, qui constituent les éléments de la balance des paiements, sont groupées en deux grandes subdivisions de la balance : le *compte courant* et le *compte capital*.

La distinction est fondée sur le concept d'*investissement extérieur*. Les modifications que les transactions internationales d'un pays déterminé entraînent dans le montant ou la composition des avoirs extérieurs de ce pays ou des avoirs étrangers dans ce pays définis dans les deux cas comme englobant à la fois les avoirs monétaires, les titres et créances de toutes natures et les biens immeubles autres que ceux qui sont la propriété des établissements militaires ou des missions diplomatiques, sont enregistrées dans le compte capital. Il en est de même pour les variations des encaisses métalliques. Les prestations de services et les transferts de propriété portant sur des biens autres que ceux qui font partie des investissements extérieurs sont classés dans le compte courant.

Dans le compte courant, les prestations en faveur de l'étranger sont inscrites au crédit de la balance, les prestations reçues de l'étranger au débit.

Dans le compte capital, la diminution des avoirs à l'étranger et l'accroissement des engagements envers l'étranger sont inscrits au crédit de la balance, l'accroissement des avoirs à l'étranger et la diminution des engagements envers l'étranger au débit de la balance.

Ce procédé permet de créditer et de débiter la balance d'un montant égal chaque fois qu'il s'agit d'enregistrer une transaction internationale *bilatérale*, comportant des prestations réciproques. Par contre, lorsque l'opération enregistrée constitue une opération unilatérale, une contre-écriture est passée à la balance courante sous l'intitulé « donation » en vue de maintenir l'équilibre entre les crédits et les débits.

Le tableau 1 ci-dessous indique comment sont classées, dans la balance des paiements, quelques opérations typiques reprises du *Manuel*.

TABLEAU 1

Classification dans la balance des paiements de quelques transactions internationales typiques

Nature de l'opération	Compte courant		Compte capital	
	Crédit	Débit	Crédit	Débit
1. Vente d'une partie du portefeuille étranger contre paiement en espèces.			Diminution des avoirs à long terme à l'étranger.	Accroissement des avoirs à court terme à l'étranger.
2. Exportation de marchandises contre paiement en espèces.	Exportations.			Accroissement des avoirs à court terme à l'étranger.
3. Troc de marchandises.	Exportations.	Importations.		
4. Don en espèces reçu de l'étranger.	Donations.			Accroissement des avoirs à court terme à l'étranger.
5. Don en nature reçu de l'étranger.	Donations.	Importations.		

La plupart des opérations internationales — notamment toutes celles qui se règlent en espèces — entraînent une inscription au compte « Avoirs à court terme à l'étranger ». Le *Manuel* ne prévoit pas cependant le recensement individuel des mouvements de ce compte, les données statistiques nécessaires n'étant pas disponibles dans la plupart des pays. L'accroissement ou la diminution nette des avoirs à court terme est relevé par comparaison entre les situations existant au début et à l'expiration de la période pour laquelle la balance des paiements est établie.

Il en est de même pour les variations des encaisses métalliques. Dans tous les autres comptes, les mouvements sont, par contre, enregistrés sur une base brute, et non pas uniquement par soldes.

\* \* \*

La balance des paiements décrite dans le *Manuel* enregistre en principe toutes les transactions entre résidents et non-résidents. Cette règle a dû être précisée dans certains cas-limites et a reçu en outre un certain nombre d'exceptions.

#### Cas-limites

##### *Transferts des migrants*

Lorsqu'une personne déplace son « centre d'intérêt » de manière à cesser d'être résident d'un pays pour devenir résident d'un autre pays, ses avoirs passent au pays d'immigration, au point de vue de la balance des paiements, même si leur localisation n'est pas modifiée. Ce transfert *sui generis* devra donc être enregistré au compte courant pour les biens et avoirs qui ne sont pas considérés comme des « investissements » au point de vue de la balance des paiements et au compte capital pour les biens et avoirs considérés comme des investissements. Une contre-écriture sera passée au compte *donation*.

##### *Profits non distribués des filiales*

Les profits réalisés par les *sièges* étrangers des entreprises nationales sont en fait crédités automatiquement à la maison mère, et celle-ci peut en disposer immédiatement. C'est pourquoi le *Manuel* prévoit que ces profits constituent, dès le moment où ils se créent, des rentrées pour la balance des paiements du pays de la maison mère.

Les profits des *filiales* étrangères sont également, en fait, et pour la part qui lui revient, à la disposition immédiate de la maison mère. Toutefois, d'un point de vue formel, ils s'apparentent aux revenus des valeurs mobilières : ils sont encaissés par la maison mère sous forme de dividendes et d'intérêts. C'est donc uniquement au moment du paiement des dividendes et intérêts qu'il y a une transaction internationale entre la maison mère et la filiale. Il en résulte que les profits non encore distribués des filiales ne seront pas inclus dans la balance des paiements.

#### Exceptions

Dans certains cas, la balance des paiements décrite dans le *Manuel* enregistre des opérations qui ne s'effectuent pas de résident à non-résident.

##### *Transactions sur l'or*

Les transactions sur l'or qui prennent place à l'intérieur d'un pays déterminé entre les institutions officielles et bancaires, d'une part, et le public, d'autre part, sont comprises dans la balance des paiements. L'or a, en effet, cette propriété d'accroître les réserves de change d'un pays dès qu'il est livré aux autorités monétaires et sans devoir être vendu préalablement à l'extérieur comme les autres marchandises. De même, l'achat d'or aux autorités monétaires, en vue de la consommation intérieure, exerce le même effet sur les réserves monétaires que l'importation de marchandises ordinaires. La cession d'or par le public aux autorités monétaires doit donc être portée au crédit de la balance courante, la vente d'or au public, au débit de la balance.

##### *Evaluation uniforme des marchandises*

Le *Manuel* recommande que les exportations et les importations soient évaluées uniformément à leur valeur à la frontière du pays exportateur ; il en résulte que le *Manuel* prévoit l'enregistrement dans la balance des paiements de certaines transactions qui s'effectuent entre résidents. Il en est ainsi notamment des frets d'exportation réglés par les exportateurs nationaux à des transporteurs nationaux. En effet, ces frets sont récupérés ultérieurement à charge de l'importateur étranger, alors que le produit des exportations est enregistré F.O.B. dans la balance.

\* \* \*

En général, les données statistiques relevées dans la balance sont classées par type de transaction (Opérations sur marchandises, transports, déplacements à l'étranger, etc.) plutôt que par catégories d'agents (gouvernement, banques, particuliers). Toutefois, un poste de la balance courante groupe les transactions gouvernementales qui ne sont point rangées dans d'autres rubriques, tandis que le compte capital isole les opérations privées des opérations officielles et bancaires.

\* \* \*

Signalons enfin, pour terminer l'exposé des principes généraux contenus dans le *Manuel*, que le Fonds ne requiert pas l'établissement d'une balance des paiements séparée pour chacun des Etats membres qui sont groupés en une entité douanière et monétaire, ou qui sont unis par des liens économiques analogues. Par contre, la balance des paiements d'un Etat membre possédant des colonies et des dépendances d'outre-mer ne doit englober que les transac-

tions internationales de la Métropole avec le monde extérieur, y compris ses territoires coloniaux, mais non les transactions de ces derniers avec le reste du monde.

## B — LE SCHEMA DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Le schéma de la balance des paiements recommandé dans le *Manuel* est reproduit au tableau II. L'étude des explications fournies par les tableaux de développement que le *Manuel* consacre à chacune des rubriques du schéma synthétique permet de préciser le contenu des données à inscrire sous les différents intitulés de ce schéma.

### I — TRANSACTIONS COURANTES

#### 1. Marchandises

##### 1.1. Exportations et Importations

Les opérations enregistrées sous cette rubrique comprennent, outre le *commerce spécial* (Exportations de marchandises produites entièrement en territoire national ou manufacturées en territoire national à partir de produits importés; importations ou retrait d'entrepôts de marchandises destinées à être consommées en territoire national), les *réexportations* de marchandises entrées en territoire national et le *commerce d'entrepôt* (Réexportations de marchandises demeurées sous régime d'entrepôt, importations de marchandises en régime d'entrepôt, sous déduction des marchandises retirées des entrepôts pour être livrées à la consommation intérieure).

Les marchandises *transitant directement* à travers le territoire national ne sont pas recensées sous cette rubrique.

Les statistiques douanières du pays rapporteur doivent faire éventuellement l'objet d'un certain nombre de rectifications en vue de fournir des données statistiques conformes aux directives du *Manuel*.

a) Si ces opérations ne sont pas relevées dans les statistiques douanières, il faudra *ajouter* aux chiffres du commerce extérieur fournis par ces statistiques : les ventes de poissons et d'autres produits marins écoulés dans les ports étrangers par les flottilles de pêche nationales; les importations et les exportations de lingots d'argent et de pièces d'argent démonétisées (les pièces d'argent en circulation sont classées parmi les avoirs à court terme dont les mouvements sont enregistrés au compte capital); les colis postaux; les mouvements commerciaux non recensés en raison de leur faible valeur; les bateaux et aéronefs vendus ou achetés à l'étranger et qui ont quitté ou gagné le territoire national par leurs propres moyens; les travaux de transformations (mais non les réparations courantes : celles-ci sont enregistrées sous la rubrique 4 « Transports ») effectués dans les chantiers nationaux sur les navires et aéronefs étrangers ou effectués à l'étranger sur les navires ou aéronefs nationaux; les exportations et les importations n'ayant pas un caractère commercial (spécialement les dons et les réparations en nature; les exportations et les importations de courant électrique et de gaz; enfin, et d'une manière générale, toutes les autres opérations non recensées.

b) Par contre, il y aura lieu d'exclure des statis-

tiques douanières : les exportations destinées aux services diplomatiques et aux forces armées stationnées à l'étranger et les importations destinées aux services diplomatiques étrangers ou aux forces armées étrangères stationnées sur le sol national; les ventes de combustible et de provisions aux transporteurs étrangers (maritimes, aériens ou terrestres) et les achats de combustible et de provisions, à l'étranger, par les transporteurs nationaux (ces recettes et ces dépenses sont enregistrées sous la rubrique 4 : « Transports »); les exportations et les importations d'or en pièces, d'or en lingots ou d'or récupérable contenu dans les minerais (ces opérations sont enregistrées indirectement soit sous la rubrique 2 : « Mouvement de l'or non monétaire », soit au compte capital sous la rubrique 15 : « Or monétaire »); les exportations et les importations de films cinématographiques donnés en location (ces opérations sont enregistrées sous la rubrique 8 : « Transactions courantes diverses »); les exportations et les importations portant sur des marchandises retournées à l'expéditeur; les marchandises importées pour compte étranger et qui sont réexportées sans être passées sous propriété nationale (les montants correspondant à la valeur de ces marchandises doivent être soustraits simultanément des importations et des exportations, les marchandises ayant en fait uniquement transité en territoire national); les exportations et les importations de surplus-stocks militaires (ces opérations sont classées dans la rubrique 7 : « Transactions gouvernementales non comprises ailleurs »); enfin, et d'une manière générale, toutes les opérations qui, selon les critères adoptés par le *Manuel*, ne doivent pas figurer sous la rubrique « Exportations et Importations ».

c) En dehors de ces rectifications quantitatives, les statistiques douanières doivent être corrigées s'il apparaît qu'elles n'enregistrent pas avec exactitude la *valeur* des exportations et des importations.

Les frets et les charges résultant du transport intérieur doivent être ajoutés au montant des exportations et des importations si celles-ci ont été évaluées f.o.b. à un endroit situé à l'intérieur du pays exportateur, et non à la frontière de ce pays; de même, les taxes à l'exportation doivent être ajoutées si elles n'ont pas été relevées dans les statistiques douanières; les taxes à l'importation perçues par le pays importateur devront être déduites si elles ont été incluses dans l'évaluation des importations; par contre, les taxes perçues à l'exportation par le pays exportateur devront être ajoutées aux évaluations douanières si celles-ci n'en ont pas tenu compte.

Les importations et les exportations entre maisons mères et leurs sièges et filiales à l'étranger doivent être réévaluées si leur valeur a été sur- ou sous-estimée. De même, les exportations et les importations effectuées en consignation doivent être réestimées sur la base du prix réel payé ultérieurement. Enfin, les opérations non commerciales devront être éventuellement réévaluées sur la base des prix fixés, pour les marchandises faisant l'objet de ces opérations par l'organisme international ou le pays donateur qui les a fournies.

Si les statistiques douanières enregistrent les importations de *produits subsidés* sur la base des prix intérieurs, il faut ajouter au montant des importations la différence entre ces prix et les prix réglés à l'exportateur étranger.

Enfin, dans le cas où les importations sont enregistrées c.i.f. dans les statistiques douanières, il y a lieu de déduire du montant des importations la valeur des frets et des primes d'assurance inclus dans le prix c.i.f.

##### 1.2. Autres opérations sur marchandises

Ce compte enregistre les recettes et les dépenses résultant de l'acquisition de marchandises dans un

pays étranger et de leur cession ultérieure dans un autre pays étranger (*Cross trade*). Les frais de transport et les primes d'assurances éventuellement encaissés par les résidents à l'occasion de ces opérations ne sont pas inscrits dans ce compte.

Le compte « Autres opérations sur marchandises » enregistre également les changements intervenus dans les stocks de marchandises détenus à l'étranger par des résidents ou détenus sur le territoire national par des non-résidents. L'enregistrement des modifications apportées à ces stocks permet notamment de contre-balancer les opérations classées sous la rubrique « Exportations et importations » et qui n'ont pas le caractère de transactions de résidents à non-résidents.

## 2. Mouvement de l'or non monétaire

Ce compte enregistre à son crédit *l'excédent de la production nationale d'or sur la consommation intérieure* ou, à son débit, *l'excédent de la consommation intérieure sur la production nationale*. La consommation d'or comprend les quantités livrées à l'artisanat et à l'industrie, l'accroissement des stocks des industries minières et l'accroissement de l'or thésaurisé. Les quantités d'or restituées par l'artisanat et l'industrie, les prélèvements effectués sur les stocks des industries minières et les quantités d'or déthésaurisées doivent être considérés comme une consommation négative.

Si la production dépasse la consommation, l'excédent sera vendu à l'extérieur ou s'ajoutera aux réserves monétaires; si, au contraire, la consommation dépasse la production, l'excédent de consommation doit provenir des importations ou de prélèvements sur les stocks monétaires; dans les deux cas, la balance des paiements devra donc recevoir une inscription égale à la différence entre la production et la consommation aurifères.

Le *Manuel* indique comment doivent se calculer la production et la consommation aurifères intérieures.

La *production* est donnée par les statistiques minières.

La *consommation* s'obtient :

1. En ajoutant au chiffre de la production l'apport net d'or étranger ou en soustrayant du chiffre de la production les cessions nettes d'or à l'étranger. Les transferts d'or avec l'étranger comprennent les cessions sans déplacement aussi bien que les importations et les exportations;

2. En soustrayant du total ainsi obtenu l'accroissement des réserves métalliques ou en ajoutant au total ainsi obtenu la diminution des réserves métalliques.

## 3. Déplacements à l'étranger

Le crédit de ce compte enregistre toutes les dépenses des étrangers visitant le pays, le débit toutes les dépenses des résidents visitant l'étranger.

## 4. Transports

Le *crédit* de ce compte enregistre sous la sous-rubrique 4.1 (Frets bruts) les frets payés par des résidents (1) ou des non-résidents aux transporteurs nationaux à l'occasion des *importations* (si les importations ont été portées c.i.f. au compte marchandises) et des *exportations*, du transport de marchandises entre deux pays étrangers (*cross trade*), du *transit* en territoire national, des *transports côtiers à l'étranger* et des *transports en territoire étranger* (1). Les services rendus par les transporteurs nationaux à titre gratuit (Ex. : acheminement des marchandises de l'U.N.R.R.A.) doivent être inclus.

Le crédit du compte « Transport » enregistre également (sous la rubrique 4.2 « Autres opérations de transport ») des recettes diverses résultant du déplacement des personnes et des marchandises (2).

Le débit du compte « Transports » enregistre, sous la sous-rubrique 4.1 « Frets bruts », les frets payés à des transporteurs étrangers sur les *importations* (à moins que celles-ci n'aient été comptabilisées c.i.f. au compte marchandises) ou à l'occasion du trafic côtier ou intérieur.

Il enregistre également, sous la sous-rubrique 4.2 « Autres opérations de transport », des dépenses diverses résultant du déplacement des personnes et des marchandises (3).

## 5. Primes et indemnités d'assurance

Cette rubrique enregistre toutes les recettes et les dépenses résultant des opérations d'assurance (4).

(1) Il peut paraître à première vue illogique d'inclure dans la balance des paiements certains frets payés par des résidents à des transporteurs nationaux. Toutefois, l'examen attentif des faits indique que ces paiements de résidents à résidents correspondent à des rentrées pour la balance des paiements : si les importations sont enregistrées c.i.f., les frets payés par les importateurs à des transporteurs nationaux doivent être déduits du coût des importations; d'autre part, les recettes d'exportation sont enregistrées f.o.b. au compte marchandises, alors que les frets payés aux transporteurs nationaux par les exportateurs seront récupérés par ceux-ci à charge de leurs clients étrangers; il en sera de même pour les frets payés par les résidents aux transporteurs nationaux à l'occasion d'opérations de *cross-trade* et de transit, des transports côtiers à l'étranger ou de transports en territoire étranger.

(2) Transport des non-résidents par les transporteurs nationaux soit en service international, soit en territoire étranger ou en trafic côtier étranger (les recettes résultant du transport des étrangers en territoire national sont inscrites à la rubrique 3 « Déplacements à l'étranger »); Réparation des navires, aéronefs et véhicules étrangers en territoire national (les travaux de transformation des moyens de transport étrangers sont enregistrés au compte « marchandises » ainsi qu'il a été indiqué); Livraisons de combustible et de provisions de bord aux moyens de transport étrangers; Charges portuaires payées par l'étranger; Location de moyens de transport nationaux à des compagnies étrangères, etc.

(3) Transport des résidents par des transporteurs étrangers soit en service international, soit en territoire national ou en service côtier national (le coût du transport des résidents en territoire étranger est porté à la rubrique 3 « Déplacements à l'étranger »); Réparation à l'étranger des navires, aéronefs et véhicules nationaux (les travaux de transformation apportés à l'étranger aux navires, aéronefs et véhicules nationaux sont enregistrés au compte « marchandises » ainsi qu'il a été indiqué); Achats de combustible et de provisions de bord effectués à l'étranger par les transporteurs nationaux; Location de moyens de transport étrangers par les transporteurs nationaux, etc.

(4) En ce qui concerne l'enregistrement de certaines transactions entre résidents, la même remarque peut être faite pour les recettes et les dépenses résultant des contrats d'assurance que pour les recettes et dépenses résultant des contrats de transport.

Sont portées au crédit du compte « Primes et indemnités d'assurances » : les primes d'assurances payées par des résidents ou des non-résidents à des compagnies nationales à l'occasion du transport international de marchandises (Importations, si celles-ci ont été portées c.i.f. au compte « Marchandises » ; exportations ; autres transports internationaux) ; les indemnités payées par des compagnies étrangères à des résidents à l'occasion du transport international des marchandises ; les primes d'assurance et les primes de réassurance payées par des étrangers à des compagnies nationales en vertu de contrats d'assurance ne couvrant pas le transport international de marchandises et de contrats de réassurance ; les indemnités versées par des compagnies étrangères à des résidents en vertu de contrats d'assurance ne couvrant pas le transport international de marchandises et de contrats de réassurance.

Au débit de ce compte sont enregistrées : les primes d'assurance payées par des résidents à des étrangers à l'occasion des importations, si celles-ci ont été portées f.o.b. au compte « Marchandises » ; les indemnités payées par des compagnies nationales à des étrangers à l'occasion du transport international des marchandises (Importations, exportations et autres transports internationaux) ; les primes d'assurance et les primes de réassurance payées par des résidents à des compagnies étrangères en vertu de contrats d'assurance ne couvrant pas le transport international de marchandises et de contrats de réassurance ; les indemnités versées par des compagnies nationales à des étrangers en vertu de contrats d'assurance ne couvrant pas le transport international de marchandises et de contrats de réassurance.

Le paiement des primes d'assurance sur la vie et des indemnités résultant des assurances de ce type peuvent constituer des opérations d'investissement et de désinvestissement. Toutefois, comme les opérations internationales d'assurance sur la vie se traitent généralement par l'intermédiaire des filiales et des sièges établis en pays étrangers et considérés comme résidents de ces pays, il n'a pas été considéré nécessaire d'enregistrer au compte capital de la balance des paiements les transferts de capitaux qui résultent des opérations d'assurance sur la vie, passées directement entre les résidents d'un pays et les compagnies d'assurance situées à l'étranger.

#### 6. Revenu des investissements internationaux

Ce compte enregistre à son crédit les revenus nets (taxes déduites) des investissements à l'étranger et à son débit les revenus nets des investissements étrangers dans le pays.

Ces revenus comprennent le *produit des investissements directs* (Revenus des investissements effectués à l'étranger dans une entreprise commerciale demeurant sous le contrôle d'une personne physique ou morale ayant la qualité de résident : profits des sièges étrangers ; intérêts et dividendes distribués par les filiales étrangères ; loyer des immeubles commerciaux donnés en location à l'étranger). Ils comprennent également les revenus de *créances* et d'*obligations* (Intérêts des prêts intergouvernementaux, y compris les intérêts payés sur les avances du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement ; intérêts des obligations émises par les pouvoirs publics, y compris les obligations émises par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement et les personnes privées ; intérêts des créances diverses, notamment des avances bancaires et des créances hypothécaires), les revenus d'*actions*, de *participations* (notamment les revenus des *sleeping partners* dans les entreprises commerciales) et les loyers des *immeubles* possédés à l'étranger.

#### 7. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs

Ce compte enregistre en principe les transactions du gouvernement national avec les étrangers ainsi que les transactions des gouvernements étrangers avec les résidents.

En sont exclus toutefois les importations et les exportations de marchandises effectuées par les gouvernements, le service de la dette publique, les donations et réparations et les transactions en compte capital.

Le compte est subdivisé en deux sous-rubriques :

La première (*dépenses militaires et « surplus property »*) enregistre à son crédit les recettes provenant du séjour de forces militaires étrangères en territoire national (ex. : occupation de bases, fourniture de vivres et d'équipement consommés en territoire national, solde des troupes étrangères, etc.) et la valeur des *surplus stocks* de l'armée nationale cédés à des personnes étrangères (que ces biens soient situés en territoire national ou à l'étranger ; s'ils sont exportés, ils doivent être exclus du compte « Marchandises » comme il a été indiqué antérieurement). Au débit de cette première rubrique figurent les dépenses résultant du séjour à l'étranger de forces militaires nationales (ex. : occupation de bases étrangères ; achat de vivres et d'équipement consommés à l'étranger ; solde des troupes nationales à l'étranger, etc.) et la valeur des *surplus stocks* d'armées étrangères cédés à des nationaux (si ces biens sont importés, ils doivent être exclus du compte « Marchandises »).

La seconde sous-rubrique du compte (*autres transactions gouvernementales*) enregistre toutes les autres recettes et dépenses du gouvernement national à l'étranger et des gouvernements étrangers en territoire national (Entretien des représentations diplomatiques ; contribution aux dépenses administratives des organismes internationaux ; paiement des pensions ; règlements entre territoires métropolitains et leurs dépendances coloniales, etc.).

#### 8. Transactions courantes diverses

Sont incluses sous cet intitulé les recettes et les dépenses qui n'ont pas été classées dans des rubriques spécifiques (1).

#### 9. Donations

Ce compte est destiné à recevoir les inscriptions formant contrepartie aux transactions unilatérales avec l'étranger.

(1) Salaires des ouvriers travaillant à l'étranger ; rémunération des services professionnels rendus à une personne étrangère ; paiement des pensions privées et contribution aux fonds de pension privés ; frais de direction, y compris la contribution des filiales et des sièges étrangers aux frais de la maison mère ; courtages et commissions non inscrits ailleurs ; profits et pertes résultant d'une activité exercée à l'étranger et qui n'ont pas été inscrits ailleurs ; règlements internationaux en nature de communications à distance (poste, télégraphe, téléphone et radio) ; frais de publicité ; service de la presse ; droits d'auteur et brevets ; loyer des films cinématographiques pris en location ; billets de loterie et prix gagnés ; pertes supportées par des résidents à l'occasion de la destruction ou de l'endommagement de biens importés, exportés ou formant l'objet de transactions à l'étranger.



Le compte est subdivisé en cinq sous-rubriques :

a) *Envois personnels*

Montant des envois en argent et en nature que les émigrés ou autres personnes effectuent à l'étranger (débit) et les envois similaires, effectués par des étrangers en faveur de nationaux (crédit).

b) *Autres transferts privés*

Contre-valeur des transferts des migrants (marchandises; monnaie; titres d'investissements à court ou à long terme); cette inscription constitue un crédit pour la balance des paiements du pays d'immigration, un débit pour la balance des paiements du pays d'émigration.

c) *Réparations*

Montant des réparations reçues ou payées par le gouvernement en marchandises, en services, en valeurs mobilières ou en numéraire.

d) *U.N.R.R.A.*

La contre-valeur des fournitures et prestations de services effectuées dans le cadre de l'U.N.R.R.A.

e) *Autres donations gouvernementales*

Montant des autres transferts gratuits de gouvernement à gouvernement.

## II — MOUVEMENTS DES CAPITAUX ET DE L'OR MONÉTAIRE

La seconde partie du schéma de la balance des paiements est consacrée aux opérations en compte capital et retrace les mouvements des investissements nationaux à l'étranger, des investissements étrangers en territoire national, et de l'encaisse-or nationale au cours de la période pour laquelle la balance des paiements est établie.

Les modifications survenues dans la valeur vénale des investissements nationaux à l'étranger et des investissements étrangers dans l'économie nationale ne sont pas recensés. Il en est de même pour les actions de dividende distribuées aux porteurs de valeurs mobilières.

Les tableaux de développement de la seconde partie du tableau synthétique prévoient l'enregistrement détaillé des mouvements de capitaux à long terme : les transactions entraînant la réalisation d'investissements à long terme à l'étranger ou l'accroissement des avoirs étrangers investis à long terme dans l'économie nationale donnent lieu à une inscription au crédit des comptes figurant dans ces tableaux; les transactions entraînant l'accroissement des investissements à long terme à l'étranger ou la diminution des avoirs étrangers investis dans l'économie nationale donnent lieu à une inscription au débit de ces comptes.

En ce qui concerne les mouvements des capitaux à court terme et de l'or monétaire, les tableaux de développement se bornent à enregistrer le solde net en accroissement ou en diminution des avoirs sur l'étranger et des engagements envers l'étranger.

Dans le tableau synthétique, seuls l'accroissement ou la diminution nets des avoirs sur l'étranger et des engagements envers l'étranger sont recensés, tant pour les capitaux à long terme que pour les capitaux à court terme. La troisième colonne du tableau enregistre le mouvement des avoirs nets sur l'étranger (Somme algébrique de l'évolution des avoirs et de celle des engagements). Lorsque le total de cette colonne est positif, il représente un poste débiteur; lorsqu'il est négatif, un poste créditeur. Dans les deux cas, ce total doit équilibrer le solde de la balance courante.

Les transactions en compte capital recensées dans le schéma de la balance des paiements sont réparties en deux catégories : les transactions qui sont le produit de l'activité des personnes privées ayant la qualité de résident du pays rapporteur et les transactions qui résultent de l'activité des institutions officielles et bancaires du pays rapporteur.

Les données classées dans le compte capital ne nécessitent guère d'autres commentaires, sauf à préciser quelques notions :

Les investissements directs ont été définis au moment où fut analysé le contenu de la rubrique « Revenus d'investissements ». Les investissements à long terme sont ceux qui ne comportent aucune échéance de remboursement ou dont le remboursement est prévu pour une période éloignée de plus de douze mois du moment de la création du titre dans lequel ils se concrétisent. Les investissements à court terme sont ceux qui sont remboursables à vue ou douze mois au plus après la création du titre dans lequel ils se concrétisent.

Le Manuel prévoit une dérogation au classement strict des investissements selon leur terme d'échéance : les investissements directs, qu'ils soient à long ou à court terme, sont enregistrés dans les comptes 11.1. et 13.5., sauf s'il s'agit des dépôts entre institutions bancaires et leurs sièges et filiales à l'étranger. Ceux-ci sont enregistrés au compte 14.

Les capitaux à court terme comprennent les billets de banque et les monnaies métalliques autres que les monnaies d'or. Les capitaux à court terme non librement transférables sont ceux dont l'utilisation ou la transférabilité est limitée par le pays débiteur; ils comprennent les avoirs et engagements en accords de paiement, qui figurent sous une rubrique distincte.

### EXPOSE DE LA METHODE SUIVIE EN VUE DE L'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

La balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise a été construite principalement à l'aide des renseignements que fournit l'examen de l'évolution des réserves de change de l'Union.

Les statistiques des Trésoreries belge et luxembourgeoise, des Missions économiques, de la Banque Nationale de Belgique et des Banques privées retracent l'évolution des avoirs nets des institutions officielles et bancaires en moyens de paiement métalliques, fiduciaires et scripturaux affectés au règlement des transactions internationales — avoirs libellés en francs belges ou en devises étrangères que ces institutions détiennent à l'étranger et engagements en francs belges ou en devises étrangères de ces institutions envers l'étranger.

D'autre part, les renseignements communiqués par

les Trésoreries et par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change fournissent l'explication économique des mouvements des réserves de change.

La documentation ainsi réunie — qui constitue la seule source d'information précise en ce qui concerne les transactions invisibles de la balance courante et les opérations en capital — n'est pas sans faiblesses. En effet, les relevés justificatifs que les Banques agréées transmettent à l'Institut belgo-luxembourgeois du Change relativement à leurs opérations en devises relèvent certaines transactions qui n'affectent point les réserves de change telles qu'elles ont été définies plus haut. D'autre part, les entrées et sorties de moyens de paiement internationaux y sont classées selon le règlement ou la licence auxquels les opérations financées se rattachent. Comme les transactions groupées sous une même rubrique n'ont fréquemment aucune homogénéité économique, et qu'il ne fut pas toujours possible d'en opérer la ventilation, de nombreuses opérations ont dû être classées à la balance des paiements, sous la rubrique « Transactions courantes diverses ».

Les renseignements disponibles permettent néanmoins d'élaborer un relevé explicatif assez poussé des recettes et des dépenses des Trésoreries en moyens de paiement internationaux et des transferts monétaires effectués entre résidents et non-résidents par l'intermédiaire du système bancaire national.

Semblable relevé ne constitue pas une balance des paiements au sens du *Manuel* du Fonds (1). Aussi les données qui s'y trouvent recensées ont-elles été complétées et rectifiées afin de respecter autant que possible, dans les inscriptions finales portées sous les diverses rubriques de la balance des paiements, les desiderata du Fonds Monétaire International.

a) *Inscription dans la balance de certaines opérations ne donnant pas lieu à un transfert monétaire*

Les transactions internationales n'impliquant par essence aucun paiement ont été relevées dans la mesure où elles étaient connues. Il en fut ainsi, spécialement, pour les livraisons effectuées au titre des réparations. Restent donc exclues de la balance les opérations sans paiement qui n'ont pu être recensées ainsi que les opérations qui, quoique impliquant en principe un règlement international, n'ont donné lieu en fait à aucun paiement effectué par l'intermédiaire du système bancaire. (Ex. : troc de marchandises; donations en nature; revenus extérieurs et autres prestations dont le produit n'a pas été cédé à une banque agréée; importations et services fournis par l'étranger et qui n'ont pas donné lieu à un paiement par l'intermédiaire du système bancaire, etc.)

b) *Evaluation uniforme des opérations enregistrées*

Les corrections nécessaires ont été apportées aux

(1) La distinction entre les deux notions a été indiquée plus haut.

opérations recensées afin d'obtenir une évaluation uniforme de ces opérations. Spécialement les chiffres correspondant aux importations et aux exportations ont été corrigés en vue de fournir des données f.o.b. dans les deux cas.

c) *Moment du recensement des opérations*

En raison de la méthode utilisée pour l'élaboration de la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, les transactions internationales sont inscrites dans la balance au moment où elles donnent lieu à un mouvement des réserves de change de l'Union.

Celles-ci n'englobant que les moyens de paiement internationaux, métalliques, fiduciaires et scripturaux, et non les titres de crédit (1), il en résulte que si un crédit est octroyé ou reçu à l'occasion d'une opération avec l'étranger, cette opération ne sera enregistrée dans la balance des paiements qu'au moment du remboursement de ce crédit; quant aux crédits accordés ou reçus à l'occasion de transactions internationales, ils ne seront pas recensés, même par solde dans la balance des paiements.

La balance des paiements élaborée pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise est donc moins complète que la balance-type décrite dans le *Manuel* du Fonds; d'autre part, elle est axée sur les règlements internationaux plutôt que sur les créances et les engagements nés des relations économiques entre résidents et non-résidents.

Sur tous les autres points, les principes généraux énoncés dans le *Manuel* ont été respectés. La définition donnée par le *Manuel* des notions de résident et de non-résident correspond aux critères admis par la législation belge en la matière (2). La balance des paiements a été subdivisée en compte courant et

(1) A l'exception des certificats de Trésorerie dans lesquels les banques centrales investissent une partie de leurs liquidités extérieures.

(2) L'arrêté du Régent du 6 octobre 1944 relatif au contrôle des changes (*Moniteur belge* du 7 octobre 1944), modifié par les arrêtés des 16 mars 1945 et 4 juin 1946 et l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1945 (*Mémorial* du Grand-Duché du 28 juillet 1945), modifié par l'arrêté du 30 janvier 1947, reconnaissent la qualité de régnicole aux *personnes physiques* domiciliées ou ayant leur résidence principale en territoire national et aux *personnes morales* ayant leur siège social en territoire national.

Si une personne morale a, outre son siège social établi en territoire national, un ou plusieurs sièges d'exploitation en territoire colonial ou étranger, elle est considérée comme régnicole pour tous biens dont la gestion relève du siège social et pour tous actes faits par ce siège. Elle est considérée comme étrangère pour tous biens dont la gestion relève du ou des sièges établis en territoire colonial ou étranger et pour tous actes faits par ce ou ces sièges.

De même, si une personne morale, outre son siège social établi dans un territoire colonial ou étranger, étrangère, a un ou plusieurs sièges d'exploitation en territoire national, elle est considérée comme étrangère pour tous biens dont la gestion relève du siège social et pour tous actes faits par ce siège. Elle est considérée comme régnicole pour tous biens dont la gestion relève du ou des sièges établis en territoire national et pour tous actes faits par ce ou ces sièges.

Les bureaux et agences établis en territoire national par des sociétés étrangères n'ont point la qualité de régnicole et les bureaux et agences établis en territoire étranger par des sociétés nationales ne perdent point leur qualité de régnicole. Les bureaux et agences se distinguent des sièges d'exploitation par le fait qu'ils n'ont pas la capacité juridique d'engager la société mère, mais agissent comme simples intermédiaires entre cette société et les tiers.

compte capital sur la base des indications fournies par le *Manuel*. La position prise par le *Manuel* en ce qui concerne les transferts des migrants et les profits non distribués des filiales a été admise en principe (1). Il en fut de même pour les exceptions à la règle que seules les transactions entre résidents et non-résidents doivent être enregistrées [Transactions sur l'or; Frets et assurances (2)]. Les transactions ont été recensées sur une base brute plutôt que sur une base nette et groupées selon leur caractère économique et non selon le statut juridique de l'agent, sauf les exceptions prévues par le *Manuel*. Enfin, une seule balance des paiements a été établie pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise; elle englobe les transactions de l'Union avec le Congo belge, mais non les transactions du Congo belge avec le monde extérieur.

La balance des paiements de l'Union économique est présentée dans le cadre du schéma contenu dans le *Manuel* communiqué par le Fonds Monétaire International. Les diverses rubriques de ce schéma ont, en principe, un contenu conforme aux stipulations du *Manuel* du Fonds. Toutefois, un certain nombre de données n'ont pu être relevées en raison de l'insuffisance de la documentation disponible, tandis que d'autres ont été enregistrées sous des modalités différentes de celles qui avaient été prévues dans le *Manuel* du Fonds.

A cet égard, quelques rubriques appellent des commentaires particuliers :

## Rubrique 1 — Marchandises

### Sous-rubrique 1.1 — Exportations et Importations

Afin de ne pas briser l'uniformité de la méthode utilisée, les *exportations* et les *importations* sont recensées sur la base des mouvements de moyens de paiement internationaux auxquels elles donnent naissance, et non sur la base des statistiques douanières (3).

Les opérations enregistrées sous cette rubrique comprennent le *commerce spécial*, les *réexportations* et le *commerce d'entrepôt* dans le sens que le *Manuel* donne à ces expressions. Toutefois, ces différentes opérations commerciales ne sont enregistrées sous

(1) Cette question présente toutefois un caractère plutôt académique en raison du fait que, à l'exception des transferts en espèces effectués par les migrants, les transactions internationales dont il s'agit ne donnent pas lieu à modification des avoirs et engagements officiels et bancaires envers l'étranger et ne sont donc pas recensés.

(2) Ce point également ne présente qu'un intérêt théorique; les recettes et les dépenses résultant des frets et des assurances ont été enregistrées, en effet, sur la base des rentrées et des sorties en moyens de paiement internationaux auxquelles ces opérations ont donné lieu, sans que les règlements intervenus entre exportateurs, importateurs et transporteurs nationaux aient dû être pris en considération.

(3) Les statistiques douanières ne donnent d'ailleurs aucune indication sur la valeur des marchandises faisant l'objet du commerce d'entrepôt, alors que le *Manuel de la balance des paiements* classe les mouvements affectant ces marchandises parmi les opérations à recenser sous la rubrique « Exportations et Importations ».

cette rubrique que pour autant qu'il y ait transfert international de la propriété des marchandises. Dans le cas contraire, elles figurent sous la rubrique 8 « Transactions courantes diverses », pour autant qu'elles donnent lieu à des règlements internationaux.

Les opérations de *transit* sont également classées en principe sous la rubrique 8. Elles ne sont enregistrées sous la rubrique 1.1 que si les marchandises ont passé sous propriété nationale.

En raison de la méthode utilisée pour recenser les exportations et les importations, la plupart des *rectifications quantitatives* prévues par le *Manuel* du Fonds en vue d'adapter les statistiques douanières au mouvement commercial réel deviennent sans objet.

Il suffira de signaler que les opérations classées sous la rubrique « Exportations et Importations » englobent la plupart des transactions que le *Manuel* du Fonds désire voir figurer sous cet intitulé, à l'exception toutefois des ventes de poissons et d'autres produits marins écoulés à l'étranger par les flottilles de pêche nationales, des travaux de transformation effectués dans les chantiers nationaux sur les navires et aéronefs étrangers ou effectués à l'étranger sur les navires et aéronefs nationaux et, enfin, des exportations de courant électrique et de gaz. Ces opérations sont enregistrées sous la rubrique 8 « Transactions courantes diverses » et il fut impossible de les isoler en vue de les transférer à la rubrique 1.1. Par contre, les restitutions et les réparations obtenues de l'Allemagne ont été ajoutées au montant des importations ayant donné lieu à paiement.

Les recettes et les dépenses classées sous la rubrique « Exportations et Importations » comprenaient un seul type de transaction à éliminer de cette rubrique en vertu des critères adoptés par le *Manuel* du Fonds : les ventes de combustibles et de provisions de bord aux transporteurs étrangers et les achats de combustibles et de provisions, à l'étranger, par les transporteurs nationaux. Ces transactions ont été transférées à la rubrique 4 « Transports ».

En ce qui concerne les *valeurs*, les statistiques de change ont été corrigées sur un point important : les *frets* et les *primes d'assurance* ont été éliminés des recettes et des dépenses résultant des opérations sur marchandises et transférés à la sous-rubrique 4.1 « Frets bruts » ou à la rubrique 5 « Assurances »; par contre, il n'a pas été nécessaire d'ajouter au chiffre des importations les *subsidés* couvrant la différence entre les prix intérieurs et les prix effectifs payés à l'exportateur étranger. En effet, contrairement aux chiffres de la douane, les statistiques retraçant l'évolution des réserves de change enregistrent les décaissements réels auxquels ont donné lieu les importations de produits subsidiés et non la valeur fictive conférée à ces importations sur la base des prix intérieurs.

*Sous-rubrique 1.2 — Autres opérations sur marchandises*

Les opérations de *cross trade* ont été enregistrées sous la rubrique 8 « Transactions courantes diverses », pour autant qu'elles aient donné lieu à des règlements effectués par l'intermédiaire du système bancaire national. Il en fut de même pour les recettes et les dépenses résultant de la réalisation ou de l'accroissement des stocks constitués par des nationaux en territoire étranger ou par des étrangers en territoire national. Il est à remarquer que, en raison de la méthode d'enregistrement des exportations et des importations, il n'est pas nécessaire de contre-balancer par une inscription au compte où sont classées les « Autres opérations sur marchandises » les exportations et les importations qui n'impliquent pas le transfert international de la propriété des marchandises. En effet, les exportations et les importations de ce type ne sont pas enregistrées sous la rubrique 1.1.

**Rubrique 4 — Transports**

*Sous-rubrique 4.1 — Frets bruts*

Cette sous-rubrique enregistre à son crédit les frets payés par l'étranger, soit aux exportateurs et négociants de l'Union économique, soit aux transporteurs nationaux à l'occasion des *exportations* et du *transport de marchandises entre deux pays étrangers (cross trade)*.

Les recettes en devises provenant du *transit* en territoire national, des *transports côtiers à l'étranger* et des *transports en territoire étranger* n'ont pu être isolées et ont été classées parmi les transactions courantes diverses (Rubrique 8).

Les frets payés aux transporteurs étrangers à l'occasion du commerce d'*importation* et d'*exportation* ont été portés au débit de la sous-rubrique « Frets bruts ». Par contre, les frets réglés à des transporteurs étrangers à l'occasion du *déplacement des marchandises en trafic côtier ou intérieur* sont inclus dans les transactions courantes diverses (Rubrique 8).

*Sous-rubrique 4.2 — Autres opérations de transport*

Sous cet intitulé figurent uniquement les recettes résultant des livraisons de combustible et de provisions de bord aux moyens de transport étrangers et les dépenses imputables aux achats de combustible et de provisions de bord effectués à l'étranger par les transporteurs nationaux (1).

Toutes les autres transactions classées par le *Manuel* du Fonds sous la rubrique 4.2 ont été ran-

(1) Les dépenses imputables aux achats de combustible et de provisions de bord effectués à l'étranger par les transporteurs nationaux ont été inscrites sous la rubrique 4.2 lorsque les produits achetés à l'étranger ont été écoulés ultérieurement sur le marché belge. Dans la mesure où ces produits ont été consommés par les transporteurs, les sorties de devises auxquelles leur achat a donné lieu sont enregistrées au débit du compte « Transactions courantes diverses ».

gées, dans la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, parmi les transactions courantes diverses (Rubrique 8).

**Rubrique 5 — Primes et indemnités d'assurance**

Cette rubrique enregistre à son crédit toutes les sommes versées par l'étranger soit aux exportateurs et aux négociants de l'Union économique, soit aux compagnies d'assurances belgo-luxembourgeoises dans le cadre d'opérations d'assurance ou de réassurance. Elle enregistre à son débit toutes les sommes payées par des résidents de l'Union économique soit aux exportateurs et négociants étrangers, soit aux compagnies d'assurances étrangères, en règlement d'opérations d'assurance et de réassurance.

**Rubrique 8 — Transactions courantes diverses**

Cette rubrique groupe, outre les transactions qui y sont classées par le *Manuel* du Fonds, les opérations qui n'ont pu être isolées avec suffisamment de netteté pour être inscrites dans le compte spécifiquement prévu pour leur enregistrement.

**Rubrique 9 — Donations**

La documentation disponible n'a permis d'enregistrer sous cette rubrique que les réparations et restitutions obtenues de l'Allemagne.

**Rubriques 11 et 12 — Mouvements des capitaux privés**

Les mouvements des avoirs et des engagements privés envers l'étranger ont été enregistrés globalement, aucun renseignement ne pouvant être réuni sur leur décomposition par type d'opération.

**Rubriques 12 et 14 — Mouvements des capitaux à court terme**

Il a été indiqué plus haut que les crédits à court terme accordés ou reçus dans le cadre du financement des transactions internationales ne sont pas inscrits dans la balance des paiements. Il en résulte que les rubriques 12 et 14 enregistrent uniquement les mouvements des réserves de change et, en ce qui concerne les autres capitaux à court terme, les mouvements qui ne se rattachent pas au financement des transactions internationales.

**PRESENTATION ET COMMENTAIRE  
DE LA BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-  
LUXEMBOURGEOISE POUR L'ANNEE 1947**

En raison de la complexité des données statistiques à réunir, la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour l'année 1948 n'a pas encore pu être établie.

Par contre, la méthode décrite dans les pages qui précèdent a permis d'élaborer une balance des paiements détaillée pour l'année 1947 (1).

(1) Cette méthode fut utilisée aussi — tout au moins partiellement — en vue de l'établissement de la balance des paiements de l'Union économique pour les années 1945 et 1946. Elle ne fut toutefois mise complètement au point qu'en 1947. C'est

Le tableau II contient toutes les données qui ont pu être réunies sur les transactions de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec l'étranger au cours de 1947.

pourquoi nous nous bornons à publier les données relatives à cette dernière année.

TABLEAU II

**Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise**  
**Année 1947**

(en millions de francs belges)

Transactions courantes	Crédit (Recettes)	Débit (Payements)	Crédit (+) ou débit (-) net	Mouvements des capitaux et de l'or monétaire	Accroisse- ment (+) ou diminu- tion (-) des avoirs à l'étranger	Accroisse- ment (+) ou diminu- tion (-) des engage- ments envers l'étranger	Accroisse- ment (+) ou diminu- tion (-) des avoirs nets à l'étranger
					1	2	3 (3 = 1 - 2)
1. Marchandises (1.1 + 1.2).....	60.670	77.020	- 16.350	SECTEUR PRIVÉ (non compris les Banques).			
1.1 Exportations et importations (F.O.B.).....	60.670	77.020	- 16.350	11. Capitaux à long terme (11.1 à 11.6)			
1.2 Autres opérations sur marchandises.	—	—	—	11.1 Investissements directs.			
2. Mouvement de l'or non monétaire (net).....	47	—	+ 47	11.2 Valeurs mobilières à revenu fixe.			
3. Déplacements à l'étranger.....	1.713	1.419	+ 294	11.3 Valeurs mobilières à revenu variable.	-10.837	— 82	-10.755
4. Transports (4.1 + 4.2).....	1.855	7.664	- 5.809	11.4 Amortissements.			
4.1 Frets bruts.....	1.200	7.662		11.5 Autres remboursements contractuels.			
4.2 Autres opérations de transport (combustibles et provisions de bord).....	655	2		11.6 Autres capitaux à long terme.			
5. Primes et indemnités d'assurance..	224	1.361	1.137	12. Capitaux à court terme (12.1 à 12.3)			
6. Revenus d'investissements (6.1 à 6.3)	1.456	1.313	+ 143	12.1 Accords de paiement et de clearing.			
6.1 Investissements directs.				12.2 Autres avoirs et engagements non librement transférables.			
6.2 Intérêts.				12.3 Autres avoirs et engagements.			
6.3 Dividendes et divers.				SECTEUR OFFICIEL ET BANCAIRE.			
7. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs (7.1 + 7.2).....	2.954	522	+ 2.432	13. Capitaux à long terme (13.1 à 13.6)	+13.559	— 370	+13.189
7.1 Dépenses militaires.....	2.650	—		13.1 Investissements privés acquis et réalisés par le Gouvernement			
7.2 Autres transactions gouvernementales.....	304	522		13.2 Autres valeurs mobilières.			
8. Transactions courantes diverses (8.1 + 8.2).....	7.582	1.178	+ 6.404	13.3 Prêts aux institutions officielles et bancaires.....	+ 2.230	+ 1.354	
8.1 Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers.....	2.027	329	+ 1.698	13.4 Amortissements.....		— 807	
8.2 Autres transactions courantes diverses.....	5.555	849	+ 4.706	13.5 Autres remboursements contractuels.....		— 177	
9. Donations (9.1 à 9.5).....	642	—	+ 642	13.6 Autres capitaux à long terme.	+11.329		
9.1 Envois privés.....	—	—	—	14. Capitaux à court terme (14.1 à 14.4)	+ 1.197	+10.535	— 9.338
9.2 Autres transferts privés.....	—	—	—	14.1 Accords de paiement et de clearing.....	+ 4.609	+ 344	
9.3 Réparations et restitutions.....	642	—	+ 642	14.2 Autres avoirs et engagements non librement transférables...	— 1.029	+10.191	
9.4 U.N.R.R.A.....	—	—	—	14.3 Engagements librement transférables envers des institutions officielles et bancaires.			
9.5 Autres donations gouvernementales.....	—	—	—	14.4 Autres avoirs et engagements librement transférables.....	— 1.483		
10. Total des transactions courantes (1 à 9).....	77.143	90.477	-13.334	15. Or monétaire.....	— 6.086		— 6.086
Erreurs et omissions.....			+ 344	16. Total des mouvements des capitaux et de l'or monétaire.....	— 2.167	+10.823	-12.990
Total général.....			-12.990				

L'examen de ce schéma permettra au lecteur de se familiariser avec la présentation des transactions internationales recommandée par le Fonds Monétaire International et fournira une base de comparaison avec les balances des exercices ultérieurs, qui seront publiées dans ce Bulletin au fur et à mesure de leur établissement.

Avant de commenter les chiffres portés au tableau, il est nécessaire de donner quelques précisions sur la manière exacte dont les montants inscrits sous certaines des rubriques ont été calculés (en millions de francs).

## Rubrique 1 — Marchandises

### Exportations

Recettes de change provenant des Exportations (F.O.B.) .....	61.325 (1)
— Provisions de bord .....	655
	<hr/>
	60.670

### Importations

Sorties de change dues aux Importations (F.O.B.) .....	76.380 (1)
— Provisions de bord .....	2
+ Réparations et restitutions .....	642
	<hr/>
	77.020

Les rentrées et les sorties de devises auxquelles les opérations commerciales ont donné lieu furent donc ramenées à une base F.O.B. Les provisions de bord furent soustraites du résultat obtenu et les biens acquis à titre de réparation ajoutés au montant des importations payées (1).

## Rubrique 2 — Mouvements de l'or non monétaire

Les mouvements de l'or non monétaire ont été calculés comme suit :

A. Production intérieure : nulle

B. Consommation intérieure :

1. Production .....	nulle
2. Cessions nettes d'or à l'étranger .....	6.133
(2.2 — 2.1)	
2.1 Importations de pièces et de lingots et acquisition d'or situé à l'étranger .....	16.851
2.2 Exportations de pièces et de lingots et cession d'or situé à l'étranger .....	22.984
3. Diminution des réserves monétaires métalliques .....	6.086
	<hr/>
4. Consommation intérieure (1 + 3 — 2) ....	— 47
C. Mouvement de l'or non monétaire [A — B (4)] .....	+ 47

Les transactions aurifères avec l'étranger se sont soldées par une sortie d'or s'élevant à 6.133 millions de francs. Par contre, les réserves métalliques n'ont décréu que de 6.086 millions de francs. La différence s'explique par un petit apport d'or non monétaire. La consommation intérieure pour l'industrie, l'art et la thésaurisation a été négative, spécialement en raison du fait que certaines entreprises en difficulté de trésorerie ont dû céder à la Banque Nationale de l'or déclaré en 1944.

## Rubriques 11 et 12

Capitaux à long et à court terme — Secteur privé.

Le tableau synthétique ne prévoit que l'enregistrement de l'évolution nette des avoirs privés à l'étranger, des engagements des personnes privées envers l'étranger et du solde des avoirs et des engagements privés envers l'étranger. Il est intéressant de signaler

(1) On notera que ces chiffres sont très voisins du montant des exportations et des importations F.O.B. calculées dans notre Bulletin de novembre 1947, page 205 (Exportations F.O.B. 61.436 millions — Importations F.O.B. 76.045 millions)

ici que la diminution des avoirs à l'étranger, soit 10.837 millions, résulte de rapatriements s'élevant à 11.639 millions, compensés partiellement par des investissements effectués à l'étranger pour un montant de 802 millions.

## Rubrique 13.3

Le montant de 2.230 millions de francs inscrit dans la colonne « Avoirs » de cette rubrique représente la consolidation, en juin 1947, d'une créance de l'Union économique sur les Pays-Bas.

Le montant de 1.354 millions de francs inscrit dans la colonne « engagements » se décompose comme suit :

1. Prélèvements sur l'emprunt contracté en Suisse par la Régie belge des Postes, Télégraphes et Téléphones (Emprunt autorisé par l'arrêté-loi du 28 février 1947) .....	421
2. Prélèvements sur le crédit consenti à la Belgique par le Gouvernement du Canada (Emprunt autorisé par les arrêtés du Régent du 28 juin 1946 et du 29 décembre 1947) ....	705
3. Prélèvements sur le crédit consenti par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement au Grand-Duché de Luxembourg (1) .....	228
	<hr/>
	1.354

## Rubrique 13.4

Le montant de 807 millions de francs inscrit sous cette rubrique représente l'amortissement de la dette publique au cours de 1947.

## Rubrique 13.5

Le montant de 177 millions de francs porté à cette rubrique correspond à l'apurement partiel de la dette contractée envers la Grande-Bretagne dans le cadre du *Military Civil Program*.

## Rubrique 13.6

Le montant de 11.329 millions de francs inscrit à cette rubrique représente les apports effectués en 1947 par l'Union économique belgo-luxembourgeoise en libération de la participation de la Belgique et du Luxembourg dans les Organismes de Bretton Woods.

## Rubrique 14.2

Le chiffre de 1.929 millions inscrit dans la colonne « Avoirs » de cette rubrique représente la diminution des actifs belgo-luxembourgeois en devises étrangères non librement transférables et non comprises dans la position des accords de paiement.

(1) Ces prélèvements ont été effectués à concurrence de 214 millions de francs en dollars U.S.A. et à concurrence de 14 millions de francs en francs belges. Le prélèvement en francs belges doit être enregistré dans la balance des paiements qui doit relever toutes les transactions de l'Union économique avec la Banque Internationale. Il trouvera sa contrepartie dans le compte 14.2, sous la forme d'une diminution des avoirs en francs belges de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Le chiffre de 10.191 millions inscrit dans la colonne « Engagements » de cette rubrique se décompose comme suit :

1. Accroissement des engagements en francs belges de l'Union économique belgo-luxembourgeoise qui ne sont compris ni dans la position des accords de paiement ni <i>sub 2</i> ci-dessous .....	873
2. Accroissement des avoirs en francs belges du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (1) .....	9.318
Total .....	10.191

#### Rubrique 14.4

Le chiffre de 1.483 millions inscrit dans la colonne « Avoirs » de cette rubrique représente la diminution des actifs belgo-luxembourgeois en devises étrangères librement transférables (dollars U.S.A.; dollars canadiens; francs suisses).

#### Rubrique 15

Le chiffre de 6.086 millions inscrit sous cette rubrique représente la diminution des réserves métalliques de la Banque Nationale de Belgique et de la Caisse d'Épargne du Grand-Duché de Luxembourg.

\* \* \*

La balance des transactions internationales courantes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise se clôture, en 1947, par un déficit important. Le mali de la balance commerciale, évalué sur une base F.O.B., atteint près de 16,5 milliards de francs et ne put être que très partiellement compensé par les excédents des opérations invisibles. Les recettes nettes résultant des *mouvements de l'or non monétaire* (47 millions), du *tourisme* (294 millions), des *revenus d'investissements* (143 millions), des *transactions gouvernementales* [2.432 millions (2)], des *transactions diverses* (6.404 millions) et des *réparations et restitutions* (642 millions) furent, en effet, en grande partie contre-balançées par le coût net des opérations de *transport* (5.809 millions) et d'*assurance* (1.137 millions). Au total, le déficit courant fut de près de 13,5 milliards de francs.

Le déficit courant de l'Union économique s'explique presque entièrement par les transactions de l'Union avec l'hémisphère occidental : Etats-Unis d'Amérique et pays de la zone dollar U.S.A.; Canada; Argentine; Brésil. Vis-à-vis de presque tous ses autres partenaires commerciaux, l'Union enregistra un boni.

(1) Ce montant s'explique comme suit :

1. Souscriptions libérées en 1947 par la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg .....	11.329
2. Partie libérée en or .....	2.478
3. Solde libéré en monnaie nationale .....	8.850
4. Tirage effectué par la Belgique sur le Fonds Monétaire International .....	482
5. Avances en francs belges consenties au Grand-Duché de Luxembourg par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....	14
Total (3 + 4 - 5) .....	9.318

(2) Le règlement de prestations accomplies en faveur des armées alliées a donné lieu à une rentrée de 2.650 millions, les autres transactions gouvernementales à des sorties nettes atteignant 218 millions.

Le déséquilibre global de la balance des transactions courantes ne saurait être considéré en lui-même comme un facteur défavorable de la situation économique de l'Union : il est normal, au contraire, que la Belgique et le Luxembourg, engagés dans un effort indispensable de reconstruction et de développement, trouvent dans la fourniture non compensée de biens et de services d'origine étrangère le moyen d'accélérer le rythme de leur relèvement économique.

Le financement du déficit observé doit néanmoins s'opérer sous des modalités qui ne compromettent point le rétablissement ultérieur de l'équilibre de la balance des opérations courantes, et qui excluent tout prélèvement excessif sur les réserves de l'Union en moyens de paiement internationaux.

A ce double point de vue, les opérations en capital enregistrées dans la balance des paiements de 1947 (tableau III) présentent un aspect satisfaisant.

TABLEAU III

#### Schéma simplifié de la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise au cours de l'année 1947 (1)

(en millions de francs)

	Crédits (Recettes)	Débits (Dépenses)
1. Déficit de la balance des opérations courantes		13.334
2. Mouvement des avoirs privés à l'étranger et des engagements privés envers l'étranger.		
2.1 Rapatriements de capitaux privés .....	11.639	802
2.2 Investissements privés à l'étranger .....		82
2.3 Diminution des engagements privés envers l'étranger .....		
2.4 Mouvement net des avoirs privés à l'étranger et des engagements privés envers l'étranger	10.755	
3. Mouvement des avoirs et des engagements à long terme des institutions officielles et bancaires envers l'étranger (1).		
3.1 Emprunts gouvernementaux à l'étranger .	1.354	
3.2 Prêt consenti à l'étranger .....		2.230
3.3 Amortissement d'emprunts gouvernementaux à l'étranger .....		807
3.4 Remboursement contractuel d'une dette extérieure .....		177
3.5 Mouvement net des avoirs et des engagements à long terme des institutions officielles et bancaires envers l'étranger .....		1.860
4. Mouvement de l'encaisse-or et des avoirs et engagements à court terme des institutions officielles et bancaires envers l'étranger.		
4.1 Accroissement des avoirs nets en accords de paiement et de clearing .....		4.285
4.2 Prélèvements sur les avoirs en devises non librement transférables et accroissement des engagements en francs belges envers l'étranger (1) .....	2.802	
4.3 Prélèvements sur les avoirs en devises librement transférables .....	1.483	
4.4 Tirage sur le Fonds Monétaire International .....	482	
4.5 Réduction des avoirs en francs belges de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....		14
4.6 Prélèvements sur l'encaisse-or (1) .....	3.608	
4.7 Mouvement net de l'encaisse-or et des avoirs et engagements à court terme des institutions officielles et bancaires envers l'étranger .....	4.096	
5. Erreurs et omissions .....	344	
Total (1 + 2.4 + 3.5 + 4.7 + 5) .....	15.195	15.195

(1) Non compris les versements effectués au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement en libération des participations belges et luxembourgeoises dans ces organismes.

Les rapatriements de capitaux belgo-luxembourgeois investis à l'étranger ont atteint un ordre de grandeur qui n'est pas très éloigné de celui du déficit de la balance des opérations courantes. Il s'agit là d'un phénomène d'autant plus remarquable qu'il fut spontané et s'est accompli sans l'intervention d'aucune mesure de réquisition ou de contrainte. D'autre part, il est acquis que les rapatriements ont porté principalement sur les capitaux à court terme qui avaient cherché refuge à l'extérieur au cours des années précédant la seconde guerre mondiale, ainsi que sur les arriérés de revenus qui s'étaient accumulés à l'étranger pendant l'occupation (1). Ils n'auront donc pas pour effet de réduire le montant des ressources que les pays de l'Union trouvent tradition-

(1) Les rapatriements ont été effectués dans le cadre des accords de déblocage signés entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les pays étrangers.

Dans le cas où ces accords ont été conclus avec des pays maintenant un contrôle du mouvement extérieur des capitaux, ils prévoient généralement que les avoirs en comptes et les créances commerciales faisant l'objet du déblocage pourront être librement rapatriés. Par contre, la réalisation des autres avoirs débloqués reste soumise aux dispositions habituellement très restrictives des législations relatives au contrôle des changes. Il en résulte que les rapatriements des capitaux belgo-luxembourgeois investis dans ces pays ont porté presque exclusivement sur les capitaux à court terme et sur les arriérés de revenus qui se trouvaient concrétisés dans les avoirs en comptes et dans les créances commerciales.

Le dépouillement des données statistiques indique qu'il en fut de même pour les rapatriements effectués en provenance des pays qui n'imposent pas de restriction aux mouvements des capitaux.

nellement dans les revenus de leurs placements extérieurs.

Les investissements privés belgo-luxembourgeois à l'étranger et les rachats d'investissements privés étrangers dans le territoire de l'Union ont atteint des montants non négligeables.

Au total, le mouvement net des avoirs privés à l'étranger et des engagements privés envers l'étranger a représenté pour l'Union un apport de 10.755 millions.

L'évolution des avoirs nets à long terme des institutions officielles et bancaires s'est soldée par un accroissement de 1.860 millions des créances de l'Union sur le monde extérieur. Par contre, les avoirs nets à court terme des institutions officielles et bancaires et l'encaisse-or ont subi un prélèvement de 4.096 millions (1). Au total, les ressources procurées par les mouvements des capitaux officiels et bancaires et de l'encaisse-or ont atteint 2.236 millions.

Grâce à l'ampleur des rapatriements de capitaux privés, la contribution du secteur officiel et bancaire au financement du déficit de la balance courante fut donc d'un montant modéré.

(1) Compte non tenu des versements effectués au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement en libération des participations belges et luxembourgeoises dans ces organismes.

TABEAU IV

Répartition des mouvements des capitaux officiels et bancaires et de l'encaisse-or

(en millions de francs)

	Or; dollars U.S.A.; dollars canadiens; francs suisses convertibles		Autres devises	
	Crédit	Débit	Crédit	Débit
<b>1. Avoirs et engagements à long terme.</b>				
1.1 Emprunts extérieurs .....	1.354			
1.2 Avance consolidée aux Pays-Bas .....				2.230
1.3 Amortissement d'emprunts extérieurs et remboursement d'une dette extérieure.....		380		595
1.4 Mouvement net des avoirs et engagements à long terme .....	965			2.825
<b>2. Avoirs et engagements à court terme et encaisse-or.</b>				
2.1 Accroissement des avoirs nets en accords de paiement .....				4.265
2.2 Prélèvement sur les avoirs en devises non librement transférables et accroissement des engagements en francs belges envers l'étranger (1).....			2.802	
2.3 Prélèvements sur les avoirs en devises librement transférables .....	1.483			
2.4 Tirage en dollars U.S.A. sur le Fonds Monétaire International .....	482			
2.5 Prélèvements sur l'encaisse-or (1).....	3.608			
2.6 Réduction des avoirs en francs belges de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....		14		
2.7 Mouvement net des avoirs et des engagements à court terme .....	5.559			1.463
<b>3. Mouvement net total (1.4 + 2.7) .....</b>	<b>6.524</b>			<b>4.288</b>

(1) Non compris les versements effectués au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement en libération des participations belges et luxembourgeoises dans ces organismes.



Il faut noter toutefois que, tant en ce qui concerne les capitaux à long terme qu'en ce qui concerne les réserves en moyens de paiement internationaux, les Institutions officielles et bancaires accrurent leurs créances nettes en monnaies inconvertibles tandis qu'elles réduisaient leurs avoirs et augmentaient leurs engagements en or et en devises convertibles (cf.

tableau iv). L'attention fut ainsi attirée sur la nécessité d'atténuer, par une réorientation des courants d'échange, les déséquilibres observés dans les balances partielles de l'Union avec ses différents partenaires commerciaux et d'assurer la convertibilité des excédents qui se maintiendraient vis-à-vis des pays à devises faibles.

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique et sociale générale
- II. — Législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle.
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation relative au rationnement et au ravitaillement
- XI. — Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

#### Loi du 27 décembre 1948

contenant le budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires du Congo belge et du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi, pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 11 mars 1949, p. 1688).

#### Loi du 27 décembre 1948

contenant le budget ordinaire du Congo belge et du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1948 (*Moniteur*, 16 mars 1949, p. 1880).

#### Arrêté du Régent du 13 janvier 1949

portant modification de l'arrêté du Régent du 21 mars 1945, concernant l'organisation de l'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité, modifié par les arrêtés du Régent des 11 juin et 11 décembre 1945, 16 février 1946 et 28 mars 1947. — Errata (*Moniteur*, 12 mars 1949, p. 1737).

#### Arrêté du Régent du 17 février 1949

abrogeant l'arrêté royal du 21 janvier 1895 instituant le Conseil des Mines en Comité consultatif du Département de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics (*Moniteur*, 14-15 mars 1949, p. 1859).

#### Loi du 22 février 1949

relative aux taxes communales sur les « maisons de logement » ou « taxes de séjour » (*Moniteur*, 7-8 mars 1949, p. 1576).

#### Arrêté du Régent du 23 février 1949

modifiant l'arrêté royal du 17 juin 1931, portant règlement général du contrôle des entreprises d'assurances sur la vie (*Moniteur*, 12 mars 1949, p. 1737).

#### Arrêté ministériel du 3 mars 1949

portant création d'une commission de consultation syndicale au sein du Ministère de la Coordination économique (*Moniteur*, 17 mars 1949, p. 1937).

#### Loi du 12 mars 1949

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1949 (*Moniteur*, 18 mars 1949, p. 1976).

#### Arrêté du Régent du 12 mars 1949

modifiant l'arrêté du Régent du 6 juillet 1948, relatif à l'octroi d'une allocation compensatoire à certaines catégories de personnes (*Moniteur*, 24 mars 1949, p. 2211).

#### Arrêté du Régent du 16 mars 1949

portant fixation des attributions du Ministre de la Coordination économique (*Moniteur*, 19 mars 1949, p. 2047).

#### Loi du 18 mars 1949

contenant le budget des Pensions pour l'exercice 1949 (*Moniteur*, 26 mars 1949, p. 2297).

**Arrêté du Régent du 21 mars 1949**

*imposant certaines mesures destinées à prévenir et sanctionner la fraude et instituant des commissions pour la solution des contestations en matière d'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité (Moniteur, 25 mars 1949, p. 2253).*

**Loi du 26 mars 1949**

*complétant la loi des finances du 28 décembre 1948, pour l'exercice 1949, reportant au 30 juin 1949 la clôture des opérations de liquidation et d'ordonnement des dépenses relatives à l'exercice 1948 et ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1949 (Moniteur, 30 mars 1949, p. 2440).*

**II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE**

**Loi du 22 février 1949**

*modifiant les règles de répartition du Fonds des Communes pour l'exercice 1948 (Moniteur, 3 mars 1949, p. 1448).*

**Arrêté du Régent du 12 mars 1949**

*portant de \$ 47.000.000 à \$ 56.000.000 le montant de l'emprunt dont l'émission aux Etats-Unis d'Amérique a été autorisée par l'arrêté du Régent du 19 novembre 1948 (Moniteur, 14-15 mars 1949, p. 1834).*

**III — LEGISLATION AGRICOLE**

**Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 1949**

*prescrivant le recensement des terres cultivées au 15 mars 1949, préparatoire au recensement agricole et horticole du 15 mai 1949 (Moniteur, 11 mars 1949, p. 1719).*

**IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE**

**Arrêté du Régent du 22 février 1949**

*portant rejet d'une requête déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 3 mars 1949, p. 1452).*

La requête déposée par l'association sans but lucratif « Union belge des Vinaigriers », en date du 11 février 1948, auprès du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, est rejetée.

**Arrêté du Régent du 25 février 1949**

*fixant pour l'année 1949 le montant de la redevance à la tonne nette produite (Moniteur, 12 mars 1949, p. 1745).*

Le montant de la redevance à la tonne nette produite pour contribuer à assurer les ressources de l'Institut national de l'Industrie charbonnière est fixé à la somme de quarante centimes par tonne produite au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1949.

**Arrêté ministériel du 7 mars 1949**

*abrogeant la réglementation relative à la production et à la distribution des produits du pétrole, du goudron, du benzol et des cires minérales (Moniteur, 14-15 mars 1949, p. 1851).*

**Arrêté ministériel du 7 mars 1949**

*abrogeant la réglementation relative à la production et à la distribution du cuir à colle (rognures, etc.) et de l'urée technique (Moniteur, 14-15 mars 1949, p. 1852).*

## V — LEGISLATION DU TRAVAIL

### Arrêté du Régent du 26 février 1949

*fixant la durée du travail du personnel des remorqueurs de mer à quarante-huit heures par semaine (Moniteur, 5 mars 1949, p. 1515).*

### Loi du 4 mars 1949

*fixant la cotisation patronale pour les congés payés des salariés (Moniteur, 12 mars 1949, p. 1736).*

### Arrêté ministériel du 4 mars 1949

*fixant temporairement les allocations de chômage, en application de l'article 79 de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique du Fonds provisoire de Soutien des Chômeurs involontaires (Moniteur, 24 mars 1949, p. 2208).*

### Arrêté du Régent du 12 mars 1949

*modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique du Fonds provisoire de Soutien des Chômeurs involontaires, complété par l'arrêté du Régent du 29 décembre 1945 (Moniteur, 24 mars 1949, p. 2205).*

### Arrêté du Régent du 12 mars 1949

*concernant l'octroi d'allocations de chômage par le Fonds provisoire de Soutien des Chômeurs aux ouvriers saisonniers (Moniteur, 24 mars 1949, p. 2206).*

### Arrêté du Régent du 19 mars 1949

*modifiant les dispositions de l'arrêté organique du Fonds provisoire de Soutien des Chômeurs involontaires (Moniteur, 24 mars 1949, p. 2207).*

### Arrêté ministériel du 19 mars 1949

*instituant les centres provinciaux de contrôle du Fonds national d'Assurance Maladie-Invalidité (Moniteur, 24 mars 1949, p. 2210).*

### Arrêté du Régent du 26 mars 1949

*limitant le travail dans l'industrie diamantaire (Moniteur, 27 mars 1949, p. 2348).*

Force obligatoire est reconnue à la résolution de la Commission nationale paritaire de l'Industrie diamantaire, adoptée en date du 21 mars 1949, portant interdiction de travailler ou de laisser travailler le diamant, du 28 mars 1949 au 9 avril 1949.

## VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

### Arrêté du Régent du 25 février 1949

*approuvant certaines modifications au règlement de la Bourse à terme des laines à Anvers (Moniteur, 6 mars 1949, p. 1550).*

### Arrêté ministériel du 7 mars 1949

*abrogeant la réglementation relative à la production et à la distribution des produits du pétrole, du goudron, du benzol et des cires minérales (Moniteur, 14-15 mars 1949, p. 1851).*

### Arrêté ministériel du 7 mars 1949

*abrogeant la réglementation relative à la production et à la distribution du cuir à colle (rognures, etc.) et de l'urée technique (Moniteur, 14-15 mars 1949, p. 1852).*

### Arrêté ministériel du 7 mars 1949

*modifiant l'arrêté du 2 novembre 1948, relatif à la libération du pain, modifié par celui du 23 novembre 1948 (Moniteur, 17 mars 1949, p. 1934).*

### Arrêté ministériel du 14 mars 1949

*prorogeant le délai accordé à certains bouchers, charcutiers et détaillants en produits de viande, en vue d'obtenir l'autorisation prévue par l'arrêté ministériel du 11 février 1948 (Moniteur, 17 mars 1949, p. 1932).*

### Arrêté ministériel du 15 mars 1949

*fixant les marges du commerce de détail pour la vente du poisson frais (Moniteur, 28-29 mars 1949, p. 2395).*

### Arrêté ministériel du 16 mars 1949

*abrogeant la réglementation relative à la répartition des voitures automobiles importées (Moniteur, 24 mars 1949, p. 2204).*

### Arrêté ministériel du 18 mars 1949

*libérant les stocks invendus de semences de froment (Moniteur, 20 mars 1949, p. 2078).*

### Arrêté ministériel du 24 mars 1949

*prescrivant un recensement de certaines matières premières au 28 mars 1949 (Moniteur, 26 mars 1949, p. 2302).*

## VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

### Arrêté du Régent du 19 février 1949

*relatif à l'écorçage des bois résineux importés (Moniteur, 4 mars 1949, p. 1491).*

### Arrêté ministériel du 2 mars 1949

*modifiant l'arrêté ministériel du 7 janvier 1947, réglant certains détails d'exécution relatifs à la délivrance des certificats d'origine (Moniteur, 7-8 mars 1949, p. 1377).*

### Arrêté ministériel du 11 mars 1949

*rapportant celui du 8 février 1949 portant interdiction d'importation de ruminants et de porcs en provenance des Pays-Bas (Moniteur, 14-15 mars 1949, p. 1858).*

### Arrêté du Régent du 29 mars 1949

*relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur, 31 mars 1949, p. 2491).*

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté ministériel du 19 février 1949

*modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réadaptant les prix de l'énergie électrique (Moniteur, 21-22 février 1949, p. 1178). — Protocole (Moniteur, 28 février-1<sup>er</sup> mars 1949, p. 1385).*

### Arrêté ministériel du 24 février 1949

*plaçant les biscuits et les biscottes et d'autres produits alimentaires sous le régime du prix normal (Moniteur, 3 mars 1949, p. 1453).*

### Arrêté du Régent du 1<sup>er</sup> mars 1949

*modifiant l'arrêté du Régent du 25 novembre 1948, réglant l'octroi des allocations compensatoires au personnel des services publics et à certaines catégories d'ayants droit (Moniteur, 4 mars 1949, p. 1483).*

### Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 1949

*relatif aux prix du transport de personnes par autobus (Moniteur, 5 mars 1949, p. 1513).*

### Arrêté ministériel du 2 mars 1949

*plaçant la levure de panification sous le régime du prix normal (Moniteur, 7-8 mars 1949, p. 1578).*

### Arrêté ministériel du 8 mars 1949

*replaçant les articles de confiserie et les pralines sous le régime du prix normal (Moniteur, 14-15 mars 1949, p. 1852).*

### Arrêté ministériel du 12 mars 1949

*portant réglementation du paiement des allocations compensatoires octroyées au personnel des services publics et à certaines catégories d'ayants droit, en vertu des dispositions de l'arrêté du Régent du 25 novembre 1948 (Moniteur, 19 mars 1949, p. 2050).*

### Arrêté ministériel du 14 mars 1949

*plaçant le lait en boîtes, condensé ou évaporé, sous le régime du prix normal (Moniteur, 26 mars 1949, p. 2300).*

### Arrêté ministériel du 21 mars 1949

*plaçant sous le régime du prix normal certains produits de l'industrie des fabrications métalliques (Moniteur, 27 mars 1949, p. 2344).*

### Arrêté ministériel du 21 mars 1949

*plaçant sous le régime du prix normal certains produits de l'industrie chimique (Moniteur, 28-29 mars 1949, p. 2396).*

### Arrêté ministériel du 24 mars 1949

*réglementant les prix de l'huile de table (Moniteur, 26 mars 1949, p. 2301).*

## X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

**Arrêté ministériel du 7 mars 1949**  
*modifiant l'arrêté du 2 novembre 1948, relatif à la libération du pain, modifié par celui du 23 novembre 1948 (Moniteur, 17 mars 1949, p. 1931).*

**Arrêté ministériel du 15 mars 1949**  
*fixant le montant de l'approvisionnement spécial en riz assuré aux consommateurs pour le mois d'avril 1949 (Moniteur, 21-22 mars 1949, p. 2127).*

**Arrêté ministériel du 15 mars 1949**  
*fixant le montant de l'approvisionnement spécial en beurre importé assuré au consommateur pour le mois de mars 1949 (Moniteur, 28-29 mars 1949, p. 2396).*

## XI — LEGISLATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE

**Loi du 1<sup>er</sup> octobre 1947**  
*relative à la réparation des dommages de guerre aux biens privés. — Errata (Moniteur, 5 mars 1949, p. 1517).*

**Arrêté du Régent du 27 mars 1948**  
*portant fixation de la consistance et de la valeur des unités mobilières en matière de réparation des dom-*

*mages de guerre aux biens privés. — Erratum (Moniteur, 6 mars 1949, p. 1557).*

**Arrêté du Régent du 22 février 1949**  
*fixant les conditions de forme et de délai d'introduction des demandes, ainsi que la priorité de réparation des dommages de guerre aux biens nécessaires à un service public, ou à la poursuite d'une fin d'intérêt général (Moniteur, 17 mars 1949, p. 1938).*

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT

### I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptations de banques préalablement visées par B. N. B. (1)	Traités accept. domiciliés en banque, traités accept. ou docum. représentatives d'imp. ou d'exp. de march. et warrants. (2)	Traités acceptés non domiciliés en banque	Traités non acceptés	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en règlement des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
1947 Moyenne annuelle.....	2,67	3,17	3,42	4,17	4,67	2,—	2,1875	2,375	4,67	4,67	4,67	1,08
1948 Moyenne annuelle.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
1948 Janvier.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Février.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mars.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Avril.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mai.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Juin.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Juillet.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Août.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Septembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Octobre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Novembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Décembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
1949 Janvier.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Février.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Mars.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25

(1) A partir du 19 février 1948 uniquement : acceptations de banque visées représentatives d'exportations.

(2) A partir du 19 février 1948, ce taux s'applique également aux acceptations de banque visées représentatives d'importations.

#### (\*) Quotité de l'avance en mars 1949 :

Certificats de trésorerie émis à court terme .....	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948) .....	90 %
Obligations décennales (1940-1950) .....	90 %	Autres effets publics .....	80 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941).	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) (1) .....	90 %	Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 févr. 1942).	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944) .....	90 %	Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique	
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947) .....	90 %		

(1) A partir du 15 octobre 1948, le taux des certificats de trésorerie à 10 ou 20 ans (1943) a été porté à 4 %.

### II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 50.000 fr. (1)	50.000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	
						Comptes de dépôts à 1 an			
Moyennes annuelles :									
1947.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,46
1948.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Moyennes mensuelles :									
1948 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mai.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juin.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Août.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Septembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Octobre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Novembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
1949 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)

(\*) Moyenne de quatre banques.

(1) Du 1<sup>er</sup> juillet 1946 au 30 juin 1947, le taux des dépôts a été de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 fr.

(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

# LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

## I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre.....	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1947 31 décembre.....	172/3	35	105. 2	420/6	45,—	74,62	170. 3	82
1948 31 décembre.....	172/3	35	112.14	451/6	42,50	70,—	179. 0	86
Moyennes mensuelles :								
1948 Janvier.....	172/3	35	105.13	423/3	45,—	74,62	168. 8	81
Février.....	172/3	35	106. 1	424/3	45,—	74,62	150. 1	72
Mars.....	172/3	35	110. 1	440/3	45,—	74,62	163. 8	78
Avril.....	172/3	35	115. 4	461/0	45,—	74,62	171. 1	82
Mai.....	172/3	35	116. 3	464/9	45,—	74,62	173.14	83
Juin.....	172/3	35	115. 7	461/9	45,—	74,62	173. 9	83
Juillet.....	172/3	35	113. 8	454/0	45,—	74,62	174. 0	84
Août.....	172/3	35	114. 9	458/3	44,70	73,87	175.13	84
Septembre.....	172/3	35	115. 4	461/0	45,93	75,35	173.13	83
Octobre.....	172/3	35	114. 9	458/3	46,93	77,21	176. 5	84
Novembre.....	172/3	35	113. 4	453/0	45,02	73,58	175.12	84
Décembre.....	172/3	35	113. 2	452/6	42,50	70,—	178. 4	85
1949 Janvier.....	172/3	35	114. 5	459/9	42,50	70,—	181. 2	87
Février.....	172/3	35	117.13	471/3	43,—	70,80	186.15	90
Mars.....	172/3	35	112.10	450/6	43,50	71,50	183. 9	88

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

## II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 MARS 1949

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1<sup>er</sup> mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling.....	176,625	176,60	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A. ....	43,8275 (1)	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien.....	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français.....	16,62679	16,60	16,65	16,50	16,80
100 florins Pays-Bas.....	1.652,—	1.650,—	1.654,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais.....	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois.....	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise.....	12,1936	12,16	12,23	12,10	12,25
1 franc suisse.....	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise.....	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne.....	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos.....	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques.....	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50

(1) Parité déposée au Fonds Monétaire International.



# LE MARCHÉ DES CAPITAUX

## I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATIONS DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 <sup>er</sup> décem. 1948	4 janvier 1949	1 <sup>er</sup> février 1949	1 <sup>er</sup> mars 1949	1 <sup>er</sup> avril 1949
<b>I. — Dette intérieure directe de l'État belge (Intérêts à bonifier).</b>						
Dette 2 1/2 %	100,—	55,80	56,20	56,60	56,65	56,95
Dette 3 1/2 % 2 <sup>e</sup> série	100,—	88,15	88,35	88,50	88,25	88,40
Dette 3 1/2 % 1937	100,—	76,90	77,05	77,25	77,45	77,60
Dette 3 1/2 % 1943	100,—	73,45	73,50	73,65	(2) 74,20	(2)(3) 74,45
Dette unifiée 4 %	100,—	84,50	85,—	85,—	85,30	85,85
Emprunt de la Libération, 4 % 1945	100,—	81,40	81,55	81,65	82,40	(2) 83,35
Obligations décennales (1940-1950), 4 % 1 <sup>re</sup> série	100,—	100,80	100,70	100,70	100,65	100,55
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 % 1942	100,—	102,—	102,40	102,70	102,95	103,20
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 % 1943 (1)	100,—	101,15	101,05	101,15	101,55	(2)(3) 101,80
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 % 1944	100,—	95,—	94,95	95,10	95,45	95,70
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % 1947	100,—	98,45	98,65	98,90	98,85	(2) 98,80
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % 1948	100,—	99,30	99,50	100,—	100,—	(2) 99,85
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.033,—	1.050,—	1.032,—	1.030,—	1.028,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	500,—	474,—	480,—	477,—	474,—	472,—
Emprunt à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	841,—	843,—	844,—	850,—	844,—
<b>II. — Dette indirecte et dette garantie par l'État (Intérêts à bonifier).</b>						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	482,—	482,—	478,—	479,—	476,—
Emprunt de la Reconstruc. 1 <sup>re</sup> tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %)	1.000,—	1.008,—	1.008,—	1.003,—	1.003,—	(2) 1.001,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	554,—	556,—	558,—	559,—	(2)(3) 572,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	551,—	552,—	554,—	559,—	(2)(3) 554,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	460,—	469,—	465,—	479,—	(2)(3) 474,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet	100,—	61,65	61,90	62,40	63,25	63,85
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 % 1943	100,—	75,40	75,35	75,20	75,50	75,85
<b>III. — Dette directe de la colonie.</b>						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888</i>						
100,—	100,—	227,—	223,—	220,—	220,—	218,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 %	100,—	73,40	73,40	73,30	73,30	73,15
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	88,65	88,70	88,40	88,35	88,30
(*) Dette coloniale 1937, 3 1/2 %	100,—	78,65	78,65	78,80	78,85	79,—

(\*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

(1) Le taux de l'intérêt est porté à 4 % à partir du 14 octobre 1948.

(2) Titres créés après le 6 octobre 1944.

(3) Titres pour lesquels une opération est en cours depuis le 6 octobre 1944.

## II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

Source : Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobili., hypothécaires et hôtelières	Tramways chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
<b>Indices par rapport aux cours du mois précédent</b>																	
1948 1 <sup>er</sup> mars ....	97	96	103	103	97	99	101	96	96	99	96	97	101	98	96	100	98
1 <sup>er</sup> avril ...p	97	95	97	96	94	100	99	95	97	101	92	92	94	100	96	94	96
<b>Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100</b>																	
1948 2 février ....	170	149	174	90	99	110	186	113	198	138	139	228	196	245	262	169	168
1 <sup>er</sup> mars ....	176	152	169	85	106	111	190	129	202	134	129	216	212	260	288	180	186
1 <sup>er</sup> avril ....	167	140	160	80	88	105	177	112	190	129	118	192	194	241	286	159	174
3 mai ....	164	138	144	78	85	104	176	120	181	120	116	185	189	232	284	155	164
1 <sup>er</sup> juin ....	158	134	134	72	76	101	170	114	169	115	106	173	174	217	273	140	154
1 <sup>er</sup> juillet ...	152	131	136	69	77	99	170	112	164	108	103	160	168	206	264	139	145
2 août ....	149	123	131	63	73	98	163	113	158	100	98	143	166	195	269	138	143
1 <sup>er</sup> septembre	147	122	124	62	69	96	164	111	153	99	91	133	160	190	264	132	137
1 <sup>er</sup> octobre ..	150	128	120	62	70	97	174	123	153	112	89	131	161	190	267	133	137
2 novembre ..	144	122	111	59	66	95	169	128	145	107	76	118	149	179	257	121	132
1 <sup>er</sup> décembre.	140	121	113	69	63	94	165	126	142	108	73	112	143	174	247	117	132
1949 4 janvier ...	145	125	111	68	68	95	168	131	146	126	78	121	165	182	251	119	133
1 <sup>er</sup> février ...	154	139	116	71	73	105	176	139	159	131	81	124	183	210	267	123	148
1 <sup>er</sup> mars ....	150	134	119	73	71	104	177	134	153	130	78	120	184	205	256	123	145
1 <sup>er</sup> avril ...p	145	127	116	70	67	104	176	128	148	131	72	111	173	205	245	116	139

### III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1947.....	246	191	172	4.112	4.988	4.303	5.160
1948.....	248	199	176	5.904	6.003	6.103	6.179
1948 Janvier.....	20	18	16	308	406	416	422
Février.....	20	19	17	719	814	738	831
Mars.....	21	20	18	691	802	711	820
Avril.....	22	19	17	578	590	597	607
Mai.....	18	15	13	403	403	418	416
Juin.....	22	18	16	444	461	462	476
Juillet.....	19	13	12	364	363	377	375
Août.....	21	15	13	303	345	378	358
Septembre.....	22	14	13	475	472	489	485
Octobre.....	21	15	13	458	434	473	447
Novembre.....	19	17	15	448	430	465	445
Décembre.....	23	16	14	562	484	578	499
1949 Janvier.....	20	19	17	745	616	763	633
Février.....	20	16	15	988	833	1.004	848
Mars.....	23	17	15	709	595	726	610

### IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)						
	I	II	III	IV		I	II	III	IV		Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 %    4 ½ %		Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 %    4 ½ %			
1948 2 février.....	84,50	86,20	87,76	84,27	93,97	4,73	4,64	4,55	4,75	4,78	91,13	4,78
1 <sup>er</sup> mars.....	84,40	86,60	87,43	85,31	94,33	4,74	4,62	4,57	4,69	4,77	91,58	4,76
1 <sup>er</sup> avril.....	84,55	87,70	87,24	83,38	93,70	4,73	4,56	4,58	4,80	4,80	90,58	4,82
3 mai.....	84,50	88,35	87,45	84,29	93,30	4,73	4,53	4,57	4,75	4,82	90,54	4,82
1 <sup>er</sup> juin.....	84,30	88,30	87,43	83,01	93,02	4,74	4,53	4,57	4,82	4,83	90,18	4,84
1 <sup>er</sup> juillet.....	84,30	88,60	87,23	83,86	92,58	4,74	4,51	4,58	4,77	4,86	90,11	4,84
2 août.....	83,60	88,80	86,93	83,41	93,39	4,78	4,50	4,60	4,80	4,82	90,62	4,81
1 <sup>er</sup> septembre.....	83,50	88,80	86,83	83,78	93,34	4,79	4,50	4,61	4,77	4,83	90,72	4,81
1 <sup>er</sup> octobre.....	83,65	88,80	86,64	83,—	93,04	4,78	4,50	4,62	4,82	4,83	90,14	4,84
2 novembre.....	84,05	88,80	86,84	83,13	92,33	4,76	4,50	4,61	4,81	4,87	89,86	4,85
1 <sup>er</sup> décembre.....	84,50	88,65	86,83	82,99	91,78	4,73	4,51	4,61	4,82	4,90	89,57	4,87
1949 4 janvier.....	85,—	88,70	86,94	83,40	92,04	4,71	4,51	4,60	4,80	4,89	89,75	4,86
1 <sup>er</sup> février.....	85,—	88,40	p 85,49	p85,07	p93,40	4,71	4,52	p 4,68	p 4,70	p 4,82	p91,93	p 4,83
1 <sup>er</sup> mars.....	85,30	88,35	p 85,77	p86,59	p93,97	4,69	4,53	p 4,66	p 4,62	p 4,79	p92,50	p 4,80
1 <sup>er</sup> avril.....	85,85	88,30	p 86,05	p86,10	p93,73	4,66	4,53	p 4,65	p 4,64	p 4,80	p92,29	p 4,81

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
ET CONGOLAISES**

**Tableau rétrospectif**

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1946.....	1.372	1.900.554	1.388.577	2.096	623.881	560.786	651	3.595.613	3.195.354	2.587.187
1947.....	1.366	1.377.114	1.163.493	1.553	537.550	502.369	750	5.998.629	6.599.616	6.022.826
1948.....	1.474	3.047.835	2.410.965	1.299	480.520	459.852	865	14.334.206	25.222.574	24.493.817
1947 Octobre.....	114	118.431	105.287	125	41.068	37.717	43	148.660	222.215	173.137
Novembre.....	107	116.248	86.254	98	32.603	31.251	49	161.621	256.900	143.509
Décembre.....	230	218.045	204.704	187	11.421	108.002	129	463.668	741.272	537.461
1948 Janvier.....	108	192.420	131.946	132	51.375	50.241	40	1.388.764	2.432.807	2.384.675
Février.....	94	338.576	127.223	116	49.868	48.748	41	382.470	344.735	331.822
Mars.....	128	172.288	160.964	112	42.334	39.449	89	690.240	1.484.992	1.453.663
Avril.....	120	117.695	99.156	131	41.457	39.622	90	1.606.434	3.768.537	3.523.002
Mai.....	125	181.264	161.550	115	47.819	45.334	72	595.485	1.162.237	1.139.008
Juin.....	140	348.770	322.056	123	39.973	37.666	87	2.371.774	4.196.715	4.153.845
Juillet.....	145	452.613	418.430	115	41.140	38.899	65	200.197	553.722	536.035
Août.....	89	59.481	53.492	78	28.508	25.032	28	82.576	111.524	102.287
Septembre.....	101	352.922	139.766	87	34.002	33.143	49	605.909	611.742	559.022
Octobre.....	121	122.418	83.703	93	26.463	25.105	58	1.015.863	1.573.900	1.403.939
Novembre.....	122	167.452	228.568	71	23.793	23.315	64	1.918.723	3.275.659	3.269.037
Décembre.....	181	541.936	484.111	126	53.788	53.398	182	3.475.771	5.706.004	5.637.482

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions  Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Émissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)	
1946.....	41	880.800	6.600.589	156.551	1.220.960	1.228.204	3.124.737
1947.....	56	2.241.700	10.755.980	47.079	1.156.511	3.559.775	5.261.181
1948.....	47	2.265.280	31.016.209	92.822	2.090.440	22.808.994	4.823.302
1947 Octobre.....	6	237.500	619.214	200	75.097	119.810	359.534
Novembre.....	2	150.000	555.751	150	80.805	82.460	247.899
Décembre.....	5	38.000	1.108.738	1.638	275.424	384.433	229.948
1948 Janvier.....	9	242.800	2.919.402	70	97.313	2.269.730	442.689
Février.....	4	164.000	897.179	—	92.403	267.460	311.930
Mars.....	5	690.000	2.389.614	210	119.931	1.339.942	884.413
Avril.....	6	122.980	4.050.669	—	91.192	3.292.704	400.864
Mai.....	8	229.000	1.620.320	—	163.915	1.080.808	330.169
Juin.....	4	128.500	4.713.958	—	151.865	4.031.351	458.751
Juillet.....	3	64.000	1.111.475	—	421.774	446.574	189.016
Août.....	2	31.000	230.513	—	56.397	61.760	93.654
Septembre.....	1	5.000	1.003.666	—	121.343	237.630	377.958
Octobre.....	1	10.000	1.732.781	92.250	191.643	1.224.285	199.069
Novembre.....	2	125.000	3.591.904	42	100.052	3.169.767	376.143
Décembre.....	2	453.000	6.754.728	250	482.612	5.386.983	758.646

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.



V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

17

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source: Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

ANNEE 1948

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitées)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTION DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Montant	Montant	

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique et étrang.	1.454	2.162.385	1.915.640	1.299	480.520	459.852	823	12.226.754	22.089.824	21.473.319	44	2.224.880	—	92.780	1.743.844	20.127.272	447.328	112.413	339.955
Belge	20	885.450	495.325	—	—	—	38	1.805.852	3.053.100	2.946.448	3	40.400	—	42	285.596	2.670.072	6.000	—	31.598
Total	1.474	3.047.835	2.410.965	1.299	480.520	459.852	865	14.334.206	25.222.574	24.493.817	47	2.265.280	—	92.822	2.090.440	22.808.994	532.828	112.413	371.553

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	1.171	486.370	439.199	1.205	282.694	271.470	322	271.349	141.733	129.667	4	3.500	—	210	426.546	54.359	138.136	1.913	16.802
1 à 5 millions	249	555.889	497.432	90	163.683	156.903	235	1.197.260	633.722	550.709	10	31.380	—	362	508.964	334.391	97.555	9.500	30.962
5 à 10 millions	28	187.276	162.647	3	19.800	17.136	94	904.902	717.633	625.279	8	67.400	—	—	173.715	364.316	60.150	—	52.228
10 à 20 millions	8	127.800	107.494	1	14.343	14.343	80	979.896	1.218.035	1.174.135	5	65.000	—	—	105.227	978.580	35.000	15.000	79.491
20 à 50 millions	10	341.000	231.450	—	—	—	51	1.064.220	1.696.400	1.651.020	12	473.000	—	—	188.180	1.313.271	129.987	25.000	76.070
50 à 100 millions	3	195.000	99.000	—	—	—	30	1.780.440	2.107.156	2.014.136	4	375.000	—	—	135.993	1.874.172	72.000	61.000	—
de 100 millions	5	1.154.500	873.743	—	—	—	53	8.136.139	18.707.895	18.348.871	4	1.250.000	—	92.250	551.815	17.889.905	—	—	116.000
Total	1.474	3.047.835	2.410.965	1.299	480.520	459.852	865	14.334.206	25.222.574	24.493.817	47	2.265.280	—	92.822	2.090.440	22.808.994	532.828	112.413	371.553

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Compris dans les augmentations de capital.

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)

(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

18  
19  
20

PÉRIODES	en Belgique	à l'étranger
	millions de francs	millions
1947	10.058	fr. s. 100 \$ can. 14 \$ U.S. 9
1948	6.900	fr. s. 50 \$ U.S. 58
1948 Mars	—	\$ U.S. 50
Avril	—	fr. s. 50
Mai	—	—
Juin	3.700	—
Juillet	1.000	—
Août	—	—
Septembre	550	—
Octobre	600	—
Novembre	300	—
Décembre	—	\$ U.S. 8
1949 Janvier	3.500	—
Février	—	—
Mars	1.090	\$ U.S. 16

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES (2)
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1947	1.673.082	377.541	1.433.740
1948	2.108.506	2.089.078	2.647.018
1948 Janvier	197.865	10.145	261.627
Février	124.337	7.273	404.439
Mars	153.381	1.122.367	556.020
Avril	214.090	6.762	329.102
Mai	192.413	3.020	109.849
Juin	231.422	1.728	172.694
Juillet	173.237	350.718	119.428
Août	148.025	348.335	146.050
Septembre	203.269	75.498	94.750
Octobre	160.001	96.369	113.028
Novembre	144.976	1.114	105.698
Décembre	165.490	65.699	144.333
1949 Janvier	123.193	130.190	111.256
Février	125.394	47.117	134.850
Mars	183.123	122.853	123.719

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de francs
1947 Moyenne mens.	742.080
1948 Moyenne mens.	880.012
1947 Décembre	765.951
1948 Janvier	804.628
Février	721.803
Mars	790.928
Avril	870.755
Mai	825.522
Juin	961.962
Juillet	922.623
Août	848.694
Septembre	835.607
Octobre	878.627
Novembre	802.091
Décembre	1.296.909
1949 Janvier	876.554
Février	801.157

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Le mouvement des remboursements sur les ouvertures de crédit pour dépenses ordinaires ne peut plus être donné en raison de la fusion de ces opérations avec celles d'autres comptes courants communaux.

(3) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

## LES FINANCES PUBLIQUES

## RENDEMENT DES IMPOTS

## a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1947.....	16.512	9.898	20.047	46.457	—
1948.....	22.166	11.407	20.618	54.191	—
1947 Décembre.....	1.385	977	2.021	4.383	46.455
1948 Janvier.....	2.041	962	1.626	4.629	4.629
Février.....	1.292	828	1.609	3.729	8.358
Mars.....	1.437	872	1.909	4.218	12.576
Avril.....	2.078	1.027	1.856	4.959	17.535
Mai.....	1.904	926	1.702	4.532	22.067
Juin.....	2.024	993	1.668	4.685	26.752
Juillet.....	2.094	1.002	1.584	4.681	31.433
Août.....	1.918	895	1.496	4.309	36.742
Septembre.....	1.841	1.021	1.796	4.658	40.400
Octobre.....	1.484	956	1.806	4.246	44.646
Novembre.....	1.716	862	1.688	4.266	48.912
Décembre.....	2.338	1.063	1.878	5.279	54.191
1949 Janvier.....	3.209	880	1.763	5.852	5.852
Février.....	2.083	885	1.605	4.573	10.425

## b) Recettes totales effectuées jusqu'au 28 février 1949 pour les exercices 1948 et 1949

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1948		EXERCICE 1949		FÉVRIER 1949
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1949
I. Contributions directes.....	23.708	16.845	1.347	1.331	763
II. Douanes et accises.....	11.369	10.791	1.689	1.834	863
dont douanes.....	3.159	2.750	472	514	245
accises.....	7.294	7.951	1.077	1.291	533
taxes spéciales de consommat.....	807		123		75
III. Enregistrement.....	20.612	21.536	3.365	3.077	1.603
dont enregistrement.....	1.817	1.500	260	274	134
successions.....	978	825	152	124	80
timbres et taxes assimilées.....	17.589	19.000	2.921	2.638	1.372
<b>Total...</b>	<b>55.689</b>	<b>49.172</b>	<b>6.401</b>	<b>6.242</b>	<b>3.229</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 6.517</b>		<b>+ 159</b>		

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

# LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

## I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

1° Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement pendant l'année 1948

30

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

### A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques .....	50	50	—	2.248.726	1.929.307	586.192	—	220.631	25.615	1.023
Assurances .....	104	90	14	419.503	443.915	123.774	1.879	69.300	—	—
Opérations financières et immobilières .....	925	663	262	8.281.693	6.161.202	809.372	38.622	603.319	7.681.441	287.328
Commerce de détail .....	231	168	63	670.911	1.175.252	211.367	8.686	103.840	236.685	10.308
Commerce de gros et commerce extérieur .....	1.365	1.031	334	2.188.881	1.803.350	615.142	62.312	165.894	90.616	4.119
Fabrications métalliques .....	785	651	134	3.797.831	6.404.925	1.243.520	42.328	606.910	486.035	19.777
Métallurgie du fer .....	87	82	5	4.416.111	10.795.080	776.908	1.015	544.101	1.871.341	77.419
Métaux non ferreux .....	56	53	3	992.083	2.590.238	254.824	111	144.450	136.511	6.278
Industrie textile .....	820	708	112	4.045.513	10.231.018	1.354.635	41.809	507.885	271.993	12.340
Industries alimentaires .....	617	403	214	3.239.815	4.520.430	341.198	116.176	139.241	412.574	12.585
Industrie du bois .....	193	132	61	316.517	348.385	65.759	14.041	19.580	21.241	716
Industrie chimique .....	375	283	92	4.578.874	4.966.458	824.231	20.318	334.560	792.286	34.924
Industrie du verre .....	68	58	10	712.419	1.865.548	140.251	5.830	68.136	61.010	553
Electricité .....	55	54	1	7.899.288	5.600.220	612.022	2	522.810	2.761.995	95.733
Gaz .....	21	19	2	979.965	1.180.489	109.446	215	63.818	57.248	2.377
Eau .....	1	1	—	380	7.342	403	—	—	20.302	914
Cuir .....	146	112	34	497.907	570.716	64.844	10.840	31.668	9.020	285
Papier et imprimerie .....	214	176	38	1.042.892	1.800.505	258.595	9.225	126.177	70.499	2.571
Transport .....	386	290	96	1.979.196	3.363.583	335.215	61.423	150.646	201.831	8.561
Tourisme .....	231	132	99	276.379	378.188	27.900	19.025	12.909	9.823	483
Intermédiaires .....	267	195	72	423.891	139.957	48.445	6.975	12.550	5.620	284
Déchets et matières de récupération .....	25	21	4	43.398	49.547	16.082	1.475	3.227	—	—
Constructions .....	254	192	62	950.148	852.824	119.101	17.418	54.152	61.505	2.944
Charbons .....	73	54	19	2.295.265	10.311.593	258.114	43.745	157.397	1.008.953	42.388
Terre cuite .....	71	54	17	224.260	367.073	21.626	2.474	9.847	11.718	184
Ciment et industries connexes .....	81	66	15	755.459	1.293.258	123.491	4.322	65.357	120.275	6.419
Carrières .....	103	80	23	460.940	700.408	67.742	4.228	47.457	1.037	68
Chaux .....	38	30	8	102.655	204.595	18.857	798	7.965	—	—
Industries céramiques .....	50	35	15	188.652	357.945	24.907	4.461	11.830	—	—
Industrie du tabac .....	42	24	18	384.380	384.400	28.663	7.267	15.901	5.000	—
Industrie du diamant .....	4	4	—	1.300	2.914	1.017	—	3	800	64
Editions, librairies, presse .....	90	53	37	105.996	79.497	10.354	9.955	4.540	1.500	60
Films, théâtres, attractions .....	124	69	55	103.100	82.762	14.034	11.891	6.645	235	986
Artisanat .....	284	217	67	324.162	277.523	106.956	12.481	29.787	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage .....	41	18	23	107.806	10.602	3.423	4.278	936	4.828	219
Divers non dénommés .....	470	310	160	1.053.603	358.845	168.624	40.737	91.143	52.346	2.242
<b>TOTAL .....</b>	<b>8.747</b>	<b>6.578</b>	<b>2.169</b>	<b>56.107.899</b>	<b>81.609.894</b>	<b>9.787.034</b>	<b>626.412</b>	<b>4.954.612</b>	<b>16.491.793</b>	<b>634.152</b>

### B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières .....	11	11	—	279.500	135.363	65.588	—	38.454	—	—
Sociétés commerciales .....	12	11	1	555.452	203.445	73.473	54	22.292	—	—
Sociétés industrielles .....	83	73	10	5.682.352	2.296.232	1.428.466	2.030	958.503	30.400	1.034
Sociétés agricoles .....	47	41	6	916.246	585.128	257.681	3.386	120.223	30.000	140
Services publics .....	7	7	—	1.996.712	1.438.952	151.757	—	135.810	39.000	1.560
Mixtes .....	18	16	2	555.955	419.495	157.716	893	110.456	16.600	807
<b>TOTAL .....</b>	<b>178</b>	<b>159</b>	<b>19</b>	<b>9.986.217</b>	<b>5.078.615</b>	<b>2.134.681</b>	<b>6.363</b>	<b>1.385.738</b>	<b>116.000</b>	<b>3.541</b>

### C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité .....	7	6	1	559.650	470.344	55.998	428	32.377	—	—
Chemins de fer .....	4	1	3	11.500	—	577	3.302	—	3.538	177
Tramways .....	8	5	3	271.880	309.071	18.352	6.732	14.725	245.416	10.175
Plantations, sociétés coloniales .....	19	14	5	853.322	401.359	65.496	773	32.448	—	—
Sociétés diverses .....	56	46	10	1.593.111	1.309.227	161.123	2.974	64.811	30.010	1.413
<b>TOTAL .....</b>	<b>94</b>	<b>72</b>	<b>22</b>	<b>3.289.463</b>	<b>2.489.967</b>	<b>301.546</b>	<b>14.209</b>	<b>144.361</b>	<b>278.964</b>	<b>11.765</b>
<b>Total général .....</b>	<b>9.019</b>	<b>6.809</b>	<b>2.210</b>	<b>69.383.579</b>	<b>89.178.476</b>	<b>12.223.261</b>	<b>646.984</b>	<b>6.484.711</b>	<b>16.866.757</b>	<b>649.458</b>

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant l'année 1948 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat .....	4.230.485
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	147.994
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes .....	328.018
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	940.252

5.646.749

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat .....	157.681
Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers .....	13.604
Coupons d'emprunts extérieurs de la Régie des Télégraphes et des Téléphones .....	20.200
Coupons d'emprunts extérieurs de la Société nationale des Chemins de fer belges .....	10.127

Total général... 5.848.361

## I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

2° Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en janvier 1949

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

## A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques .....	5	3	2	54.134	29.059	5.877	12	5.252	2.135	85
Assurances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	725.739	28.219
Commerce de détail .....	4	4	—	8.500	10.333	1.602	—	814	10.507	450
Commerce de gros et commerce extérieur .....	13	11	2	14.060	6.426	9.637	528	874	1.300	98
Fabrications métalliques .....	8	7	1	7.500	37.628	8.044	334	1.216	43.089	1.822
Métallurgie du fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	213.284	11.725
Métaux non ferreux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	51.256	2.063
Industrie textile .....	7	6	1	39.200	120.120	20.774	116	12.086	22.487	1.026
Industries alimentaires .....	12	5	7	66.812	119.166	5.378	5.946	1.968	54.501	2.343
Industrie du bois .....	2	2	—	18.500	22.652	2.961	—	1.714	2.330	100
Industrie chimique .....	8	5	3	25.340	75.115	787	909	164	13.750	740
Industrie du verre .....	1	1	—	1.100	1.156	358	—	—	50.105	2.756
Electricité .....	2	2	—	41.000	65.726	3.736	—	2.273	350.047	14.961
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	50.000	2.000
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	151	6
Cuir .....	2	1	1	2.000	2.129	1	235	—	—	—
Papier et imprimerie .....	1	1	—	640	2.418	369	—	35	5.700	310
Transport .....	1	—	1	100	67	—	15	—	65.946	2.117
Tourisme .....	2	1	1	681	1.300	7	387	—	4.102	206
Intermédiaires .....	1	—	1	250	65	—	126	—	—	—
Déchets et matières de récupération .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions .....	2	—	2	300	15	—	5	—	3.160	143
Charbons .....	—	—	—	—	—	—	—	—	102.461	4.696
Terre cuite .....	1	1	—	700	6.720	20	—	—	3.295	165
Ciment et industries connexes .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières .....	2	1	1	2.150	1.390	124	1	90	90	4
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse .....	1	—	1	700	31.903	—	20	—	—	—
Films, théâtres, attractions .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat .....	3	2	1	500	13	36	42	—	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage .....	1	—	1	1.900	317	—	84	—	—	—
Divers non dénommés .....	8	5	3	6.932	1.595	407	200	—	18.899	785
<b>TOTAL...</b>	<b>87</b>	<b>58</b>	<b>29</b>	<b>292.999</b>	<b>534.525</b>	<b>60.118</b>	<b>8.960</b>	<b>26.486</b>	<b>1.792.334</b>	<b>76.820</b>

## B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles .....	1	1	—	15.000	31.645	6.138	—	4.337	—	—
Sociétés agricoles .....	1	1	—	15.000	26.236	10.755	—	5.422	—	—
Services publics .....	—	—	—	—	—	—	—	—	36.604	1.464
Mixtes .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>30.000</b>	<b>57.881</b>	<b>16.893</b>	<b>—</b>	<b>9.759</b>	<b>36.604</b>	<b>1.464</b>

## C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses .....	1	—	1	1.650	3.748	—	354	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1.650</b>	<b>3.748</b>	<b>—</b>	<b>354</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total général...</b>	<b>90</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>324.649</b>	<b>596.154</b>	<b>77.011</b>	<b>9.314</b>	<b>36.245</b>	<b>1.828.938</b>	<b>78.284</b>

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.  
(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de janvier 1949 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat .....	1.469.132
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	3.297
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes .....	19.299
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	73.183

1.564.911

Coupons d'Emprunts extérieurs de l'Etat .....

12.524



I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite)

Source : Institut National de Statistique.

Tableau rétrospectif

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1947 (2)	7.242	5.872	1.570	53.896.030	40.783.567	9.338.430	527.053	4.328.143	(3) 13.995.344	468.210
1948 (2)	9.019	6.809	2.210	69.383.579	89.178.476	12.223.261	646.984	6.484.711	(4) 16.886.767	649.458
1947 Novembre	218	160	58	4.783.787	6.905.804	624.522	29.282	340.905	453.171	18.071
Décembre	217	169	48	2.491.547	1.633.538	406.196	9.672	194.417	793.008	33.244
1948 Janvier	85	63	22	534.089	740.088	70.433	10.004	24.757	1.402.472	58.525
Février	168	115	43	1.261.397	1.577.771	303.631	13.685	266.382	1.052.565	41.574
Mars	1.423	1.122	301	6.734.607	9.228.569	1.344.369	86.312	588.911	740.960	28.583
Avril	1.891	1.467	424	12.452.583	15.661.085	2.030.647	117.704	988.889	1.108.328	43.750
Mai	1.430	1.101	329	12.140.905	18.660.968	2.115.684	115.203	1.075.691	752.195	28.825
Juin	671	509	162	7.116.381	7.283.243	1.248.384	50.457	477.894	1.057.451	42.464
Juillet	362	279	83	8.184.053	5.659.060	1.637.115	16.988	1.130.105	1.297.955	54.718
Août	175	123	52	716.422	1.978.233	102.492	36.457	26.304	974.443	38.044
Septembre	261	188	73	1.029.629	1.642.251	173.794	12.475	81.639	918.748	35.512
Octobre	559	421	138	8.314.672	9.146.046	1.074.263	34.289	712.449	1.022.753	40.531
Novembre	305	226	79	5.444.291	9.948.709	845.831	26.046	605.395	845.163	33.546
Décembre	327	234	93	2.891.891	5.384.827	604.805	41.906	320.751	993.305	40.399
1949 Janvier	90	60	30	324.649	596.154	77.011	9.314	36.245	1.828.938	78.284

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Renseignements définitifs. L'addition des éléments des douze mois ne correspond pas au total annuel, étant donné que ce chiffre comprend les sociétés qui publient leur bilan avec retard.

(3) Au 31 décembre 1947. Montant rectifié pour des emprunts existant déjà en 1947, mais non compris dans la statistique.

(4) Au 31 décembre 1948.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1946	5.213.360	3.828.538	1.384.822	20.646.488 (1)	6.435.619
1947	7.875.174	4.964.339	2.910.835	24.185.471 (2)	6.621.775
1948 Janvier	852.193	382.326	469.867	24.655.338	
Février	775.301	402.827	372.474	25.027.812	
Mars	871.613	521.056	350.557	25.378.369	
Avril	835.491	511.956	323.535	25.701.904	
Mai	533.937	472.658	61.279	25.763.183	
Juin	643.313	613.036	30.277	25.793.460	
Juillet	754.894	573.926	180.969	25.974.428	
Août	648.810	481.296	167.514	26.141.942	
Septembre	624.537	486.694	137.843	26.279.785	
Octobre	620.545	463.496	157.049	26.436.834	
Novembre	580.838	403.435	177.403	26.614.237	
Décembre	711.985	626.691	85.294	27.499.531 (2)	
1949 Janvier	917.072	433.855	483.217	27.982.748	
Février	711.856	490.786	221.070	28.203.818	
Mars	909.273	538.118	371.155	28.574.973	

(1) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

(2) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (loi des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937) (1)	Total
1946	389.468	189.643	98.273	677.384
1947	469.437	224.845	p 142.000	p 836.282
1947 Juin	36.574	17.271		
Juillet	38.971	19.298		
Août	46.878	18.261		
Septembre	39.048	17.794		
Octobre	42.706	21.490		
Novembre	39.633	18.883		
Décembre	39.761	19.927		
1948 Janvier	42.824	20.012		
Février	44.250	18.888		
Mars	45.514	20.480		
Avril	41.566	20.879		
Mai	43.384	20.107		
Juin	35.936	19.384		
Juillet	41.046	20.811		
Août	40.663	19.629		

(1) Source : Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs.

31

# LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

### a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1947 Moyenne mensuelle	88 (2)	216	211.619	97	177.501	21	1.008 (2)	1.190
1948 Moyenne mensuelle	88 (2)	258	259.611	119	214.812	21	996 (2)	1.331
1948 Mars	88	249	254.568	114	209.865	21	1.002	1.694
Avril	88	267	273.716	118	222.037	22	1.005	1.323
Mai	88	239	223.672	108	182.430	18	1.005	1.106
Juin	88	260	252.259	121	208.863	22	1.007	1.606
Juillet	88	263	244.811	125	197.828	19	1.004	1.230
Août	88	205	253.943	129	208.988	21	1.004	1.142
Septembre	88	280	259.461	133	219.302	22	1.005	1.380
Octobre	88	271	313.211	125	264.973	21	1.002	1.325
Novembre	88	246	254.946	113	210.134	19	1.002	1.279
Décembre	88	279	294.467	128	245.876	23	996	1.456
1949 Janvier	88	257	301.722	120	256.640	20	992	1.407
Février	88	250	238.521	116	200.836	20	992	1.981
Mars	88	285	244.716	133	205.422			

(1) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

### b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call-money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1948 Moy. mens.	2.868	148.793	1.015	6.462	113.023	56.649	2.435	2.908	119.341	214.812
1948 Mars	2.500	144.618	1.062	6.850	108.400	55.257	2.538	3.140	114.500	209.865
Avril	2.738	152.723	1.550	7.151	111.440	58.998	2.626	3.165	118.354	222.037
Mai	2.394	121.323	1.037	5.181	102.217	52.768	2.533	3.158	108.181	182.430
Juin	2.775	144.921	1.098	7.817	113.901	53.513	2.761	2.612	120.535	208.863
Juillet	2.809	134.272	1.029	4.902	118.829	56.081	2.452	2.573	125.119	197.828
Août	2.741	143.729	947	4.055	122.593	58.549	2.617	2.655	128.898	208.988
Septembre	2.483	154.741	786	5.840	127.475	55.785	2.263	2.936	133.007	219.302
Octobre	3.809	190.209	1.066	10.505	117.698	61.745	2.487	2.514	125.040	264.973
Novembre	3.170	141.266	904	5.797	107.225	60.592	2.169	2.479	113.458	210.134
Décembre	3.875	171.138	1.063	8.317	121.178	62.847	2.097	3.547	128.213	245.876
1949 Janvier	3.522	193.873	1.100	7.204	113.392	53.515	1.897	2.048	119.911	256.640
Février	3.214	135.442	818	7.862	110.158	55.164	1.920	2.368	116.110	200.836
Mars	3.618	141.443	1.089	7.662	126.352	54.112	2.318	2.205	133.377	205.422

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call-money.

## II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1947 Moyenne mensuelle	(1) 617.079	26.371	18.299	18.484	56.649	18.561	56.649	150.343	91	3,25
1948 Moyenne mensuelle	(1) 629.485	27.831	20.076	22.087	60.159	21.989	60.159	164.393	91	3,36
1948 Mars	624.082	27.026	19.766	21.820	60.015	21.527	60.015	163.377	90	3,44
Avril	625.215	27.112	19.491	21.290	60.065	22.142	60.065	163.563	90	3,43
Mai	625.978	27.008	19.447	21.299	57.953	21.402	57.953	158.606	91	3,73
Juin	626.135	26.924	19.010	20.783	58.393	20.553	58.393	158.121	91	3,28
Juillet	626.594	26.958	19.350	23.107	59.581	22.768	59.581	165.037	89	3,37
Août	626.729	26.921	19.416	22.353	60.248	22.917	60.248	165.765	91	3,41
Septembre	627.452	27.962	20.051	24.050	58.248	20.450	58.248	160.995	90	3,08
Octobre	628.415	29.240	21.856	21.829	60.170	22.375	60.170	164.545	90	3,04
Novembre	629.502	29.309	21.675	22.275	61.263	23.477	61.263	168.277	91	3,54
Décembre	629.485	28.989	21.240	24.703	66.515	22.834	66.515	180.567	91	3,35
1949 Janvier	630.988	30.266	20.588	23.161	66.638	25.920	66.638	182.357	91	3,43
Février	631.984	27.587	19.681	21.713	59.509	22.149	59.509	162.880	91	3,48
Mars	632.595	27.525	19.737	24.045	65.100	22.856	65.100	177.102	91	3,33

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(\*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

# LES PRIX

## a) INDICES DES PRIX EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques - Service de l'Index.

45

PÉRIODES	INDICES DES PRIX DE GROS													
	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<b>Nombre de produits</b>	<b>135</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1947 Moy. mens. ...	355	344	388	397	341	454	331	226	342	367	312	340	251	364
1948 Moy. mens. ...	389	471	433	450	379	496	356	273	390	333	318	342	261	402
1947 Décembre ...	374	370	436	420	359	496	348	244	353	370	322	350	260	404
1948 Janvier ...	378	371	442	423	369	496	348	273	364	370	324	352	260	403
Février ...	389	482	451	443	367	496	348	273	358	370	327	356	260	399
Mars ...	389	487	448	465	371	496	358	273	358	333	324	352	260	400
Avril ...	391	491	452	488	374	496	358	273	369	333	321	347	260	404
Mai ...	391	492	436	489	375	496	358	273	372	333	319	344	260	403
Juin ...	391	483	442	490	375	496	358	273	372	333	316	340	260	401
Juillet ...	391	474	437	480	382	496	358	273	400	333	318	343	260	403
Août ...	390	490	425	461	384	496	358	272	409	333	317	342	260	403
Septembre ...	388	466	421	447	385	496	358	274	410	333	316	340	261	397
Octobre ...	387	471	413	412	387	496	358	274	412	391	309	328	262	401
Novembre ...	389	467	413	405	391	496	358	274	429	391	312	333	262	403
Décembre ...	392	491	416	406	392	496	358	274	433	391	312	333	263	404
1949 Janvier ...	390	470	416	404	394	496	358	269	445	391	309	328	264	384
Février ...	384	423	415	399	394	496	358	268	445	393	309	328	264	382

45  
46

PÉRIODES	INDICES DES PRIX DE GROS										INDICES DES PRIX DE DÉTAIL			
	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles					
<b>Nombre de produits</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>22</b>
1947 Moy. mens. ...	176	568	438	356	275	371	416	560	276	342	334	344	305	405
1948 Moy. mens. ...	185	612	460	381	330	364	445	586	287	362	345	394	384	410
1947 Décembre ...	184	606	470	380	321	385	435	602	277	349	337	364	347	395
1948 Janvier ...	179	602	470	385	326	385	444	602	283	349	340	366	347	396
Février ...	181	649	470	383	329	380	439	600	283	349	339	387	380	399
Mars ...	180	653	470	380	318	374	450	579	283	352	337	393	383	408
Avril ...	187	653	470	381	315	367	468	572	283	352	339	396	387	414
Mai ...	192	655	470	385	328	364	469	584	283	352	341	398	389	415
Juin ...	205	614	470	383	335	365	458	557	283	367	342	397	387	415
Juillet ...	210	596	470	378	326	357	448	559	293	365	347	398	386	415
Août ...	195	588	470	377	326	361	434	571	293	365	349	400	393	414
Septembre ...	193	586	459	380	334	357	437	600	293	365	350	403	399	413
Octobre ...	189	586	443	379	327	358	441	600	291	365	350	394	386	411
Novembre ...	158	586	436	380	343	352	431	604	291	382	355	394	385	411
Décembre ...	160	586	430	380	354	347	424	604	291	382	356	395	387	411
1949 Janvier ...	164	581	427	389	368	342	452	597	291	382	352	393	384	411
Février ...	160	570	420	385	365	336	445	598	291	383	351	388	375	410

## b) INDICES DES PRIX DE GROS A L'ETRANGER (\*)

Base : période 1936 à 1938 = 100

45

Périodes	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (1) (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1947 Moyenne mensuelle ...	185	989	270	189	183	214
1948 Moyenne mensuelle ...	201	1.711	280	216	196	222
1947 Novembre ...	195	1.211	275	199	187	222
Décembre ...	199	1.217	278	200	188	222
1948 Janvier ...	202	1.456	277	209	190	223
Février ...	196	1.537	277	213	191	223
Mars ...	197	1.536	277	214	193	223
Avril ...	199	1.555	277	216	195	223
Mai ...	200	1.653	277	217	196	223
Juin ...	203	1.691	278	219	198	223
Juillet ...	206	1.698	277	218	197	222
Août ...	207	1.783	278	218	199	221
Septembre ...	206	1.791	277	216	199	220
Octobre ...	202	1.887	282	216	198	220
Novembre ...	200	1.977	287	217	199	222
Décembre ...	198	1.974	289	217	199	221
1949 Janvier ...		1.944	293	218	199	220

(1) Base 1938 = 100.

(\*) Les indices (sauf ceux de la France) ont été ramenés à la même base (période 1936 à 1938 = 100) afin de faciliter la comparaison entre les différents pays.

# LA PRODUCTION

## I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

Périodes	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(2) 2.425	24,0	1.502
1947 Moyenne mensuelle	95.072	137.770	337	274	496	326	600	2.033	24,5	(1) 448
1948 Moyenne mensuelle	102.116	146.198	363	301	559	338	662	2.223	24,4	(1) 837
1947 Décembre	94.572	137.784	349	280	509	334	595	2.067	24,3	448
1948 Janvier	97.763	141.731	384	313	548	341	658	2.244	25,5	460
Février	95.465	139.585	282	227	434	208	599	1.750	20,3	457
Mars	101.260	145.640	386	307	577	359	670	2.299	25,3	500
Avril	101.096	145.669	380	315	591	360	672	2.318	25,5	579
Mai	103.357	148.021	327	283	533	322	601	2.071	22,5	673
Juin	101.953	146.752	372	311	588	351	670	2.293	25,3	964
Juillet	100.079	144.280	299	255	462	325	646	1.987	22,2	1.059
Août	99.442	142.016	351	294	573	308	654	2.180	24,9	1.127
Septembre	101.677	145.134	381	328	588	365	677	2.339	25,8	1.096
Octobre	105.105	149.346	402	333	611	380	705	2.431	26,0	1.044
Novembre	109.583	154.197	390	316	589	357	686	2.358	24,2	942
Décembre	109.623	154.006	406	326	621	387	701	2.441	25,0	837
1949 Janvier	108.038	152.403	393	336	612	382	713	2.436	24,7	864
Février	107.355	151.616	378	325	586	368	674	2.331	23,7	1.009

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Périodes	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	6,0	198	3,8
1947 Moyenne mensuelle	394	4.087	113	569	(2) 37	235	235	5,3	206	2,6
1948 Moyenne mensuelle	460	4.484	82	573	(2) 48	329	321	5,6	267	2,5
1947 Décembre	449	4.309	145	699	37	296	289	6,4	256	2,5
1948 Janvier	455	4.389	141	722	38	306	308	6,4	259	3,0
Février	437	4.375	81	641	39	296	287	5,9	247	2,3
Mars	447	4.371	92	629	41	325	321	6,3	271	2,6
Avril	460	4.384	64	552	41	334	331	5,1	273	2,4
Mai	474	4.420	55	531	41	320	301	5,1	257	2,4
Juin	412	4.359	55	534	42	231	226	4,5	202	2,4
Juillet	460	4.476	52	496	44	325	312	4,9	238	1,8
Août	471	4.455	65	707	47	347	346	5,6	281	2,2
Septembre	450	4.554	77	508	47	354	347	5,7	289	3,0
Octobre	487	4.626	88	537	46	369	367	5,8	297	2,3
Novembre	480	4.683	123	606	48	359	347	5,5	288	2,6
Décembre	492	4.720	95	611	48	377	357	6,8	299	2,7
1949 Janvier	473	4.708	78	532	48	376	363	6,9	306	3,2
Février	434	4.609	65	523	48	355	352	6,5	301	3,3

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

## II — INDUSTRIE TEXTILE

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute	Coton ou fibranne	Laine	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1947 Moyenne mensuelle	772	3.043	236	6.211	561	1.703	1.826	721	2.204	5.724	1.878	328
1948 Moyenne mensuelle	620	3.466	210	6.018	685	1.537	1.306	418	2.453	5.222	1.616	431
1947 Novembre	754	3.065	217	6.276	495	1.888	1.739	588	2.249	5.519	1.564	355
Décembre	922	3.247	245	6.681	486	1.905	1.555	579	2.347	6.028	1.547	370
1948 Janvier	833	3.326	279	6.862	486	1.963	1.535	497	2.369	5.965	1.638	427
Février	818	3.202	264	6.535	849	1.787	1.298	506	2.210	5.494	1.663	434
Mars	833	3.669	232	6.794	794	1.833	1.343	511	2.536	5.790	1.796	465
Avril	685	3.853	210	7.418	767	1.678	1.512	508	2.680	5.792	1.738	476
Mai	518	3.159	169	5.903	621	1.450	1.442	379	2.266	4.771	1.499	374
Juin	552	3.723	224	6.149	718	1.504	1.244	414	2.700	5.186	1.870	485
Juillet	462	3.215	182	5.202	613	1.191	1.051	355	2.489	4.583	1.496	396
Août	466	3.277	188	5.173	597	1.299	1.080	335	2.373	4.555	1.492	443
Septembre	519	3.512	194	6.095	692	1.327	1.176	331	2.630	5.396	1.531	445
Octobre	504	3.529	228	5.771	722	1.465	1.337	361	2.404	5.304	1.561	438
Novembre	669	3.341	181	4.643	646	1.519	1.204	396	2.385	4.660	1.476	392
Décembre	588	3.788	167	5.671	715	1.423	1.452	420	2.489	5.205	1.622	391
1949 Janvier	548	3.524	223	5.865	765	1.410	1.214	367	2.466	4.612	1.684	338

(1) Y compris les tapis en jute.

(2) Y compris les couvertures et les tapis en coton, les torchons, le couil à matelas, les tissus d'ameublement, le velours, les tissus pour pantoufles, etc.

(3) Y compris couvertures et tapis en laine.

### III — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
							15.462		(milliers de pièces)	
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538							
1947 Moyenne mensuelle	217.431	101.350	89.396	10.390	9.527	5.856	18.660	1.755	173.433	15.250
1948 Moyenne mensuelle	277.579	134.869	119.529	12.997	11.579	4.669	19.182	1.683	215.001	14.756
1947 Décembre	262.640	117.356	71.167	12.708	11.908	5.985	20.969	2.120	214.218	15.386
1948 Janvier	271.485	118.967	70.609	12.589	12.006	6.111	20.033	2.213	233.739	15.088
Février	255.080	113.670	70.707	11.563	10.595	7.224	17.011	1.782	211.593	18.296
Mars	269.693	137.168	107.556	12.262	10.806	10.544	22.369	1.803	180.160	13.054
Avril	292.010	132.499	108.912	12.198	11.414	6.550	22.199	1.813	161.637	15.198
Mai	301.280	118.177	120.066	12.697	12.053	2.697	18.353	1.405	185.011	14.250
Juin	290.760	114.282	143.550	11.424	9.892	3.359	19.397	1.696	215.129	14.452
Juillet	271.020	123.556	123.054	12.761	11.887	1.551	15.090	1.312	234.523	13.403
Août	268.460	141.200	151.184	12.947	10.912	2.786	18.262	1.227	255.233	16.362
Septembre	327.645	157.782	156.505	12.470	11.416	5.614	18.982	1.638	263.477	23.483
Octobre	311.065	159.444	139.372	16.036	12.963	2.712	20.999	1.653	236.068	20.631
Novembre	254.185	147.375	131.662	14.818	12.982	2.235	18.676	1.515	190.790	8.645
Décembre	218.265	154.303	111.175	14.193	12.023	4.645	18.818	1.683	215.025	15.819
1949 Janvier	176.595	152.816	86.577	11.496	10.443	p 5.388	18.976	1.319	p 195.941	p 14.426
Février		p 149.914	p 97.898	p 13.776	p 12.259		p 19.321	p 1.556		

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLUMETTES			PÊCHE			
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation			Quantités de matières premières déclarées (substan- ces fari- neuses et substances sucrées)	Production d'alcool	Fabrica- tion	Consom- mation	Exporta- tion	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés										Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr)
											(tonnes)	(milliers fr)	
1936-38 Moy. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189		
1947 Moyenne mens.	11.114	11.881	88.008	18.172	10.775	24.463	4.350	1.621	2.693	3.390	34.584		
1948 Moyenne mens.	20.916	16.495	76.944	19.961	10.627	23.845	3.390	2.008	1.378	3.180	29.546		
1947 Décembre	8.090	16.862	94.901	18.180	8.506	31.464	4.988	1.376	3.609	4.105	39.769		
1948 Janvier	117	14.727	84.945	22.482	9.520	31.829	3.244	1.896	803	3.349	41.776		
Février	136	11.952	78.383	19.792	10.068	28.390	3.029	2.129	482	2.898	32.011		
Mars	78	14.739	61.745	19.460	11.815	28.773	3.948	1.907	1.926	4.943	37.708		
Avril	—	15.251	59.983	20.897	13.144	27.111	3.587	1.729	1.396	4.071	32.637		
Mai	—	15.110	53.684	17.738	12.151	14.795	2.702	1.652	465	150	1.322		
Juin	—	16.853	44.450	18.001	11.460	14.499	r 2.294	1.718	1.228	2.107	13.199		
Juillet	60	19.644	37.768	16.902	10.365	24.780	r 2.758	2.031	2.224	3.647	24.945		
Août	—	19.659	33.661	18.246	10.945	14.633	r 2.886	2.075	1.508	3.175	31.584		
Septembre	1	19.886	22.932	19.883	9.636	27.470	r 3.485	2.291	1.658	3.051	34.922		
Octobre	72.281	14.310	71.010	21.019	9.980	28.728	4.207	2.519	1.354	3.245	36.149		
Novembre	137.928	17.608	183.543	19.569	8.963	21.832	4.074	2.485	2.072	4.122	37.617		
Décembre	40.395	18.202	191.223	25.541	9.476	23.297	3.761	1.663	1.414	3.405	30.685		
1949 Janvier	73	10.918	173.283	14.615	7.676	29.663	3.536	1.701	721	3.459	40.769		
Février	—	10.326	152.581	14.935	8.861	26.431	3.365	1.924	665	3.773	35.457		

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.  
r Montants rectifiés.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (\*)

(milliers de kWh)

58 Source : Ministère du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	Production (1)				Importation	Exportation	Total énergie consommée + pertes
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique			
	Régies communales	Sociétés privées					
1	2	3	4 = 1+2+3	5	6	7 = 4+5-6	
1936-38 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	65.065	26.019	477.708
1947 Moyenne mensuelle	28.736	327.979	244.309	601.024	21.749	4.978	617.795
1948 Moyenne mensuelle	30.848	336.598	291.127	658.573	23.692	3.833	678.432
1947 Décembre	38.614	381.649	277.881	698.143	31.869	3.154	726.858
1948 Janvier	37.606	377.114	288.148	702.868	30.182	5.890	727.160
Février	34.166	321.514	275.586	631.268	30.455	4.369	657.352
Mars	32.499	340.766	294.117	673.372	24.763	3.725	694.410
Avril	31.583	329.127	290.732	651.442	21.176	4.274	668.344
Mai	26.884	304.626	282.954	614.404	26.198	3.858	636.804
Juin	27.062	302.573	280.138	589.773	26.081	3.493	612.361
Juillet	22.215	295.106	282.413	599.734	20.193	3.666	616.261
Août	26.560	322.549	285.863	634.972	25.059	3.465	657.166
Septembre	28.679	329.566	290.017	648.202	32.366	3.590	677.038
Octobre	31.826	353.116	311.634	696.576	27.190	3.712	720.054
Novembre	34.390	363.708	314.147	712.245	12.158	3.153	721.250
Décembre	36.706	393.421	317.780	747.904	7.884	2.810	752.981
1949 Janvier	37.959	375.582	307.827	721.368	6.411	4.085	723.694
Février	30.679	349.782	290.375	670.836	7.058	5.593	672.301

(\*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1947 : 274; au début de l'année 1948 : 268.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

59 Source : Ministère du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	Production des usines à gaz en vue de la distribution publique		Production des cokeries		Total du gaz produit en Belgique	Importations	Exportations	Solde Importations moins Exportations	Total de gaz disponible en Belgique
	Régies	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées					
	1	2	3	4					
	5 = 1+2	6	7	8 = 6-7	9 = 5+8				
1948 Moyenne mensuelle	161	3.705	6.426	131.229	141.521	130	1.702	- 1.572	139.949
1948 Janvier	148	5.042	6.973	128.277	140.440	246	1.945	- 1.699	138.741
Février	134	4.995	6.881	123.478	135.448	226	1.821	- 1.595	133.893
Mars	150	2.912	6.886	126.615	136.563	228	1.822	- 1.594	134.969
Avril	152	3.233	6.220	125.312	134.917	374	1.724	- 1.350	133.567
Mai	172	3.694	6.139	131.196	141.201	42	1.615	- 1.573	139.628
Juin	172	4.540	5.900	118.381	128.993	193	1.627	- 1.434	127.559
Juillet	171	2.896	5.560	129.607	138.234	(2)-113	1.559	- 1.672	136.562
Août	190	3.277	5.789	134.743	143.999	129	1.347	- 1.218	142.781
Septembre	192	3.006	6.169	133.378	142.735	46	1.532	- 1.486	141.240
Octobre	171	3.380	6.508	138.864	148.923	125	1.618	- 1.493	147.430
Novembre	164	3.025	6.700	138.216	148.095	30	1.790	- 1.760	146.335
Décembre	131	4.466	7.393	140.555	152.545	35	2.025	- 1.990	150.555
1949 Janvier	138	3.947	6.638	136.018	146.741	37	2.044	- 2.007	144.734

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgas des synthèses chimiques et du gaz des hauts fourneaux. La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgas ou gaz des hauts fourneaux qui ne sont pas mélangés au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend pas le gaz produit par les cokeries et utilisé pour leurs besoins propres.

(2) Rectification des importations pour les mois précédents.

# LA CONSOMMATION (\*)

## I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65

(Période 1936 à 1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS										
	Grands magasins sans distinction d'activité	VÊTEMENTS			Grands magasins spécialisés dans la confection et la couture	AMEUBLEMENT			ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS		
		Grands magasins à rayons multiples				Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins à rayons multiples		
		Chiffre d'affaires mensuel				Chiffre d'affaires mensuel			Chiffre d'affaires mensuel		
de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total			
1947 Décembre	475	446	507	503	362	307	461	442	381	571	550
1948 Janvier	355	419	377	379	257	334	447	434	223	359	345
Février	321	262	344	339	251	288	447	428	217	344	331
Mars	472	344	470	462	509	448	532	523	242	402	385
Avril	486	349	495	486	485	390	508	495	246	389	373
Mai	425	315	440	432	394	319	446	431	227	342	329
Juin	395	300	424	416	310	277	432	414	214	321	309
Juillet	446	340	490	480	308	270	495	468	251	376	362
Août	345	296	384	378	214	274	441	421	251	386	372
Septembre	425	321	462	453	313	343	513	493	257	390	376
Octobre	543	390	566	555	495	378	459	449	269	405	391
Novembre	452	371	486	478	347	331	427	415	332	495	478
Décembre	495	506	540	537	324	303	492	470	358	598	572
1949 Janvier	393	368	442	438	215	333	446	433	250	383	351
Février			412				509			347	

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS Source : Institut National de Statistique				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Grands magasins sans distinction d'activité	Indice général			Indice général Source : I. N. S.	Alimentation Source : B. N. B.	Indice général Source : I. N. S.	Boulan-gerie	Alimen-tation	Vête-ments
		Grands magasins à rayons multiples						Source : Banque Nationale de Belgique		
		Chiffre d'affaires mensuel								
de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total								
1947 Décembre	510	386	536	522	402	408	290	170	408	508
1948 Janvier	357	284	375	366	361	354	263	160	332	468
Février	337	237	355	344	330	330	255	176	326	428
Mars	433	293	440	428	393	359	295	191	379	587
Avril	430	289	439	425	413	374	299	207	404	549
Mai	377	260	387	375	386	358	(1) 247	188	362	449
Juin	353	243	309	357	380	339	252	196	355	401
Juillet	406	274	428	414	415	355	259	195	376	396
Août	366	264	391	379	374	332	253	183	363	364
Septembre	407	284	428	415	386	371	279	181	378	457
Octobre	457	312	468	453	389	364	296	200	397	536
Novembre	461	341	485	471	341	334	270	180	284	446
Décembre	531	385	566	549	417	416	309	201	487	515
1949 Janvier	376	289	400	399	383	351			377	460
Février			387			327				

(\*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.

(1) A partir de mai 1948, modification de la base 1936-1938 pour les coopératives.

## II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

Source : Administration des Douanes et Acttes.

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher  (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-1938 Moyenne mensuelle .....	16.187	49.414	430.048	1.097
1947 Moyenne mensuelle .....	7.971	20.020	712.420	819
1948 Moyenne mensuelle .....	7.318	21.705	741.725	818
1948 Janvier .....	9.583	27.019	703.879	895
Février .....	6.975	22.206	501.893	730
Mars .....	6.948	19.394	864.771	788
Avril .....	6.881	18.376	752.491	756
Mai .....	6.640	21.702	913.089	720
Juin .....	6.948	20.161	747.765	904
Juillet .....	5.522	15.434	656.024	720
Août .....	5.615	21.256	813.025	982
Septembre .....	5.862	19.779	891.035	885
Octobre .....	6.200	15.859	739.172	768
Novembre .....	10.712	29.605	600.104	856
Décembre .....	9.425	29.668	717.450	834
1949 Janvier .....	5.354	17.258	711.217	759
Février .....	1.748	3.626	650.852	506

67

## III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
	1936-38 Moyenne mensuelle .....	16.561	698	12.242	26.679
1947 Moyenne mensuelle .....	18.114	2.606	10.116	22.350	7.046
1948 Moyenne mensuelle .....	15.190	4.573	11.919	26.575	5.143
1947 Décembre .....	25.642	5.279	9.911	17.875	15.642
1948 Janvier .....	18.953	4.548	9.191	16.621	8.463
Février .....	16.990	3.235	12.657	30.897	3.495
Mars .....	18.410	2.643	17.814	37.445	2.842
Avril .....	5.333	2.013	6.122	34.048	2.666
Mai .....	12.310	3.068	14.285	31.959	2.261
Juin .....	17.619	4.113	18.138	30.260	1.971
Juillet .....	14.344	5.441	13.959	21.651	2.387
Août .....	14.694	6.235	12.110	20.894	2.650
Septembre .....	14.769	6.968	11.706	24.717	6.646
Octobre .....	14.561	5.322	9.386	22.716	8.095
Novembre .....	17.351	5.733	9.569	24.110	10.189
Décembre .....	16.942	5.561	8.091	22.687	10.049
1949 Janvier .....	15.894	4.834	7.808	25.329	8.238
Février .....	14.707	3.869	9.880	25.986	5.933

## LES TRANSPORTS

### I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

#### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1947 Moyenne mens. ..	202,0	400,8	25,5	628,3	119,6	747,9	808,8	— 60,9	108,8
1948 Moyenne mens. p	212,6	438,5	29,4	680,5	195,9	876,4	859,6	+ 16,8	
1947 Octobre .....	192,6	458,6	22,8	673,9	133,6	807,5	874,0	— 66,6	108,3
Novembre .....	156,7	416,8	20,2	593,7	126,2	719,9	827,7	— 107,9	115,0
Décembre .....	171,5	453,9	31,4	656,8	144,1	800,9	950,5	— 149,6	120,6
1948 Janvier .....	184,7	446,5	43,1	674,3	116,9	791,2	803,2	— 12,0	101,5
Février .....	168,5	403,4	30,6	602,5	109,3	711,8	791,5	— 79,7	111,1
Mars .....	212,0	463,9	26,6	702,4	171,4	873,8	812,7	+ 61,1	93,0
Avril .....	195,9	464,1	28,2	688,2	166,7	854,8	829,4	+ 25,4	97,0
Mai .....	217,2	411,3	24,2	652,7	166,7	819,4	811,8	+ 7,6	99,0
Juin .....	201,9	405,0	36,4	643,3	166,7	810,0	833,5	— 23,5	102,9
Juillet .....	268,3	392,3	27,4	688,0	166,7	854,7	842,6	+ 12,1	98,6
Août .....	290,0	421,4	28,7	740,1	166,7	906,7	895,5	+ 11,2	98,8
Septembre .....	220,8	439,0	29,0	688,8	166,7	855,5	828,3	+ 27,2	98,8
Octobre .....	203,6	471,9	21,9	697,4	166,7	864,0	846,6	+ 17,5	98,0
Novembre .....	169,4	475,4	25,5	670,3	166,7	837,0	838,7	— 1,8	100,2
Décembre .....	181,6	467,6	31,7	680,9	516,7	1.197,6	1.059,0	+ 138,5	88,4

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.



PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
Service interne belge	Service internat.	Transit	Total								
1938 Moyen.men.(3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	5.250	186	154	88	428
1947 Moyen. mens..	324.103	104.891	41.401	365.505	19.387	611	5.004	224	172	92	489
1948 Moyen. mens..	321.733	100.187	44.909	366.642	18.693	599	5.322	220	198	95	513
1947 Novembre....	331.709	98.706	43.167	374.876	18.647	559	5.330	224	188	106	518
Décembre....	351.805	114.408	44.592	396.397	19.616	584	5.432	221	194	113	528
1948 Janvier.....	346.022	114.381	38.677	384.699	19.536	569	5.580	232	228	97	557
Février.....	293.588	87.565	35.441	329.029	18.337	546	4.746	203	186	78	497
Mars.....	345.077	108.022	44.008	389.085	20.555	636	5.610	245	204	83	532
Avril.....	341.953	105.498	48.384	390.337	19.157	585	5.665	245	206	87	538
Mai.....	297.899	91.559	42.728	340.627	18.802	601	4.974	206	204	76	486
Juin.....	300.405	88.839	42.004	342.409	17.546	577	4.802	197	176	99	472
Juillet.....	282.305	83.241	43.636	325.941	17.370	631	4.645	184	195	81	460
Août.....	311.200	92.874	42.955	354.155	18.236	706	5.095	210	198	95	503
Septembre....	330.190	99.825	41.999	372.189	18.969	611	5.320	231	184	85	509
Octobre.....	349.064	108.281	49.341	398.405	18.320	581	5.785	240	179	103	522
Novembre.....	341.965	108.903	53.049	395.014	18.592	571	6.034	228	207	128	563
Décembre....	321.129	113.253	56.691	377.820	18.898	575	5.609	215	207	131	553
1949 Janvier.....	301.652	111.531	50.480	352.132	18.840	561	5.379	204	208	129	541

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

## c) Statistique du trafic (1)

## 2° Transport des principales grosses marchandises

## A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	429	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1947 Moyenne mensuelle...	489	5.004	297	1.915	425	474	478	599	58	255	91	411
1948 Moyenne mensuelle...	513	5.323	269	1.840	668	612	491	611	48	230	84	471
1947 Octobre.....	580	5.841	639	2.004	506	550	544	689	56	262	108	483
Novembre.....	518	5.330	714	1.802	454	481	455	591	40	260	102	431
Décembre.....	528	5.432	315	2.053	427	569	478	649	54	290	115	482
1948 Janvier.....	557	5.580	222	2.002	789	537	490	584	52	277	112	515
Février.....	467	4.746	170	1.605	549	547	472	499	46	279	99	480
Mars.....	532	5.610	208	1.982	631	603	547	682	51	282	109	515
Avril.....	539	5.665	217	1.958	722	613	547	726	49	244	92	497
Mai.....	486	4.987	147	1.691	699	565	507	626	36	211	73	431
Juin.....	472	4.802	143	1.646	575	559	502	675	38	188	70	406
Juillet.....	460	4.645	144	1.542	677	566	446	577	33	178	65	417
Août.....	503	5.095	175	1.708	735	626	473	628	59	165	68	457
Septembre.....	500	5.320	166	1.832	632	656	504	690	97	193	75	475
Octobre.....	522	5.785	601	1.986	567	674	520	630	39	189	73	503
Novembre.....	563	6.034	750	2.034	732	670	458	546	34	244	82	484
Décembre.....	553	5.609	282	2.093	713	724	430	464	37	306	90	470

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brals et goudrons	Divers	II
												Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
												Tonnes-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1938 Moyenne mensuelle (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1947 Moyenne mensuelle	3.196	103	1.522	13	227	339	433	16	137	27	318	4.565
1948 Moyenne mensuelle	3.375	142	1.633	14	237	342	480	14	115	32	366	4.344
1948 Décembre	3.263	124	1.520	12	269	312	458	11	143	32	376	8.854
1948 Janvier	3.394	96	1.659	15	268	337	416	10	151	30	406	3.826
Février	2.968	71	1.313	10	262	329	399	9	155	31	389	3.540
Mars	3.648	77	1.717	16	280	388	549	9	160	34	419	4.343
Avril	3.667	76	1.787	17	249	393	569	10	129	33	404	4.413
Mai	3.169	53	1.618	14	226	306	502	7	105	29	349	3.751
Juin	3.071	51	1.476	14	187	356	538	8	101	28	314	4.086
Juillet	2.874	55	1.392	16	201	315	459	7	81	27	321	3.904
Août	3.221	60	1.572	14	229	342	501	28	104	32	337	3.911
Septembre	3.491	78	1.717	14	227	348	548	61	97	35	366	4.041
Octobre	3.811	399	1.797	11	236	358	500	9	91	32	378	6.159
Novembre	3.766	562	1.757	10	220	307	420	5	93	31	361	6.919
Décembre	3.414	130	1.893	15	253	269	360	5	109	34	346	3.240

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

71

Sources : Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317		3.762	1.268	626
1947 Moy. m.	668	1.688	1.331	485	182	520	2.823	1.016	280	2.763	989	626
1948 Moy. m.	706	1.703	1.149	549	160	597	2.689	963	327	2.635	954	551
1948 Février	645	1.604	1.274	483	163	629	2.731	1.160	340	2.665	976	637
Mars	759	1.982	1.618	571	169	595	3.076	1.178	358	2.887	1.093	729
Avril	877	1.633	1.116	562	145	596	2.883	1.065	354	2.919	1.105	689
Mai	742	1.829	1.115	533	174	530	2.625	931	304	2.709	990	604
Juin	700	1.728	1.121	532	179	563	2.430	866	266	2.551	989	581
Juillet	729	1.653	1.030	582	175	544	2.453	831	296	2.413	841	463
Août	661	1.635	1.004	501	144	538	2.582	885	319	2.482	855	470
Septemb	689	1.656	930	556	142	633	2.641	898	377	2.639	931	497
Octobre	739	1.693	836	567	170	644	2.769	958	345	2.580	874	431
Novemb	653	1.476	881	530	119	605	2.310	806	328	2.399	838	383
Décemb	802	1.828	1.015	650	134	690	2.640	951	383	2.517	894	425
1949 Janvier	757	1.702	824	624	129	533	2.566	891	313	2.566	902	477
Février	706	1.618	992	602	124	662	2.524	912	308	2.499	911	486

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	152
1947 Moyenne mens.	92	134	162	92	134	61	67	30
1948 Moyenne mens.	90	129	186	91	129	42	64	33
1948 Février	128	193	217	119	183	33	43	38
Mars	97	135	224	97	121	48	80	69
Avril	99	133	225	105	146	44	85	49
Mai	81	109	153	78	109	44	45	83
Juin	73	116	172	75	117	26	71	31
Juillet	90	109	124	90	112	19	75	14
Août	81	113	155	80	112	51	73	21
Septembre	76	103	141	80	113	37	65	21
Octobre	92	134	149	90	127	35	68	21
Novembre	89	134	160	89	132	56	73	14
Décembre	83	104	117	83	104	38	64	38
1949 Janvier	77	81	92	74	80	44	30	15
Février	101	115	102	100	114	56	70	31

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut national de Statistique.

72

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1946 Moyenne mensuelle	4.482	938	813	128	6.361	990	338	231	34	1.593	106,1	17,3	18,6	4,4	146,4
1947 Moyenne mensuelle	4.759	1.203	1.213	207	7.382	1.106	396	377	54	1.933	112,5	20,4	28,5	6,9	168,3
1947 Novembre	5.442	1.627	1.465	274	8.808	1.261	462	432	57	2.212	126,7	24,6	35,5	7,9	194,7
Décembre	5.715	1.454	1.564	287	9.020	1.323	504	476	66	2.369	132,5	25,3	33,5	8,7	200,0
1948 Janvier	4.625	796	1.400	194	7.015	1.124	299	473	42	1.937	115,3	13,1	32,5	4,6	165,5
Février	4.263	950	1.346	200	6.759	1.023	348	465	51	1.887	108,2	17,4	30,2	7,0	162,8
Mars	5.511	1.412	1.539	300	8.762	1.314	536	559	87	2.496	139,0	28,8	33,8	11,2	212,8
Avril	5.041	1.480	1.092	149	8.362	1.174	552	601	39	2.386	117,0	30,1	36,4	6,1	188,5
Mai	4.931	1.331	1.515	136	7.913	1.190	469	511	36	2.206	121,1	26,2	33,7	4,7	185,7
Juin	4.668	1.329	1.563	256	7.816	1.117	471	543	69	2.200	117,9	27,0	37,5	8,8	191,3
Juillet	4.351	1.460	1.272	272	7.355	1.048	511	408	78	2.045	108,7	27,9	30,4	10,5	177,5
Août	4.730	1.469	1.439	249	7.887	1.130	467	440	73	2.109	112,5	26,3	29,6	9,4	177,8
Septembre	5.200	1.717	1.553	186	8.656	1.262	550	468	47	2.327	129,7	30,0	31,1	5,7	196,5
Octobre	5.384	1.745	1.524	222	8.875	1.209	558	447	55	2.269	118,9	30,7	30,4	7,1	187,1
Novembre	4.932	1.594	1.485	313	8.324	1.145	513	423	93	2.174	117,0	27,1	30,5	11,9	186,5

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
<b>IMPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1947 Moyenne mens.	4,5	255,8	1.989,0	72,7	2.322,0	47,0	1.645,0	2.834,9	2.551,7	51,3	7.129,9	3.071		
1948 Moy. mens. p	3,1	258,8	2.007,9	99,3	2.369,1	41,6	1.939,9	2.929,6	2.285,4	40,4	7.236,9	3.055		
1948 Février	1,8	234,8	2.006,5	83,7	2.326,8	17,7	1.516,0	2.977,6	1.897,6	43,8	6.452,6	2.773		
Mars	0,9	339,1	2.317,1	108,4	2.765,5	10,6	2.142,9	3.564,3	2.506,9	33,3	8.258,0	2.986		
Avril	1,6	194,0	2.160,6	130,0	2.486,2	22,7	1.816,5	2.926,8	2.516,0	45,6	7.327,0	2.947		
Mai	1,5	244,4	2.006,4	107,2	2.359,5	24,3	1.978,4	2.828,8	2.352,7	55,3	7.235,5	3.067		
Juin	2,2	169,9	2.056,9	118,6	2.347,6	26,9	1.715,9	3.191,5	2.475,8	51,2	7.461,3	3.178		
Juillet	2,9	261,5	1.976,5	111,0	2.352,0	43,1	1.684,9	2.894,7	2.183,4	35,7	6.831,7	2.905		
Août	3,0	271,4	2.097,7	106,1	2.478,2	37,8	2.122,6	2.681,5	2.057,3	14,8	6.914,0	2.790		
Septembre	3,7	240,4	2.005,3	90,0	2.339,4	53,8	2.126,4	2.805,9	2.428,0	47,1	7.461,2	3.189		
Octobre p	4,8	347,1	1.314,0	75,8	1.741,7	69,3	2.606,9	2.207,4	2.308,9	66,0	7.258,5	4.167		
Novembre p	6,7	281,9	1.928,9	81,5	2.299,0	86,1	2.098,0	2.360,1	2.133,5	44,3	6.720,0	2.923		
Décembre p	5,1	256,1	1.985,1	98,0	2.344,3	70,9	1.828,0	3.130,7	2.461,8	29,3	7.520,7	3.208		
1949 Janvier p	3,4	224,0	1.804,0	79,8	2.111,2	45,9	1.641,3	2.879,1	1.949,0	64,3	6.579,6	3.117		
Février p					2.291,4						6.508,3	2.838		
<b>EXPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1947 Moyenne mens.	0,6	21,6	745,7	302,4	1.070,3	25,1	148,7	1.693,5	3.258,3	12,3	5.137,9	4.800	-1992,0	72,1
1948 Moy. mens. p	—	33,9	777,5	444,7	1.256,1	1,8	219,1	1.769,5	4.147,3	21,1	6.158,8	4.903	-1361,9	85,1
1948 Février	0,1	28,8	672,3	355,0	1.056,2	3,6	129,4	1.471,6	3.536,2	22,0	5.162,8	4.888	-1289,8	80,0
Mars	0,1	39,7	709,3	413,1	1.162,2	2,5	192,2	1.654,0	3.903,3	28,9	5.780,9	4.974	-2477,1	70,0
Avril	0,1	109,8	827,6	467,0	1.404,5	3,9	462,4	1.614,2	4.384,3	35,2	6.500,0	4.628	-827,6	88,7
Mai	—	35,0	715,2	426,5	1.176,7	0,4	298,2	1.532,3	3.911,1	23,3	5.695,3	4.840	-1540,2	78,7
Juin	—	41,4	805,7	438,9	1.286,0	1,1	286,1	1.944,8	4.199,0	26,9	6.457,9	5.022	-1003,4	86,5
Juillet	—	33,6	736,9	408,8	1.179,3	1,0	239,0	1.501,9	3.913,2	7,0	5.662,1	4.801	-1169,6	82,9
Août	—	24,6	736,3	392,4	1.153,3	0,8	156,5	1.893,1	3.639,6	22,8	5.712,8	4.953	-1201,2	82,6
Septembre	—	24,4	838,0	482,9	1.345,4	0,6	193,3	2.024,8	4.253,7	15,4	6.487,8	4.822	-973,4	87,0
Octobre p	—	11,5	784,8	510,5	1.306,9	0,6	118,1	1.957,0	4.584,1	60,5	6.710,3	5.135	-548,2	92,4
Novembre p	—	11,1	841,7	497,3	1.350,2	1,6	174,1	1.944,0	4.305,1	8,4	6.433,2	4.765	-286,8	95,7
Décembre p	—	23,5	858,3	541,4	1.423,2	2,3	261,7	1.942,8	4.839,7	8,1	7.054,6	4.957	-466,1	93,8
1949 Janvier p	0,1	16,8	589,2	481,8	1.087,9	5,9	187,6	1.534,0	4.385,3	24,9	6.137,7	5.624	-441,9	93,3
Février p					1.135,8						6.725,4	5.921	+222,1	103,4

# LE CHOMAGE

81

## I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHOMEURS INSCRITS A FIN DE MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels	
	complets	partiels		complets	partiels				
1947 Décembre .....	77.815	135.667	213.482	57.079	40.192	97.271	1.260	892	2.152
1948 Janvier .....	89.066	91.643	180.709	68.328	36.962	105.290	1.639	882	2.521
Février .....	96.357	213.028	309.385	71.854	63.870	135.724	2.150	1.930	4.080
Mars .....	84.019	77.162	161.181	64.113	31.338	95.451	1.475	706	2.181
Avril .....	80.002	81.515	161.517	61.562	33.117	94.679	1.417	757	2.174
Mai .....	84.215	91.671	175.886	69.606	34.439	94.045	1.666	964	2.630
Juin .....	85.232	113.226	198.458	61.814	42.903	104.717	1.484	1.038	2.522
Juillet .....	91.452	160.442	251.894	69.571	59.703	129.274	1.604	1.379	2.983
Août .....	106.931	142.665	249.596	74.292	48.257	122.549	2.234	1.439	3.673
Septembre .....	108.834	116.057	224.891	81.065	43.168	124.233	1.951	1.038	2.989
Octobre .....	127.822	128.997	256.819	87.604	44.797	132.401	2.550	1.300	3.850
Novembre .....	147.653	184.001	331.654	112.362	61.500	173.862	2.574	1.435	4.009
Décembre .....	224.673	216.947	441.620	172.395	80.356	252.751	3.793	1.801	5.594
1949 Janvier .....	229.036	267.730	496.766	173.393	80.193	253.586	5.188	2.400	7.588
Février .....	210.147	182.744	392.891	173.092	66.571	239.663	4.162	1.585	5.647

## II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											

### Moyenne journalière par mois

1947 Décembre .....	—	—	22	97.271	25.477	13.569	19.218	23.349	6.208	5.200	1.817	1.298	1.137
1948 Janvier .....	—	—	24	105.290	27.864	16.470	18.797	25.607	5.818	5.424	2.135	1.583	1.592
Février .....	—	—	30	135.724	33.014	19.446	29.822	30.290	9.586	6.252	2.931	1.581	2.172
Mars .....	—	—	23	95.451	28.268	14.608	16.668	24.299	4.402	3.789	1.902	519	896
Avril .....	—	—	24	94.679	29.839	13.234	16.743	24.703	4.204	3.256	1.588	225	887
Mai .....	—	—	28	94.045	28.639	12.807	16.702	25.658	4.283	3.407	1.602	176	771
Juin .....	—	—	24	104.717	29.977	14.011	18.168	29.237	6.257	4.388	1.583	200	896
Juillet .....	—	—	23	129.274	33.748	16.993	22.249	35.721	11.054	5.882	2.102	382	1.143
Août .....	—	—	30	122.549	32.960	17.426	20.448	34.896	7.343	5.854	2.148	359	1.115
Septembre .....	—	—	24	124.233	36.313	17.164	20.042	34.272	6.169	6.135	2.146	784	1.208
Octobre .....	—	—	30	132.401	40.129	18.198	21.757	34.800	6.533	6.430	2.288	923	1.343
Novembre .....	—	—	23	173.862	47.884	25.151	32.594	44.558	9.381	8.372	3.167	860	1.895
Décembre .....	—	—	22	252.751	58.997	34.210	63.602	56.692	18.276	11.245	4.957	1.600	3.163
1949 Janvier .....	—	—	30	253.586	65.208	40.251	44.016	61.236	17.744	13.237	5.564	2.252	4.098
Février .....	—	—	24	239.663	63.791	39.677	40.476	56.200	15.199	12.193	5.787	2.212	4.128

### Moyenne journalière par semaine

1948 Décembre .....	5	11	6	193.447	53.197	29.017	34.737	48.881	10.915	9.375	3.706	1.247	2.372
	12	18	6	244.027	55.627	30.767	70.265	49.816	19.756	9.686	3.996	1.392	2.722
	19	25	5	269.522	60.029	34.796	75.968	57.016	20.992	10.704	5.228	1.577	3.152
	26	1	5	317.620	68.971	43.984	77.881	73.988	22.617	15.845	7.340	2.336	4.658
1949 Janvier .....	2	8	6	271.497	66.228	41.499	52.653	65.750	19.695	13.451	5.837	2.335	4.049
	9	15	6	248.410	65.752	39.398	42.839	59.376	16.332	12.993	5.282	2.492	3.946
	16	22	6	242.239	63.288	38.633	41.095	60.664	14.873	12.597	5.149	2.184	3.756
	23	29	6	239.012	62.394	39.060	40.529	58.467	14.722	12.422	5.443	2.044	3.931
Février .....	30	5	6	266.410	68.014	42.564	42.063	61.924	23.096	14.723	6.110	2.210	4.806
	6	12	6	255.519	66.375	42.922	44.208	59.989	15.899	13.062	6.245	2.321	4.498
	13	19	6	233.816	62.349	39.403	39.487	54.884	14.458	11.951	5.262	2.170	3.852
	20	26	6	228.599	62.265	37.701	38.595	53.926	14.097	11.289	5.694	1.596	3.436
Mars .....	27	5	6	240.718	64.175	38.688	39.616	56.002	16.339	12.467	5.947	2.759	4.725
	6	12	6	261.357	67.599	42.362	43.832	60.305	19.337	13.598	6.199	3.069	5.056
	13	19	6	230.241	63.897	38.093	38.161	53.683	14.393	11.495	4.908	1.779	3.832
	20	26	6	227.869	65.330	37.609	37.643	52.650	14.195	10.854	4.887	1.238	3.463

### III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation	Transport	Dockers	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Manœuvres	Jeunes gens (- 19 ans) (1)	Divers (2)	Total
<b>Chômeurs complets</b>																											
1948 Janvier	3.599	376	79	331	1.994	809	8.441	3.350	3.443	198	142	230	3.147	2.918	1.237	2.093	3.133	—	1.956	816	272	3.332	688	20.180	5.187	377	68.328
Février	3.661	390	83	334	2.104	1.157	8.497	3.361	3.728	188	163	261	3.320	2.493	1.144	2.308	3.417	—	2.022	920	278	3.583	695	21.693	5.248	806	71.854
Mars	3.029	339	103	237	1.633	1.500	5.727	2.738	3.556	161	167	258	3.232	1.785	1.011	2.215	3.363	—	1.882	830	244	3.634	711	20.465	4.387	906	64.113
Avril	2.797	1.002	98	198	828	1.924	4.524	2.559	3.704	147	156	291	3.331	1.427	891	2.306	3.301	—	1.799	814	226	3.652	746	20.084	3.967	790	61.562
Mai	1.831	1.561	65	168	620	2.025	4.001	2.546	4.065	153	170	309	3.442	1.370	821	2.183	3.401	—	1.663	741	218	3.847	878	19.299	3.847	382	59.606
Juin	2.200	648	58	206	415	2.045	4.167	2.753	4.039	165	165	354	3.935	1.793	945	2.193	3.679	—	1.655	624	200	4.130	903	20.179	4.053	310	61.814
Juillet	2.443	513	98	228	473	2.034	4.807	3.121	5.218	167	207	385	4.502	2.748	1.449	2.315	3.827	—	1.621	606	202	4.307	816	22.128	4.919	447	69.571
Août	1.885	478	68	243	564	1.589	4.746	3.413	4.792	177	220	422	5.966	3.759	1.505	2.336	4.031	—	1.588	605	202	5.014	820	22.989	5.949	931	74.292
Septembre	2.245	476	90	217	828	2.468	5.197	3.654	5.507	199	249	491	6.618	3.441	1.485	2.417	4.354	—	2.080	607	254	5.611	895	25.152	6.314	216	81.065
Octobre	1.565	478	89	300	789	2.659	5.634	3.954	6.018	192	243	534	7.331	3.512	1.540	2.479	4.648	—	2.473	665	274	6.240	840	27.819	7.194	134	87.604
Novembre	3.709	550	93	368	918	3.067	9.039	5.241	7.200	218	270	631	9.302	4.699	1.914	2.705	5.369	—	2.741	701	333	6.817	939	34.966	9.988	574	112.362
Décembre	5.438	703	138	735	1.335	5.335	14.396	7.199	10.579	322	409	722	28.453	7.229	3.085	3.290	6.355	—	2.858	731	398	7.527	920	46.686	17.552	—	172.395
1949 Janvier	6.891	969	167	777	1.877	6.227	16.994	9.439	13.413	344	458	987	15.242	11.319	4.105	4.448	7.980	—	3.056	896	465	9.095	1.024	57.220	—	—	173.393
<b>Chômeurs partiels et accidentels</b>																											
1948 Janvier	572	755	112	170	414	61	3.742	1.331	771	95	294	115	5.120	3.611	2.388	1.185	1.157	5.509	224	159	40	180	71	4.477	3.855	554	36.962
Février	942	959	457	794	652	293	12.399	2.069	2.032	178	403	133	12.532	2.979	1.473	1.380	1.803	6.907	237	153	48	218	66	8.851	5.705	207	63.870
Mars	309	299	124	89	212	518	1.435	1.078	1.052	110	312	93	6.515	2.157	904	1.183	1.379	6.211	198	125	27	231	60	3.665	2.866	286	31.398
Avril	270	234	29	45	180	2.121	874	912	715	138	235	111	7.237	1.794	656	1.182	1.588	7.949	198	110	28	208	61	3.073	3.014	155	33.117
Mai	259	82	21	61	171	1.456	797	971	982	88	429	96	8.415	1.932	729	1.182	1.680	7.729	178	100	24	195	58	3.338	3.359	107	34.439
Juin	409	176	172	132	188	448	1.029	1.221	1.442	127	442	160	10.781	2.968	1.801	1.236	1.686	8.184	200	104	34	217	66	4.497	5.183	—	42.903
Juillet	500	282	3.351	201	623	340	1.785	1.580	1.886	142	497	206	13.571	4.257	3.913	1.275	2.473	7.775	163	127	52	253	58	6.656	7.074	663	59.703
Août	343	214	669	108	584	427	1.038	1.397	1.475	153	605	234	11.339	3.618	2.710	1.102	2.101	7.712	140	121	48	289	54	4.635	5.659	1.482	48.257
Septembre	251	288	114	88	514	359	864	1.159	1.606	144	575	223	10.675	2.824	1.742	879	3.142	7.783	151	104	26	305	51	4.351	4.674	276	43.168
Octobre	257	380	92	139	462	471	985	1.316	1.498	157	510	232	10.094	2.973	2.215	971	3.492	8.015	159	104	30	346	53	4.392	5.040	414	44.797
Novembre	415	267	98	279	553	576	4.722	1.809	2.024	285	577	266	14.739	4.271	2.926	1.086	3.493	7.901	195	124	45	397	63	6.399	7.806	184	61.500
Décembre	717	514	97	452	775	1.125	11.012	2.977	2.574	399	522	289	13.883	5.874	4.568	1.213	4.245	7.228	216	134	76	394	64	10.564	10.444	—	80.356
1949 Janvier	817	807	825	652	1.388	1.020	7.992	3.357	4.560	256	744	430	16.919	7.920	4.099	1.781	4.244	7.942	270	116	59	513	60	13.422	—	—	80.193
<b>Total des chômeurs contrôlés</b>																											
1948 Janvier	4.171	1.131	191	501	2.408	870	12.183	4.681	4.214	293	436	345	8.267	6.529	3.625	3.278	4.290	5.509	2.180	975	312	3.512	759	24.657	9.042	931	105.290
Février	4.603	1.349	540	1.128	2.756	1.450	20.896	5.430	5.760	366	566	394	15.852	5.472	2.617	3.688	5.220	6.907	2.259	1.073	326	3.801	761	30.544	10.953	1.013	135.724
Mars	3.338	638	227	326	1.845	2.018	7.162	3.816	4.608	271	479	351	9.747	3.942	1.915	3.398	4.742	6.211	2.080	955	271	3.865	771	24.030	7.253	1.192	95.451
Avril	3.067	1.236	127	243	1.008	4.045	5.398	3.471	4.419	285	391	402	10.568	3.221	1.547	3.488	4.889	7.949	1.997	924	254	3.860	807	23.157	6.981	945	94.679
Mai	2.090	1.643	86	229	791	3.481	4.798	3.517	5.047	241	599	405	11.857	3.302	1.550	3.365	5.081	7.729	1.841	841	242	4.042	936	22.637	7.206	489	94.045
Juin	2.609	824	230	338	603	2.493	5.196	3.974	5.481	292	607	514	14.716	4.761	2.746	3.429	5.365	8.184	1.855	728	234	4.347	969	24.676	9.236	310	104.717
Juillet	2.943	795	3.439	429	1.096	2.374	6.592	4.701	7.104	309	704	591	18.073	7.005	5.362	3.590	6.300	7.775	1.784	733	254	4.660	874	28.784	11.993	1.110	129.274
Août	2.228	692	737	351	1.148	2.016	5.784	4.810	6.267	330	825	656	17.305	7.377	4.215	3.438	6.132	7.712	1.728	726	250	5.303	874	27.624	11.608	2.413	122.549
Septembre	2.496	764	204	305	1.342	2.827	6.061	4.813	7.113	343	824	714	17.293	6.265	3.227	3.296	7.496	7.783	2.231	711	280	5.916	946	29.603	10.988	492	124.233
Octobre	1.822	858	181	439	1.251	3.130	6.619	5.270	7.516	349	753	766	17.425	6.485	3.755	3.450	8.140	8.015	2.632	769	304	6.586	893	32.211	12.234	548	132.401
Novembre	4.124	817	191	647	1.471	3.642	13.761	7.050	9.224	503	847	897	24.041	8.970	4.840	3.791	8.862	7.901	2.936	825	378	7.214	1.002	41.365	17.804	759	173.882
Décembre	6.155	1.217	235	1.187	2.110	6.460	25.408	10.178	13.153	721	931	1.011	42.336	13.103	7.653	4.503	10.600	7.228	3.074	865	474	7.921	984	57.250	27.996	—	252.751
1949 Janvier	7.708	1.776	992	1.429	3.265	7.247	24.986	12.796	17.973	600	1.202	1.417	32.161	19.239	8.204	6.229	12.224	7.942	3.326	1.012	524	9.608	1.084	70.642	—	—	253.586

(1) A partir de janvier 1949, les jeunes gens de moins de dix-neuf ans ont été répartis avec les autres chômeurs dans les différents groupes de professions.

(2) Chômeurs en réadaptation — chômeurs dispensés du contrôle — cas indéterminés.

# STATISTIQUES BANCAIRES

## I — BELGIQUE ET CONGO BELGE

### SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

## ACTIF

	10-2-1949	17-2-1949	24-2-1949	3-3-1949	10-3-1949	17-3-1949	24-3-1949	31-3-1949
Encaisse en or .....	27.825	27.849	27.817	27.873	27.929	27.860	28.068	28.069
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.997	34.997	34.997	34.991	34.991	34.991	34.991	34.991
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) en devises étrangères .....	10.712	10.697	10.394	10.491	10.552	10.711	10.187	10.360
b) en francs belges .....	1.661	1.620	1.683	1.756	1.274	835	949	1.065
Accord de compensation multilatérale : fr. b. ...	1.158	1.158	1.158	1.158	1.158	1.358	1.358	1.358
Avoirs sur l'étranger :								
a) en devises étrangères .....	1.083	1.240	2.141	2.871	2.802	2.525	2.460	2.430
b) en francs belges .....	3	2	2	2	2	2	2	2
Devises étrangères et or à recevoir .....	5	8	7	8	7	7	2	9
Débiteurs pour change et or, à terme .....	1.575	1.652	1.575	1.454	1.444	1.502	1.443	1.358
Effets commerciaux sur la Belgique .....	5.056	5.167	5.194	5.441	5.324	5.262	4.908	4.839
Avances sur fonds publics .....	533	612	765	718	319	284	286	450
Effets publics (art. 20 des statuts. Convention du 14 septembre 1948) :								
a) certificats du Trésor .....	1.615	736	1.190	1.355	1.795	1.370	1.940	3.515
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	1.169	1.243	899	1.197	1.133	1.372	1.070	1.754
c) autres effets publics .....	726	735	755	754	640	492	151	13
Monnaies divisionnaires et d'appoint .....	597	626	644	629	642	662	674	671
Avoirs à l'Office des (Compte A .....	2	12	2	2	17	20	1	2
Chèques Postaux (Compte B. ....	1.243	1.231	1.226	1.223	1.164	1.153	1.140	1.077
Avances spéciales pour participation au Fonds Monétaire International :								
a) au Gouvernement belge, en francs belges .....	986	986	986	986	986	986	986	986
b) au Gouvernement luxembourgeois, en francs luxembourgeois .....	44	44	44	44	44	44	44	44
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts) .....	914	915	915	915	915	915	915	915
Immeubles, matériel et mobilier .....	188	188	188	188	188	188	188	189
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	422	423	423	422	422	423	423	423
Divers .....	218	177	237	215	220	229	251	346
	92.732	92.313	93.242	94.693	94.028	93.200	92.437	94.866

## PASSIF

	10-2-1949	17-2-1949	24-2-1949	3-3-1949	10-3-1949	17-3-1949	24-3-1949	31-3-1949
Billets en circulation .....	83.533	82.779	82.810	84.368	83.941	82.976	82.488	83.580
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire .....	5	2	5	1	6	2	1	2
{ comptes Accord de Coopération Économique .....	628	399	1.040	1.200	1.161	137	156	248
Fonds Monétaire International :								
Compte francs belges .....	992	992	992	992	992	992	992	992
Compte francs luxembourgeois .....	44	44	44	44	44	44	44	44
Banques à l'étranger :								
1° accords de paiement { a) .....	435	765	580	470	580	1.775	1.304	1.077
{ b) .....	1.243	1.231	1.226	1.223	1.164	1.153	1.140	1.077
2° autres comptes .....	59	51	158	58	56	62	69	55
Divers .....	2.064	2.324	2.472	2.457	2.158	2.492	2.670	4.207
<i>Total des engagements à vue...</i>	89.003	88.587	89.327	90.822	90.102	89.633	88.864	91.282
Devises étrangères et or, à livrer .....	1.953	1.941	2.119	2.071	2.121	1.756	1.763	1.752
Créditeurs pour change et or, à terme .....	5	8	7	8	7	7	2	9
Caisse de Pensions du Personnel .....	422	423	423	422	422	423	423	423
Divers .....	433	438	450	454	460	465	469	484
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement .....	516	516	516	516	516	516	516	516
	92.732	92.313	93.242	94.693	94.028	93.200	92.437	94.866

**SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE**

85

*(millions de francs)*

**ACTIF**

	31-7-1948	31-8-1948	30-9-1948	31-10-1948	30-11-1948	31-12-1948 (*)
Encaisse-or .....	800	830	840	840	850	865
Compte spécial de la Colonie (**).....	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses .....	204	201	200	199	207	23
Avoirs aux Offices des Chèques postaux.	—	—	—	—	—	5
Avoirs en banque { en Belgique (1).....	662	694	745	418	619	527
{ à l'étranger (1).....	1.298	1.334	1.176	1.413	1.388	1.551
Portefeuille-titres .....	205	205	205	254	273	312
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger.....	8.139	8.380	8.608	8.628	8.539	8.449
Effets commerciaux .....	518	571	608	642	664	695
Débiteurs .....	202	221	237	201	226	266
Etat belge .....	314	314	423	462	465	480
Immeubles et matériel .....	30	30	30	31	31	12
Devises étrangères à recevoir pour contrats de change à terme .....	—	—	—	—	—	0,2
Débiteurs pour contrats de change à terme .....	—	—	—	—	—	313
Divers .....	11	12	15	16	14	10
	12.488	12.897	13.192	13.209	13.381	13.613

**PASSIF**

	31-7-1948	31-8-1948	30-9-1948	31-10-1948	30-11-1948	31-12-1948 (*)
Capital .....	20	20	20	20	20	20
Réserves .....	45	45	45	45	45	46
Circulation (billets et monnaies métalliques).....	2.039	2.034	2.008	1.990	2.011	2.168
Créditeurs à vue { divers .....	6.659	7.095	7.465	7.760	7.710	7.746
{ Colonie .....	2.969	2.938	2.706	2.748	2.691	2.612
Créditeurs à terme .....	148	88	157	121	108	113
Créditeurs pour contrats de change à terme .....	—	—	—	—	—	0,2
Devises étrangères à livrer pour contrats de change à terme.....	—	—	—	—	—	313
Transferts en route et divers .....	608	677	791	525	796	595
	12.488	12.897	13.192	13.209	13.381	13.613

(\*) Sous réserve de ratification du bilan par l'Assemblée générale du 17 mai 1949.

(\*\*) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

(1) Avant la situation du 31 décembre 1948, la rubrique s'intitulait : « Avoirs en banque : 1° en francs; 2° en devises étrangères ».

## II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

## Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encais- sor (monnaies et lingots)	Or affecté en garantie (conv. du 17-11-1947 et loi du 25-11-1947)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics (1)	Effets négo- ciables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur ou circulation	Comptes courants créditeurs Total
						sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (3)	Dont avances provisoires (4)		
1947 Moyen. ann. . . . .	72.102	—	0,4	98.413	43.145	4.390	8.469	632.828	520.708	807.633	69.353
1948 Moyen. ann. . . . .	52.967	12.258	0,2	169.607	83.769	4.527	9.136	707.342	570.300	849.369	207.977
1947 4 décembre . . . . .	55.173	10.052	0,5	138.756	54.523	4.549	11.558	691.242	554.200	898.985	87.207
1948 8 janvier . . . . .	55.173	10.052	0,5	125.619	72.453	4.640	11.905	703.742	566.700	914.945	81.499
4 mars (2) . . . . .	52.817	12.408	0,1	135.856	84.846	4.848	13.886	717.942	580.900	766.966	282.771
8 avril . . . . .	52.817	12.408	0,1	150.818	95.528	4.489	11.048	698.942	561.900	762.527	277.008
5 mai . . . . .	52.817	12.408	0,1	142.774	89.836	5.344	13.781	693.342	556.300	772.934	255.300
10 juin . . . . .	52.817	12.408	0,1	157.600	84.807	4.673	10.935	684.442	547.400	797.671	227.794
8 juillet . . . . .	52.817	12.408	0,2	168.267	76.899	4.585	9.991	693.242	550.200	827.392	200.904
5 août . . . . .	52.817	12.408	0,2	157.307	81.427	4.838	15.135	722.442	585.400	849.131	212.387
9 septembre . . . . .	52.817	12.408	0,2	183.298	82.354	4.392	5.925	728.742	591.700	885.462	194.246
7 octobre . . . . .	52.817	12.408	0,2	192.859	83.639	4.348	16.325	694.942	557.900	923.695	150.584
4 novembre . . . . .	52.817	12.408	0,2	185.100	90.519	4.887	14.836	715.342	578.300	936.937	160.838
9 décembre . . . . .	52.817	12.408	0,3	210.232	90.022	4.333	15.210	731.942	594.900	954.077	178.292
1949 6 janvier . . . . .	52.817	12.408	0,3	231.455	99.960	4.798	13.602	708.042	571.000	988.060	160.882
10 février . . . . .	52.817	12.408	0,3	231.280	98.629	4.462	13.667	729.642	592.600	995.585	161.063
10 mars . . . . .	52.817	12.408	0,3	262.530	103.277	4.912	19.442	710.742	573.700	1.004.748	175.660

Taux d'escompte (actuel : 3 % depuis le 30 septembre 1948.  
précédent : 3 1/2 % depuis le 6 septembre 1948.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et les effets escomptés sur l'étranger.

(2) La Banque de France n'a pas publié de situations hebdomadaires du 22 janvier au 3 mars 1948.

(3) La dette totale comprend : les prêts sans intérêt à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931) pour un montant fixe de 5.693 millions de francs; et les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) pour un montant fixe de 12.000 millions de francs.

(4) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France » qui s'élevaient à 426.000 millions de francs.

## Bank of England

(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Depart- ment)	Montant autorisé de la circulation fidu- ciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Depart- ment au solde de ses dépôts %	
	Monnaies et lingots d'or (Issue Depart- ment)	Monnaies (Banking Depart- ment)	Valeurs garan- ties par l'Etat	Escom- ptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts		Total
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1947 Moyenne ann. . . . .	0,25	1,48	313,1	14,8	20,2	348,1	1.384,4	1.450,0	12,8	—	295,9	89,1	397,8	17,1
1948 Moyenne ann. . . . .	0,25	1,23	340,8	15,0	24,2	380,0	1.253,7	1.312,5	14,0	10,8	304,5	92,7	422,0	14,3
1948 7 janvier . . . . .	0,25	0,33	336,5	13,3	18,8	368,6	1.331,3	1.450,0	13,8	—	304,7	101,3	419,8	16,5
4 février . . . . .	0,25	0,26	286,5	11,9	28,4	326,8	1.257,6	1.400,0	23,4	—	283,7	94,3	401,4	23,1
10 mars . . . . .	0,25	0,32	329,8	9,5	20,7	360,0	1.236,9	1.350,0	12,6	—	299,1	93,4	405,1	15,7
7 avril . . . . .	0,25	0,49	346,9	9,0	19,3	375,2	1.246,6	1.300,0	11,8	—	308,4	91,4	411,6	13,1
5 mai . . . . .	0,25	0,66	321,2	14,8	36,4	372,4	1.242,9	1.300,0	20,9	—	299,6	92,1	418,2	14,0
9 juin . . . . .	0,25	0,71	336,5	15,8	19,4	371,7	1.249,4	1.300,0	12,2	—	302,1	90,9	405,2	13,6
7 juillet . . . . .	0,25	0,75	347,7	22,0	20,2	389,9	1.261,4	1.300,0	9,6	—	309,3	92,4	411,3	9,6
4 août . . . . .	0,25	0,88	405,2	10,6	27,4	443,2	1.288,3	1.300,0	8,6	33,4	305,4	90,1	437,5	2,9
8 septembre . . . . .	0,25	1,01	397,5	8,5	21,3	427,3	1.248,2	1.300,0	10,5	49,7	308,1	93,5	461,8	11,5
6 octobre . . . . .	0,25	1,84	315,9	27,1	21,2	364,2	1.237,8	1.300,0	13,4	4,3	297,0	96,0	410,7	15,7
10 novembre . . . . .	0,25	2,93	327,4	22,4	27,0	376,8	1.235,6	1.300,0	14,0	7,3	312,1	93,1	428,5	15,8
8 décembre . . . . .	0,25	3,18	355,8	17,7	23,9	397,4	1.260,2	1.300,0	9,8	14,3	308,7	89,8	422,6	10,2
1949 5 janvier . . . . .	0,25	4,03	374,9	22,0	22,2	419,1	1.272,3	1.300,0	27,9	3,1	308,7	93,2	432,9	7,2
9 février . . . . .	0,25	3,84	310,5	28,5	28,1	367,1	1.230,2	1.300,0	14,8	25,9	296,2	85,8	422,7	17,5
9 mars . . . . .	0,25	3,73	317,5	23,7	22,9	364,1	1.240,2	1.300,0	8,5	17,6	295,8	87,4	409,3	15,6

Taux d'escompte (actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.  
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.



Nederlandsche Bank

86

(millions de florins)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Portefeuille sur l'Étranger	Correspondants à l'Étranger	Moyens de paiement à l'Étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, march. et warrants (1)	Cert. de Trésor. repris par la Banque à l'État (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'État (accord du 26-2-1947)	Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires (2)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					Créditeurs en monnaies étrangères
										Anciennes émissions	Nouvelles émissions	du Trésor		autres			
												ordinaire	spécial (4)	Avoirs des banques en Hollande (3)	Avoirs livres des banques d'ém. étr. et institutions similaires (4)	Avoirs libes (4)	
1947 Moyenn. ann.	545	—	888	135,9	6,8	157	2.086	1.500	147	2.781	892	19	59	—	630	40	
1948 Moyenn. ann.	490	1,8	302	128,-	5,5	151	1.865	1.500	119	2.980	675	—	60	—	585	26	
1948 5 janvier ..	608	2,-	173	67,7	5,1	151	2.000	1.500	125	3.006	716	—	51	—	514	42	
9 février ..	581	2,-	246	109,8	4,9	149	2.000	1.500	125	2.922	947	—	74	—	462	36	
8 mars ..	551	—	267	102,-	5,1	164	2.000	1.500	124	2.934	987	—	42	—	480	29	
5 avril ..	481	—	269	166,1	5,4	147	2.000	1.500	124	2.932	880	—	109	—	500	30	
10 mai ..	482	—	327	118,6	5,6	148	1.800	1.500	123	2.919	709	—	98	—	483	26	
7 juin ..	482	—	329	152,2	5,8	149	1.800	1.500	121	2.943	736	—	52	—	578	26	
5 juillet ..	482	—	316	139,6	5,8	151	1.800	1.500	120	2.991	720	—	45	—	505	22	
9 août ..	482	19,-	323	140,5	5,7	144	1.800	1.500	118	3.020	685	—	39	—	546	24	
7 septembre	455	—	304	156,6	5,8	148	1.800	1.500	117	3.064	527	—	42	—	620	22	
4 octobre ..	455	—	332	103,3	5,4	147	1.800	1.500	115	3.077	393	—	68	—	687	23	
8 novembre	451	—	338	128,5	5,9	142	1.800	1.500	113	3.047	324	—	80	—	784	20	
6 décembre	439	—	340	135,-	6,1	144	1.800	1.500	111	3.072	312	—	66	—	791	19	
1949 10 janvier ..	439	3,-	290	131,-	6,6	144	1.800	1.500	110	3.085	166	188	43	327	384	5	
7 février ..	439	3,-	247	147,-	6,4	144	1.800	1.500	109	3.010	226	—	214	337	357	4	
7 mars ..	439	0,6	178	149,7	6,2	160	1.800	1.500	108	3.019	191	250	33	345	319	4	

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.  
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

- (1) Avant le 3 janvier 1949, ce compte s'intitulait : « Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants ».  
 (2) Cette rubrique, ainsi que le compte correspondant du passif « Avoirs libes des banques d'émission étrangères et d'institutions similaires », traduit les opérations résultant d'accords monétaires qui prévoient des paiements réciproques en florins.  
 (3) A partir du 3 janvier 1949, la rubrique « Avoirs bloqués des banques » a été remplacée partiellement par le compte « Avoirs des banques du pays », le surplus étant inclus dans les « Avoirs libes ».  
 (4) A partir du 3 janvier 1949, deux nouveaux comptes ont été détachés des « Avoirs libes » : « Compte spécial du Trésor », qui enregistre la contrevaieur en florins des allocations de l'Accord de Coopération Economique, et « Avoirs libes des banques d'émission étrangères et d'institutions similaires » (voir remarque 2).

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1947 Moyenn. annuel.	5.130	113,4	51,9	59,7	16,8	3.950	1.198	101,87
1948 Moyenn. annuel.	5.689	135,7	131,6	59,5	16,8	4.176	1.307	105,86
1948 7 janvier ..	5.283	63,4	153,5	173,7	20,8	4.232	1.196	98,50
7 février ..	5.803	134,9	150,8	62,7	9,5	4.071	1.267	107,49
6 mars ..	5.822	102,4	112,5	68,8	11,5	4.100	1.187	108,28
7 avril ..	5.624	72,7	134,9	78,5	13,4	4.107	1.228	106,77
7 mai ..	5.665	88,7	242,1	65,2	14,9	4.126	1.365	104,80
7 juin ..	5.674	103,2	174,-	62,9	9,6	4.090	1.354	106,21
7 juillet ..	5.660	129,7	178,5	59,5	14,9	4.154	1.421	103,84
7 août ..	5.577	132,2	142,4	48,8	11,-	4.185	1.278	104,90
7 septembre ..	5.628	150,7	75,8	47,8	10,6	4.205	1.241	106,11
7 octobre ..	5.753	169,9	94,2	40,7	10,4	4.256	1.341	105,81
6 novembre	5.755	195,9	80,1	50,8	12,1	4.262	1.361	105,82
7 décembre ..	5.804	214,1	97,8	47,2	9,2	4.310	1.394	105,51
1949 7 janvier ..	5.820	216,9	121,1	47,4	7,4	4.427	1.372	104,10
7 février ..	5.833	257,1	123,1	33,2	6,5	4.224	1.621	104,19
7 mars ..	5.849	280,7	119,1	31,3	7,6	4.234	1.652	104,15

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

**Federal Reserve Banks**  
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1947 Moyenne annuel.	19.313	724	20.037	275	22.284	24.356	18.310	46,9
1948 Moyenne annuel.	21.624	635	22.259	291	21.586	23.966	20.399	50,2
1947 10 décembre ..	20.767	684	21.451	252	21.985	24.761	19.057	49,0
1948 7 janvier.....	20.810	695	21.505	303	21.683	24.651	19.074	49,2
4 février.....	21.008	692	21.700	372	20.523	24.148	18.675	50,7
10 mars.....	21.189	637	21.826	355	20.678	23.991	19.072	50,7
7 avril.....	21.249	637	21.886	333	20.477	23.787	19.039	51,1
5 mai.....	21.292	627	21.919	298	20.251	23.667	18.957	51,4
9 juin.....	21.465	621	22.086	255	20.349	23.722	19 126	51,5
7 juillet.....	21.692	616	22.308	224	21.535	23.960	20 303	50,4
4 août.....	21.792	613	22.405	272	21.378	23.807	20 317	50,8
8 septembre.....	21.913	619	22.532	232	21.240	24.128	20 020	51,0
6 octobre.....	21.990	633	22.623	252	23.143	24.077	22 046	49,1
10 novembre.....	22.195	630	22.825	251	23.144	24.182	22 413	49,0
8 décembre.....	22.332	628	22.960	228	23.004	24.238	22 252	49,4
1949 5 janvier.....	22.345	631	22.976	297	22.919	24.088	22 493	49,3
9 février.....	22.418	623	23.041	357	22.350	23.559	22 203	50,4

Taux d'escompte { actuel : 1,50 % depuis le 13 août 1948.  
précédent : 1,25 % depuis le 12 janvier 1948.

**Sveriges Riksbank**  
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Fonds placés à la dis- position de l'Office de la Dette nationale	Tous autres actifs	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1947 Moyenne annuelle....	401	254	2.150	137	466	86	457	2.660	559	133	72	704	527	3.066	24,61	21,35
1948 Moyenne annuelle....	195	123	2.921	110	365	—	629	2.834	645	130	87	862	645	3.196	11,22	9,95
1948 Janvier.....	229	145	2.520	116	497	—	457	2.734	614	89	73	776	454	3.247	13,67	11,51
Février.....	223	141	2.685	111	466	—	493	2.736	634	191	106	931	452	3.229	13,33	11,29
Mars.....	213	135	2.534	141	407	—	490	2.730	632	24	79	735	455	3.197	12,76	10,90
Avril.....	213	135	2.795	111	320	—	491	2.791	634	79	92	805	466	3.194	12,44	10,87
Mai.....	205	130	2.947	99	310	—	486	2.734	602	253	81	936	507	3.169	12,23	10,55
Juin.....	188	119	3.065	60	320	—	520	2.824	732	44	89	865	584	3.114	10,87	9,86
Juillet.....	178	113	2.869	150	335	—	616	2.784	645	44	75	764	701	3.200	10,46	9,10
Août.....	178	113	3.095	51	349	—	777	2.824	595	149	69	813	925	3.200	10,28	9,08
Septembre.....	178	113	2.983	100	361	—	805	2.884	616	25	83	724	932	3.200	10,07	9,08
Octobre.....	177	112	3.132	99	267	—	890	2.935	636	133	107	876	866	3.200	9,87	9,05
Novembre.....	178	113	3.115	128	331	—	887	2.924	721	172	83	976	851	3.200	9,93	9,07
Décembre.....	178	113	3.317	155	411	—	627	3.113	679	358	102	1.139	550	3.200	9,32	9,07
1949 Janvier.....	177	112	2.948	173	438	—	589	2.934	728	129	99	956	548	3.200	9,86	9,04
Février.....	177	112	3.149	149	419	—	566	2.952	693	269	67	1.029	590	3.200	9,78	9,02
Mars.....	176	112	2.973	132	391	—	591	2.953	641	93	67	801	621	3.200	9,74	8,99

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.  
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.  
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. Ce montant est porté à 1.400 millions à partir de la situation de mars 1947 et à 2.500 millions à partir de la situation de juin 1947; à partir de la situation de juillet 1948, le droit d'émission maximum est fixé à 3.200 millions (loi n° 248 du 28 mai 1948). L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.  
(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.

**Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 28 février 1949)**

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne.....	28 juin 1948	5,—	Hollande.....	27 juin 1941	2,50
Autriche.....	3 juillet 1945	3,50	Hongrie.....	1 <sup>er</sup> novembre 1947	5,—
Belgique.....	28 août 1947	3,50 (1)	Italie.....	6 septembre 1947	5,50
Bulgarie.....	27 juillet 1948	3,50	Norvège.....	9 janvier 1946	2,50
Danemark.....	15 janvier 1946	3,50	Portugal.....	12 janvier 1944	2,50
Espagne.....	22 mars 1949	4,—	Roumanie.....	25 mars 1948	5,— (2)
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York).....	13 août 1948	1,50	Suède.....	9 février 1945	2,50
Finlande.....	1 <sup>er</sup> février 1949	6,75	Suisse.....	26 novembre 1936	1,50
France.....	30 septembre 1948	3,—	Tchécoslovaquie.....	28 octobre 1945	2,50
Grande-Bretagne.....	26 octobre 1939	2,—	Turquie.....	1 <sup>er</sup> juillet 1938	4,—
Grèce.....	12 juillet 1948	12,—	Yugoslavie.....	20 août 1948	1,— à 3,— (3)

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

(2) Effets agricoles 3 p. c.

(3) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

87

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 décembre 1948		31 janvier 1949		28 février 1949	
<b>ACTIF</b>						
		%		%		%
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	110.208	17,3	108.955	16,4	126.518	18,5
<b>II. Encaisse :</b>						
A la Banque et en compte courant dans d'autres Banques	19.242	3,0	27.468	4,2	21.720	3,2
<b>III. Fonds à vue placés à intérêts</b> .....	497	0,1	1.207	0,2	851	0,1
<b>IV. Portefeuille réescomptable :</b>						
1. Effets de commerce et acceptations de Banque ..	7.940	1,2	8.134	1,2	8.261	1,2
2. Bons du Trésor .....	8.722	1,4	8.733	1,3	8.735	1,3
	16.662		16.867		16.996	
<b>V. Fonds à terme et avances :</b>						
1. A 3 mois au maximum .....	21.960	3,4	21.865		24.655	3,6
2. De 3 à 6 mois .....	3.096	0,5	—		6.161	0,9
	25.056		21.865	3,3	30.816	
<b>VI. Effets et placements divers :</b>						
1. Bons du Trésor :						
a) A 3 mois au maximum .....	32.665	5,1	57.966	8,7	45.103	6,6
b) De 3 à 6 mois .....	28.142	4,4	396	0,1	—	—
2. Autres effets et placements divers :						
a) A 3 mois au maximum .....	94.372	14,8	117.576	17,7	129.813	19,0
b) De 3 à 6 mois .....	1.515	0,2	—		—	—
c) A plus d'un an .....	12.148	1,9	12.173	1,8	12.267	1,8
	168.842		188.111		187.183	
<b>VII. Fonds placés en Allemagne :</b>						
en application des dispositions des accords de La Haye de 1930 .....	297.200	46,5	297.201	44,8	297.200	43,5
<b>VIII. Autres actifs</b> .....	1.396	0,2	2.231	0,3	2.476	0,3
<i>Total actif</i> ..	639.103	100,0	663.905	100,0	683.760	100,0

**PASSIF**

<b>I. Capital :</b>						
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune .....	500.000		500.000		500.000	
Actions libérées de 25 % .....	125.000	19,6	125.000	18,8	125.000	18,3
<b>II. Réserves :</b>						
1. Fonds de Réserve Légale .....	6.527		6.527		6.527	
2. Fonds de Réserve Générale .....	13.343		13.343		13.343	
	19.870	3,1	19.870	3,0	19.870	2,9
<b>III. Dépôts à court terme et à vue :</b>						
(diverses monnaies)						
1. Banques Centrales pour leur compte :						
a) De 3 à 6 mois .....	15.201	2,4	—		6.157	0,9
b) A 3 mois au maximum .....	83.072	13,0	110.063	16,6	122.344	17,9
c) A vue .....	45.258	7,1	45.963	6,9	45.403	6,6
	143.531		156.026		173.904	
2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants:						
a) A vue .....	664	0,1	544	0,1	689	0,1
3. Autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum .....	88	0,0	88	0,0	89	0,0
b) A vue .....	493	0,1	443	0,1	465	0,1
	581		531		554	
<b>IV. Dépôts à court terme et à vue (or) :</b>						
1. A 3 mois au maximum .....	244	0,0	244	0,0	245	0,0
2. A vue .....	14.874	2,3	26.634	4,0	27.966	4,1
	15.118		26.878		28.211	
<b>V. Dépôts à long terme reçus en application des accords de La Haye de 1930 :</b>						
1. Dépôts au Compte de Trust des Annuités .....	152.606		152.606		152.606	
2. Dépôt du Gouvernement allemand .....	76.303		76.303		76.303	
	228.909	35,8	228.909	34,5	228.909	33,5
<b>VI. Provision pour charges éventuelles et postes divers</b> ..	105.430	16,5	106.147	16,0	106.623	15,6
<i>Total passif</i> ..	639.103	100,0	663.905	100,0	683.760	100,0

Effets réescomptés avec endos de la Banque, et garanties données 4.142                      6.583                      4.387

Note: L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts Internationaux, dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

# TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

## STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
<b>LE MARCHE DE L'ARGENT</b>		<b>LA PRODUCTION</b>	
I — Taux d'escompte et de prêts .....	2	I — Charbonnière et métallurgique .....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne .....	4	II — Industrie textile .....	56
<b>LE MARCHE DES CHANGES ET DES METAUX PRECIEUX</b>		III — Productions diverses .....	56
I — Cours des métaux précieux .....	9	IV — Energie électrique .....	58
II — Cours officiels des changes .....	10	V — Gaz .....	59
<b>LE MARCHE DES CAPITAUX</b>		<b>LA CONSOMMATION</b>	
I — Cours comparés de quelques fonds publics .....	14	I — Indices des ventes à la consom- mation .....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15	II — Consommation de tabac .....	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles .....	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays .....	67
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations .....	16	<b>LES TRANSPORTS</b>	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge .....	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges .....	70
Tableau rétrospectif Détail des émissions : pendant l'année 1948 Groupement par importance du capital	17	a) recettes et dépenses d'explo- itation	
VI — Emprunts des pouvoirs publics .....	18	b) wagons fournis à l'industrie	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal .....	19	c) trafic : 1° trafic général 2° grosses marchandises : A) ensemble du trafic B) service interne belge	
VIII — Inscriptions hypothécaires .....	20	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70
<b>LES FINANCES PUBLIQUES</b>		III — Les ports .....	71
Rendement des impôts .....	26	a) Anvers b) Gand	
<b>LES REVENUS ET L'ÉPARGNE</b>		IV — Mouvement général de la navigation intérieure .....	72
I — Rendement des sociétés anonymes belges .....	30	<b>LE COMMERCE EXTERIEUR</b>	
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement : 1° pendant l'année 1948 2° en janvier 1949 Tableau rétrospectif	30	Classification adoptée par la convention de Bruxelles .....	75
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite .....	31	<b>LE CHOMAGE</b>	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Chômage complet et partiel .....	81
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province .....	81
<b>LE MOUVEMENT DES AFFAIRES</b>		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions .....	81
I — Chambres de compensation .....	35	<b>STATISTIQUES BANCAIRES</b>	
a) Mouvement du débit		I — Belgique et Congo belge :	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Banque Nationale de Belgique :	
II — Chèques postaux .....	36	Situations hebdomadaires .....	85
<b>LES PRIX</b>		Banque du Congo belge :	
a) Indices des prix en Belgique :		Situations mensuelles .....	85
Indices des prix de gros .....	45	II — Banques d'émission étrangères :	
Indices des prix de détail .....	46	Situations .....	86
b) Indices des prix de gros à l'étranger ..	45	Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle .....	87